

OBSERVATOIRE
DU SAHARA
ET DU SAHEL



SAHARA
AND SAHEL
OBSERVATORY



ANALYSE DES PROCESSUS DÉCISIONNELS ET DÉFINITION DU RÔLE DE LA POPULATION

NIGER

Amélioration de
la résilience
des populations
sahéliennes
aux mutations
environnementales

REPSAHEL



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**AMÉLIORATION DE LA RÉSILIENCE DES
POPULATIONS SAHÉLIENNES AUX MUTATIONS
ENVIRONNEMENTALES
REPSAHEL**

**NIGER
ANALYSE DES PROCESSUS DÉCISIONNELS
ET DÉFINITION DU RÔLE DE LA POPULATION**

Observatoire du Sahara et du Sahel - OSS
Avec le soutien de la Direction du Développement et de la Coopération - DDC

Tunis, 2015

© Observatoire du Sahara et du Sahel, 2015
Niger | Analyse des processus décisionnels et définition du rôle de la population

Dourhamane A. NOMA. _ OSS, Tunis : 2015. _ 105 p.

Photo de couverture © OSS, Lilia Benzid



SIGLES ET ABRÉVIATIONS	6
INTRODUCTION	11
1 CHAPITRE I : LES PROCESSUS DE PLANIFICATION ET D'INTÉGRATION DES CONSIDÉRATIONS D'ENVIRONNEMENT ET D'ADAPTATION AU CC DANS LES POLITIQUES NATIONALES	13
1.1 Les processus d'élaboration des stratégies et politiques	14
1.1.1 Processus d'élaboration des politiques et stratégies Nationales	14
1.1.1.1 Les Principes Directeurs d'une Politique de Développement Rural pour le Niger	14
1.1.1.2 Le Programme National de l'Environnement et du Développement Durable (PNE/DD)	15
1.1.1.3 Le Code Rural	17
1.1.1.4 La stratégie de Réduction de la pauvreté (SRP) / Stratégie de Développement accélérée et de Réduction de la Pauvreté (SDRP)	19
1.1.1.5 La Stratégie de Développement Rural (SDR) et son plan d'actions	21
1.1.1.6 L'Initiative « 3 N »	22
1.1.1.7 Le Plan de Développement Economique et Social (PDES)	23
1.1.2 Processus d'élaboration des programmes et projets	24
1.1.2.1 Projet d'Action Communautaire et de résilience climatique (PAC-RC)	24
1.1.2.2 Projet de Gestion intégrée des écosystèmes (PGIE)	26
1.1.3 Processus d'élaboration des plans de développements communaux	26
1.2 état des lieux du niveau d'intégration des considérations environnementales dans les politiques et stratégies de développement	28
1.2.1 Etat des lieux des dispositions juridiques, législatives et réglementaires relatives à la prise en compte de l'environnement	28
1.2.1.1 Les dispositions de la constitution	28
1.2.2 Intégration des considérations environnementales dans les politiques/stratégies nationales, programmes et projet de développement	28
1.2.3 Intégration des considérations environnementales dans les plans de développements communaux	38
1.2.4 Etat des lieux des politiques et stratégies nationales en matière d'environnement	47
1.2.4.1 La convention cadre des nations Unies sur la désertification (CCD)	47
1.2.4.2 La convention cadre des Nations Unies sur la Diversité Biologique	48
1.2.4.3 La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changement Climatiques	49

2 CHAPITRE II : LES POINTS D'ANCRAGE PERMETTANT D'INTÉGRER LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES, ET NOTAMMENT L'ADAPTATION AU CC DANS LES STRATÉGIES NATIONALES 55

2.1 Les outils 56

2.1.1 Cadres institutionnels et législatifs et réglementaires 56

2.1.1.1 Le BEEEEI 56

2.1.1.2 Le Secrétariat du Code Rural 57

2.1.1.3 Le Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable (CNEDD) 58

2.1.1.4 Le Cadre de Dépense à Moyen terme (CDMT) 58

2.1.1.5 Les plans cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) 59

2.1.1.6 Le Parlement 61

2.1.1.7 Le Gouvernement et ses structures administratives 61

2.2 Les points d'ancrage 62

2.2.1 Les structures et instruments étatiques en charge de la planification et de l'adoption des politiques et plans d'action 62

2.2.2 Les conseils nationaux 63

2.2.3 Les collectivités territoriales 63

3 CHAPITRE III : LE DÉVELOPPEMENT ET LE MAINTIEN DE LA VIABILITÉ ENVIRONNEMENTALE 65

3.1 Les systèmes existants de suivi, d'évaluation et de gestion des données environnementales et analyse de la fonctionnalité et de l'efficacité des dispositifs existants 66

3.1.1 Le système de suivi et d'évaluation du PDES 66

3.1.2 Le système de suivi et d'évaluation de la SDRP 67

3.1.3 Le CNEDD 71

3.1.4 SDR & i3N 71

3.1.5 Les DEP 75

3.1.6 Dispositifs de suivi-évaluation des projets et programmes 76

3.2 Perspectives de valorisation des données produites 77

3.3 Proposition de Plan d'action (définition des activités prioritaires de plaidoyer et de sensibilisation à mettre en œuvre au profit des décideurs) 77

4	CHAPITRE IV : LES PROCÉDURES D'IMPLICATION DES POPULATIONS DANS LA PRISE DE DÉCISIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA RÉSILIENCE AUX MUTATIONS ENVIRONNEMENTALES	79
	4.1 Niveaux de participation (état des lieux)	80
	4.2 L'implication des populations (société civile: public, ONG, association) , du privé et des collectivités locales	80
	4.2.1 Implication du secteur public	80
	4.2.2 Implication de la société civile	81
	4.2.3 Implication du secteur privé	81
	4.2.4 Implication des collectivités locales	81
	4.2.5 Implication des populations	82
	4.3 Proposition et/ou renforcement des mécanismes d'implication des populations dans la prise de décision (définir un ensemble d'actions)	82
	4.4 Le rôle de veille et d'action de l'institution nationale coordinatrice de REPSAHEL dans l'élaboration des politiques	83
	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	85
	BIBLIOGRAPHIE	86
	ANNEXES	88

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AME :	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
BEEEI :	Bureau Evaluation Environnementale et d'Etude d'Impact
BM :	Banque mondiale
BAD :	Banque africaine de Développement
CDMT :	Cadre de Dépense à Moyen terme
CESOC :	Conseil Economique, Social et Culturel
CCD :	Convention Cadre des Nations Unies sur la Désertification
CCNUCC :	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CNEDD :	Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable
CDB :	Convention sur la Diversité Biologique
CNCR :	Comité National du Code Rural
CNSEE :	Centre National de Surveillance Ecologique et Environnementale
CNCR :	Comité National du Code Rural
DSRP :	Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DGEPD :	Direction Générale de l'Evaluation des Programmes de Développement
I3N :	« les Nigériens Nourrissent les Nigériens »
INS :	l'Institut National de la Statistique
ME/LCD :	Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
MAT/DC :	Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire
MDA :	Ministère du Développement Agricole
MH/E/LCD :	Ministères de l'Hydraulique et de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
MRA :	Ministère des Ressources Animales
ME/F :	Ministère de l'Economie et des Finances
CAD/OCDE :	Commission Interministérielle de Planification Stratégique, le Comité Etat/ Partenaires Techniques et Financiers
ONG/AD :	Organisations non gouvernementales et associations de développement
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PDIPC :	Prospective Climatique
PROMOVARE :	Projet de Mobilisation et Valorisation des Ressources en Eau (),
PANA :	Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques
PAN-LCD/GRN :	Le Programme d'action national de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles

PDCB/GRN :	Plan de Développement Communautaire de Base pour la Gestion des Ressources Naturelles
PNE/DD :	Le Programme National de l'Environnement et du Développement Durable
PNUD/FEM :	Programme des Nations Unies pour le Développement/Fonds pour l'Environnement Mondial
PGIE :	Projet de Gestion intégrée des écosystèmes
PPP :	Politiques, Programmes et Projets
PRN :	Présidence de la République
PAC-RC :	Projet d'Action Communautaire et de résilience climatique
QUIBB :	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base de Bien-être)
SSPP :	Système de Suivi Participatif de la Pauvreté
SRP :	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SDRP :	Stratégie de Développement accélérée et de Réduction de la Pauvreté
SDR :	Stratégie de Développement Rural
SCDR :	Sous-comité de développement Rural
SFI :	Société Financière Internationale
SPCR :	Secrétariat Permanent du Code Rural

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

1- La présente étude intitulée « Analyse du processus décisionnel et définition du rôle de la population » et commanditée par l'Observatoire du Sahara et du Sahel, se situe dans le cadre de la mise en œuvre du projet Amélioration de la résilience des populations sahéliennes aux mutations environnementales (REPSAHEL).

L'étude vise principalement à définir dans quelle mesure et de quelle manière les problématiques environnementales (changement climatique) sont intégrées dans les programmes de développement et définir les points d'ancrage possibles afin d'en améliorer l'intégration, en tenant compte d'une meilleure implication des populations locales.

Au plan de l'approche méthodologique, le consultant national a après procédé à des enquêtes auprès des différentes institutions concernées, s'est appesanti sur une analyse approfondie de la documentation y relative.

Aussi, comme stipulé dans les termes de référence, le document a été élaboré conformément au canevas mis à disposition.

2- Les processus de planification et d'intégration des considérations d'environnement et d'adaptation au CC dans les politiques nationales s'orientent sur les politiques et stratégies en vigueur en matière d'environnement et de développement. Aussi porte-t-elle sur les points suivants :

Les Principes Directeurs d'une Politique de Développement Rural pour le Niger qui adoptée en 1992 sous forme d'ordonnance n°92-30 du 8 juillet 1992 a tenté de réaliser une mise cohérence des grandes options concernant le secteur rural et, celle d'assurer un lien étroit entre les stratégies retenues et les programmes opérationnels qui en découlent.

Le Programme National de l'Environnement et du Développement Durable (PNE/DD) qui est la traduction au niveau national des conventions internationales issues de RIO.

Les principes d'orientation du code rural adopté par le Gouvernement par l'Ordonnance N° 93-015 du 02 mars 1993 fixant les principes d'orientation du Code Rural apportant ainsi un éclairage sur la réglementation de la gestion et des modalités d'accès à la terre en vue de la sauvegarde de l'équilibre écologique et d'une rentabilisation des investissements.

La stratégie de Réduction de la pauvreté (SRP) / Stratégie de Développement accélérée et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) qui, avec l'avènement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très endettés (PPTTE), se fixe des objectifs ambitieux de croissance économique, de réduction de la pauvreté et de l'extrême pauvreté, de l'accès des pauvres aux services sociaux de base.

La Stratégie de Développement Rural (SDR) et son plan d'actions qui viennent combler une insuffisante prise compte des enjeux du développement rural dans le Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) face au secteur rural, moteur de la croissance économique du pays dont le défi est d'assurer la sécurité alimentaire.

L'initiative 3N (I3N), « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » un crédo et un engagement du Président de la République du Niger constitue un axe majeur du programme de la renaissance du Président de la République.

Le Plan de Développement Economique et Social (PDES) qui se veut l'unique cadre de référence des interventions au titre de l'agenda de développement du Gouvernement pour le moyen terme aligné sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement(OMD).

3- Relativement au processus de prise en compte des questions environnementale et de participation des acteurs, l'étude fait, pour l'essentiel, référence aux programmes et projets suivants :

Projet d'Action Communautaire et de résilience climatique (PAC-RC) qui vise à montrer de quelle manière les pays en voie de développement peuvent intégrer risque et résilience climatiques dans leur approche au développement.

Projet de Gestion intégrée des écosystèmes (PGIE) des bassins versants des Régions Transfrontières entre le Niger et le Nigéria vise à améliorer les conditions d'une gestion intégrée et durable des écosystèmes naturels en vue d'améliorer les conditions de vie des populations qui partagent les quatre bassins transfrontaliers concernés par l'Accord de Maiduguri à savoir : la Komadougou Yobé, le Tagwai El Fadama, le Gada-Goulbi de Maradi et la Magia Lamido.

4- Parlant d'intégration des préoccupations environnementales et d'implication des acteurs dans le processus décisionnel, les outils suivants se sont révélés significatifs en la matière de :

- Processus d'élaboration des plans de développements communaux impulsé à la faveur du processus de décentralisation en cours au Niger avec une communalisation intégrale devenue effective depuis le 24 juillet 2004 et apparaissant comme le seul cadre méthodologique de référence pour orienter les actions de développement en cohérence avec la SRP, les OMD, la SDR à travers notamment le « Guide National d'Elaboration d'un Plan de Développement Communal » .
- Les plans d'action nationaux suivants correspondants aux Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) :
 - Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles ;
 - La stratégie nationale et plan d'action en matière de diversité biologique ;
 - La stratégie nationale et plan d'action en matière de changement et de variabilité climatique du Niger ;

5- Abordant les points d'ancrage permettant d'intégrer la gestion durable des ressources naturelles, et notamment l'adaptation au CC dans les stratégies nationales, il est fait référence aux cadres institutionnel, législatif et réglementaire suivants :

Le BEEEI créé par DECRET N° 2000-369/PRN/ME/LCD du 12 octobre 2000 portant attributions, organisation et fonctionnement du Bureau d'Evaluation Environnementale et des Etudes d'Impact ;

- Le Secrétariat du Code Rural cadre institutionnel de mise en œuvre de l'Ordonnance N° 93-015 du 02 mars 1993 fixant les principes d'orientation du Code Rural.
- Le Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable (CNEDD) créé par décret N°004 /PM du 9 janvier 1996 modifié par décret N° 2000 /272/PRN /PM du 4 août 2000 est chargé de l'élaboration du PNEDD.
- Le Cadre de Dépense à Moyen terme (CDMT), cadre programmatique glissant des dépenses CDMT regroupe toutes les dépenses de l'État, quel que soit leur nature économique, leur source de financement ou leur mode de réalisation. Il permet d'examiner ensemble les dépenses d'investissement et de fonctionnement processus qui vise à faire évoluer un système budgétaire dans une triple direction :
 - définir un cadre pluriannuel de ressources stable, cohérent et réaliste ;
 - favoriser une approche par programmes avec des stratégies et des objectifs de performances clairement affichés ;

- améliorer l'information en suscitant une mesure des coûts et des résultats et éclairant ainsi le système de décision et de gestion.
- Les plans cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les bilans communs des pays (CCA/UNDAF) du PNUD qui sont des occasions de mettre en cohérence les stratégies du pays avec celles des partenaires techniques et financier, d'en dégager les priorités et d'élaborer des plans d'actions.
- Le Parlement qui vote les lois et les autorisations de crédits budgétaires relatives à l'aménagement du territoire et contrôle des actions du Gouvernement en la matière à travers notamment les commissions générales permanente dont celle du Développement Rural et de l'Environnement est compétente dans les matières suivantes : agriculture ; - élevage ; pêche ; pisciculture ; apiculture etc...
- Le Gouvernement et ses structures administratives à travers
 - Le conseil des ministres
 - Le ministère chargé de l'environnement de la salubrité urbaine et du développement durable
 - Les relais administratifs du Gouvernement aux niveaux régional, départemental et local (commune)
 - Les organes consultatifs
 - La société civile et privés

6- Considérant les systèmes existants de suivi, d'évaluation et de gestion des données environnementales et d'analyse de la fonctionnalité et de l'efficacité des dispositifs existants dans le cadre du développement et du maintien de la viabilité environnementale, on fait référence aux systèmes ci-après :

- Le système de suivi et d'évaluation du PDES
- Le système de suivi et d'évaluation de la SDRP susceptible de mesurer les progrès accomplis en matière de réduction de la pauvreté ;
- Les Directions des études et de la programmation des Ministères techniques concernés par la gestion de l'environnement et du développement durable
- Les dispositifs de suivi et évaluation des programmes et projets

7- Des Perspectives de valorisation des données produites les suggestions concourent pour l'essentiel à rendre collégial la gestion des systèmes de collecte de gestion des données

8- Les propositions de Plan d'action visant une définition des activités prioritaires de plaidoyer et de sensibilisation à mettre en œuvre au profit des décideurs tendent à renforcer les capacités d'intervention des acteurs concernés ;

9- L'analyse des procédures d'implication des populations dans la prise de décisions pour l'amélioration de la résilience aux mutations environnementales nous oblige à examiner la question sur les aspects suivants :

Le niveau de participation des acteurs au processus décisionnel de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, stratégies, plans, programmes, projets et plans de développement communaux.

L'implication des populations (société civile: public, ONG, association) du privé et des collectivités locales dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des différents instruments de développement.

10- Le rôle de veille et d'action de l'institution nationale coordinatrice de **REPSAHEL** dans l'élaboration des politiques est dévolu au Centre National de Surveillance Écologique et Environnementale créé décret N°2010-716 du 21 octobre 2010.

INTRODUCTION

Les effets conjugués de facteurs naturels et anthropiques fragilisent de plus en plus les écosystèmes du monde en général, et de l'Afrique en particulier. Or, ces écosystèmes constituent la base productive, donc de survie des populations. Avec la tendance à l'accentuation du phénomène du changement climatique, les populations africaines, moins préparées en sont les plus exposées et les plus vulnérables.

Pour parer à cette tendance à la dégradation des ressources naturelles et surtout pour renforcer les capacités de résilience des populations à la variabilité climatique, un certain nombre de politiques, de stratégies et de programmes de développement ont été initiés au plan international, régional et sous régional.

C'est dans le cadre de ces engagements que le projet **REPSAHEL** a été conçu et mis en œuvre pour améliorer la résilience des populations sahéniennes aux mutations environnementales. Ce projet a pour objectif de :

- Améliorer les conditions d'existence socio-économique des populations de l'espace sahéni à travers le renforcement de leur résilience aux mutations environnementales, les changements climatiques ; en particulier et une meilleure gestion des ressources naturelle ;
- Développer / renforcer les outils de surveillance et de suivi évaluation des programmes d'action environnementaux au niveau de l'Afrique de l'ouest sahélo-soudanienne, en valorisant et en généralisant les acquis méthodologiques et techniques développées dans le cadre de ROSELT/OSS ; et en capitalisant et renforçant les produits d'aide à la décision et de mise en œuvre des projets/programmes planifiés dans la zone d'intervention.

Pour mieux atteindre les objectifs ci-dessus énumérés, le **REPSAHEL** juge nécessaire d'apprécier de la situation de mise en œuvre des différentes conventions relative à l'environnement au niveau national, de même que la situation de l'implication des populations dans le processus décisionnel concernant l'environnement. D'où la présente étude.

Cette étude vise principalement à définir dans quelle mesure et de quelle manière les problématiques environnementales (changement climatique) sont intégrées dans les programmes de développement, et définir les points d'ancrage possibles afin d'en améliorer l'intégration, en tenant compte d'une meilleure implication des populations locales.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Analyser le processus d'intégration des considérations environnementales et d'adaptation aux changements climatiques à différents niveaux de la prise de décision et des étapes de mise en œuvre des actions de développement. Plus concrètement, il s'agit d'apprécier la traduction des conventions, politiques et stratégie dans les programmes et projets environnementaux au niveau des acteurs nationaux, bilatéraux et multilatéraux;
- Identifier les points d'ancrages permettant de renforcer la gestion durable des ressources naturelles, l'adaptation aux changements climatiques à travers l'utilisation de produits de suivi et d'observation dans les stratégies nationales, en passant par les plans et programmes de développement ;
- Elaborer un plaidoyer et proposer un plan d'action pour la sensibilisation des politiques sur l'intérêt de la prise compte de l'information environnementale et le suivi des ressources naturelles dans le processus décisionnel;
- Définir les mécanismes et le processus à mettre en place en vue d'une meilleure implication de la population dans les actions d'adaptation dont de l'amélioration de leur résilience.

Le présent document constitue un rapport de l'étude sur « l'analyse des processus décisionnels et la définition du rôle de la population ».

Ce rapport est structuré en quatre chapitres :

- Chapitre I : Les processus de planification et d'intégration des considérations d'environnement et d'adaptation au changement climatique dans les politiques nationales ;
- Les points d'ancrage permettant d'intégrer la gestion durable des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique dans les stratégies nationales ;
- Chapitre III : Le développement et le maintien de la viabilité environnementale ;
- Chapitre IV : Les procédures d'implication des acteurs à la prise de décision.

**Chapitre I - LES PROCESSUS DE
PLANIFICATION ET D'INTÉGRATION DES
CONSIDÉRATIONS D'ENVIRONNEMENT
ET D'ADAPTATION AU CC DANS LES
POLITIQUES NATIONALES**

1.1 Les processus d'élaboration des stratégies et politiques

1.1.1 Processus d'élaboration des politiques et stratégies Nationales

1.1.1.1 Les Principes Directeurs d'une Politique de Développement Rural pour le Niger

Le document des Principes Directeurs d'une politique de Développement Rural pour le Niger constitue le tout premier le cadre de référence de la politique de développement au Niger. Placé sous du Sous –comité développement rural, ce document fut adoptée en 1992 sous forme d'ordonnance n°92-30 du 8 juillet 1992. Il venait en effet combler l'inexistence d'un document national de référence présentant les grandes options d'une politique de développement du secteur rural et, constitue le cadre dans lequel doivent s'inscrire les mesures à court, moyen et long terme destinées à la relance du secteur. Il répond à une double exigence : celle de réaliser la mise cohérence des grandes options concernant le secteur rural et, celle d'assurer un lien étroit entre les stratégies retenues et les programmes opérationnels qui en découlent. Ce document est le résultat d'un processus dont les principales étapes sont :

- Organisation de tables rondes pour le secteur rural
- Le processus d'élaboration des principes directeurs d'une politique de développement rural a été précédé de plusieurs tables rondes. Ainsi, il y avait la table ronde des bailleurs de fonds pour Niger tenue à Genève en juillet 1987, à l'issue de laquelle le Niger a adopté le principe de tables rondes sectorielles ; la table ronde de 1988 tenue à Niamey et consacrée au secteur rural.
- Publication de documents de vision pour le secteur rural par les partenaires techniques et financiers du Niger ;
- La mise en place d'un cadre institutionnel pour l'élaboration de la politique du développement rural en 1988 à travers un dispositif de coordination et de suivi comprenant :
 - Un comité interministériel
 - Un comité technique
 - Un secrétariat permanent
 - Et des sous-comités sectoriels ayant pour tâche la préparation, le suivi et la mise en œuvre des programmes de chaque secteur.

Le déroulement des travaux d'élaboration de la politique est intervenu de la manière suivante :

- Lancement des travaux du sous-comité développement rural en septembre 2009 ;
- Organisation de journées d'appui aux travaux du sous-comité avec pour objectif la détermination des axes majeurs d'intervention permettant de structurer l'approche du secteur. Quatre axes de réflexion ont été retenus :
 - La gestion des ressources naturelles ;
 - La participation des populations et la redéfinition du rôle de l'Etat ;
 - La sécurité alimentaire
 - L'intensification et la diversification des productions
- Constitution des groupes de travail autour de chaque axe identifié et mise en place d'un Secrétariat permanent en octobre 2009 ;
- Elaboration et remise des travaux préliminaires de chaque groupe et amendement par le Sous-comité de développement Rural (SCDR) ;
- Mise en conformité par un groupe restreint de rédaction et édition du projet de document suivi d'une présentation au SC DR pour adoption ;

- Présentation au Comité Technique et amendement ;
- Rédaction du document final en vue de sa présentation au Comité Interministériel (CI) ;
- Examen en comité interministériel du document de « Principes Directeurs de Politique de Développement Rural pour le Niger » ;
- Adoption en Conseil des Ministres du document définitif le 8 juillet 1992.

1.1.1.2 Le Programme National de l'Environnement et du Développement Durable (PNE/DD)

Le PNEDD est la traduction au niveau national des conventions internationales issues de RIO. Il a pour :

- assurer une gestion plus rationnelle des ressources naturelles - dans le cadre de la lutte contre la désertification - en favorisant une approche plus globale (systémique) de la question;
- intégrer les préoccupations environnementales dans la définition des politiques, programmes et projets mis en place dans chacun des principaux secteurs du développement;
- favoriser l'implication, la responsabilisation et la participation des populations dans la gestion des ressources et de leur espace vital; contribuer à la préservation et à l'amélioration de leur cadre de vie;
- favoriser le développement d'un partenariat efficace entre les acteurs intéressés par la question de l'environnement et du développement durable au Niger.

Lancé en mai 1995, le processus d'élaboration du PNEDD a été marqué plusieurs étapes :

- Atelier de lancement du processus à Niamey en mai 1995 ;
- Atelier sur le cadre Institutionnel à mettre en place et décision relative à encrage (Tapoa en septembre 1995) ;
- Création du Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable (CNEDD) par décret N°004 /PM du 9 janvier 1996 modifié par décret N° 2000 /272/PRN /PM du 4 août 2000 chargé de l'élaboration du PNEDD et nomination de son Secrétaire Exécutif en janvier 1996 ;
- Consultation nationale (information, sensibilisation) auprès des principaux intervenants de chacune des régions du Niger en octobre & novembre 1996;
- Atelier national de validation des conclusions des rencontres d'information et de sensibilisation entre le CNEDD et les partenaires en mars 1997 ;
- Première session ordinaire du CNEDD en mai 1997 en vue d'adopter les projets de textes sortis de la réunion de validation de Maradi ;
- Forum régionaux de validation de l'étude du bilan diagnostic environnemental en septembre & octobre 1977 ;
- Forums national en vue de la présentation du PNEDD en mars 1998 ;
- Réalisation des études et diagnostic régionaux et sous régionaux en juillet & août 1998 ;
- Réunion extraordinaire du CNEDD en vue de la validation du PNEDD.

Le PNEDD en définissant la stratégie nationale en matière d'environnement et de développement a identifié, pour sa mise en œuvre, six programmes prioritaires que sont :

1. Programme d'action national de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles (PAN/LCD – GRN)
2. Programme eau et développement durable
3. Programme énergie et développement durable
4. Programme environnement urbain et cadre de vie
5. Programme de gestion de la diversité biologique
6. Programme changements et variabilités climatiques
7. Du Programme d'action national de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles (PAN-LCD/GRN)

Le Programme d'action national de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles (PAN-LCD/GRN) constitue un des six sous-programmes prioritaires du Programme National de l'Environnement pour un Développement Durable du Niger (PNEDD). Il résulte d'un processus coordonné par le Secrétariat de la Commission Technique PAN-LCD/GRN créée par arrêté n° 066/PM du 22 Août 1997.

Il importe de rappeler que le processus d'élaboration du PAN/LCD-GRN, issu de celui ayant guidé l'élaboration du PNEDD, repose sur les principaux éléments suivants :

- Le PAN/LCD-GRN a été bâti sur les capacités nationales et dimensionné par rapport au contexte du pays ;
- L'approche participative a permis d'impliquer, à tous les niveaux, les différents acteurs, notamment la population et la société civile, s'intéressant aux questions de désertification et de gestion des ressources naturelles ;
- La prise en compte et l'intégration des acquis et des dispositions de la Convention cadre des nations unies sur la lutte contre la désertification (CCD);
- Le PAN/LCD-GRN est un processus participatif en trois étapes qui s'articulent autour de son élaboration, sa mise en œuvre et son évaluation continue ;
- La création d'un cadre de concertation à travers la mise en place d'une Commission Technique chargée d'élaborer le PAN/LCD-GRN ;
- L'information et la sensibilisation des différents acteurs sur la CCD à travers 8 ateliers régionaux ;
- La réalisation de bilans diagnostics nationaux, régionaux et sous-régionaux, sur la problématique environnementale ;
- La réalisation des études thématiques complémentaires dans le domaine de l'environnement (agriculture, élevage, ressources en eaux, forêts et faune. . .).

Sur la base de la démarche retenue au cours des différentes réunions du Secrétariat Technique de ladite Commission, ce document a été soumis aux régions pour son enrichissement et un atelier national de validation a parachevé le processus de son élaboration.

Il y a lieu de rappeler que le Débat National sur la Lutte contre la Désertification tenu à Maradi en 1984 aura été le point de départ d'une formalisation de la conscience nationale et de l'engagement politique du Niger à propos des problèmes de la désertification et de gestion durable des ressources naturelles.

La méthodologie d'élaboration du PAN LCD/GRN comprend trois étapes :

- l'identification et l'analyse des différents facteurs qui contribuent à la désertification, à la sécheresse et à la dégradation des ressources naturelles ;

- la synthèse des travaux thématiques évoqués plus haut;
- l'élaboration du PAN-LCD/GRN au travers d'un bilan diagnostic des actions passées en matière de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles et des propositions nouvelles de stratégie et de cadre de mise en œuvre.

✓ Du programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA)

Comme le précédent programme, dans le cadre de l'identification et de l'adoption des mesures, le Gouvernement du Niger a mis en place la Commission technique Nationale sur les Changements et Variabilité Climatiques (CNCVC) en juillet 1997. Il a par la suite élaboré sa Communication Nationale Initiale (CNI) qui a été présentée à la sixième Conférence des Parties en novembre 2000 à la Hayes (Pays Bas). Puis il a élaboré sa Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de changements et variabilité climatiques (SNPA/CVC) en avril 2003. Après ces étapes, il a engagé le processus d'élaboration du PANA aux changements climatiques avec l'appui financier du Programme des Nations Unies pour le Développement/ Fonds pour l'Environnement Mondial (PNUD/FEM).

Le PANA a pour objectif général de contribuer à l'atténuation des effets néfastes de la variabilité et des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables dans la perspective d'un développement durable. Dans ce cadre un certain nombre de mesures d'adaptation qui sont conformes aux orientations de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) et qui se retrouvent toutes dans la Stratégie de Développement Rural (SDR) ont été identifiées. Ces mesures d'adaptation sont toutes en synergie avec les dispositions des conventions post Rio que le Niger a ratifié à savoir : la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), la Convention sur la lutte Contre la Désertification (CCD) et la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).

Le processus du PANA a commencé en 2005 et s'est poursuivi en 2006. Son élaboration s'est faite en respectant strictement les différentes étapes indiquées par les lignes directrices du LEG et en mettant en avant tout au long du processus trois approches :

- Une approche consultative et participative associant les parties prenantes, en particulier les régions, les collectivités, les communautés locales, les représentants du secteur privé, des ONG et organismes de la société civile, ... ;
- Une approche multidisciplinaire et transparente basée sur l'intervention dans le processus de toutes les compétences (comme l'indique la liste des experts PANA) en matière de variabilité et changements climatiques ;
- Une approche complémentaire dans laquelle, il est pris en compte la synergie avec les plans et programmes nationaux existants ainsi que les accords environnementaux multilatéraux.

1.1.1.3 Le Code Rural

Le processus d'élaboration du code rural a débuté depuis les années 80. En effet, depuis cette période, la situation préoccupante des ressources naturelles rurales a fait l'objet de nombreux débats, séminaires et autres rencontres nationales. Ces différents rendez-vous ont révélé la nécessité impérieuse de mettre en place un cadre dynamique devant amorcer le processus de transformations qualitatives des conditions de production et d'existence des populations.

L'engagement des autorités s'est concrétisé le 29 mai 1986 par la mise en place d'un comité adhoc chargé de l'élaboration d'un Code Rural. Le comité adhoc sera érigé en Comité National du Code Rural en 1989 avec pour mandat:

- De conduire une réflexion d'ensemble sur les systèmes de gestion de l'espace rural dans le cadre d'un développement global et harmonieux;
- De proposer un projet de réglementation de la gestion et des modalités d'accès à la terre en vue de la sauvegarde de l'équilibre écologique et d'une rentabilisation des investissements.

C'est dans ce contexte que le Comité National du Code Rural a élaboré et soumis à l'adoption du Gouvernement quelques années plus tard l'Ordonnance N°93-015 du 02 mars 1993 fixant les principes d'orientation du Code Rural. Mais ce Code Rural n'est pas figé: il est prévu que cette ordonnance soit « complétée par des textes législatifs et réglementaires pour ensemble constituer le Code Rural. » (cf. Article 151).

Le cadre institutionnel du Code Rural

❖ Les institutions chargées de l'élaboration

Pour élaborer le code rural, un comité ad hoc a été mise en place en 1986 et érigé plus tard en Comité National du Code Rural

❖ Les institutions chargées de la mise en œuvre

Institué par l'ordonnance 93-015 du 02 Mars 1993, le Comité National du Code Rural-CNCR-est un comité interministériel chargé de définir les grandes orientations en matière d'élaboration, de vulgarisation et de suivi de l'application des principes d'orientation du Code Rural.

Les membres du Bureau qui le composent sont:

- le Ministre chargé de l'Agriculture, Président dudit Comité
- le Ministre chargé de l'Elevage, Vice-président
- le Ministre chargé des Ressources en Eau
- le Ministre chargé de l'Environnement
- le Ministre chargé de l'Aménagement du Territoire
- le Ministre chargé de la Défense Nationale
- le Ministre chargé de la Justice
- le Ministre chargé de l'Intérieur

Nb : Cependant, la composition exacte du Bureau de ce Comité National varie en fonction des équipes gouvernementales en place.

Le Secrétariat Permanent du Code Rural (SPCR) en est l'instance d'exécution; il est donc chargé de la mise en œuvre de cette politique nationale en matière foncière.

Mais, l'une des innovations majeures consacrées par le code rural nigérien est la création des Commissions foncières (Cof), véritables chevilles ouvrières de toutes les institutions prévues par ce dispositif législatif.

De par sa composition très diversifiée où se retrouvent cadres techniques, autorités administratives et coutumières, représentants des femmes, de jeunes et de la société civile, la commission foncière constitue un cadre de concertation, de réflexions et de prise de décisions en matière de gestion des ressources naturelles et de prévention des conflits.

Les missions de ces commissions foncières sont multiples :

- Sensibilisation des populations relativement aux dispositions applicables en matière de gestion des ressources naturelles ;
- Matérialisation des espaces communautaires, diagnostic approfondi des ressources naturelles, appréciation de la mise en valeur des terres, délivrance de titres fonciers ;

- l'élaboration des Schémas d'Aménagement Foncier.

Dans le cadre du renforcement du dispositif institutionnel, des Secrétariats Permanents Régionaux (SPR) ont été installés au niveau des Régions et des commissions foncières aux niveaux départemental (CoFoDep) et communal (CoFoCom) et villageois (Cofo de base).

1.1.1.4 La stratégie de Réduction de la pauvreté (SRP) / Stratégie de Développement accélérée et de Réduction de la Pauvreté (SDRP)

Après plusieurs crises ayant entraîné une instabilité politique et institutionnelle et l'échec des stratégies mises en œuvre, le Niger, à l'instar des autres pays s'est doté, avec l'avènement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très endettés (PPTE), d'une Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP). Elle ne se substitue pas aux programmes cadres et stratégies sectorielles existants ou déjà en cours de finalisation mais les intègre dans la logique des priorités gouvernementales afin de constituer le document principal d'orientation de la politique économique et sociale. Ce faisant, les objectifs sectoriels visés par chaque ministère sont confirmés.

La SRP se fixe des objectifs ambitieux de croissance économique, de réduction de la pauvreté et de l'extrême pauvreté, de l'accès des pauvres aux services sociaux de base. Elle repose sur quatre (4) axes : (I) une croissance économique durable et soutenue ; (II) un développement des secteurs productifs ; (III) un accès garanti des pauvres aux services sociaux de base ; (IV) un renforcement des capacités humaines et institutionnelles, la promotion d'une bonne gouvernance et la décentralisation.

Son élaboration a fait l'objet d'une large participation de toutes les couches de la société nigérienne. Celle-ci traduit la transparence du processus initié, seul gage de l'appropriation par les populations de l'ensemble de la Stratégie à tous les niveaux.

C'est ainsi que dès le mois de mars 2001, un dispositif institutionnel rattaché au Cabinet du Premier Ministre a été mis en place avec comme cheville ouvrière un Secrétariat Permanent qui s'est d'abord attelé à concevoir une méthodologie de travail.

Cette méthodologie repose essentiellement sur l'approche participative et s'articule autour des points suivants :

- l'élaboration d'un chronogramme d'activités ;
- la constitution de onze (11) groupes thématiques chacun avec des termes de référence spécifiques ; Ces groupes thématiques sont constitués de cadres spécialistes des différents domaines et provenant de toutes composantes de la société (administration, Assemblée Nationale, secteurs privé, société civile, université, organisations paysannes, partis politiques, associations, syndicats et partenaires au développement).
- l'organisation de plusieurs séries de réunions et rencontres de travail dans le cadre des différents comités du dispositif institutionnel ;
- les rencontres avec des partenaires nationaux et extérieurs et l'élaboration du draft du document.

Après plusieurs rencontres d'information et d'échange le document a été validé au cours d'un atelier national tenu les 26 et 27 novembre 2001 avant d'être soumis au Gouvernement et au Conseil conjoint de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International.

Après cinq années de mise en œuvre, le gouvernement s'est engagé dans la révision de sa Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) adoptée en 2002 afin de se doter d'une Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP). Ainsi, le processus de

révision de la SRP a été officiellement lancée le 1er décembre 2005, lors d'une réunion du Comité National de Pilotage présidée par S.E.M. le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Cette révision procède de la volonté des Hautes autorités de l'Etat de prendre en compte l'ensemble des changements majeurs intervenus au cours de la période de mise en œuvre, ainsi que les préoccupations nouvelles exprimées par les parties prenantes, conformément à l'engagement auquel le Niger a souscrit lors de l'adoption du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en janvier 2002.

Le Secrétariat Permanent de la SRP (SP/SRP) a, par la suite, défini une méthodologie de travail pour conduire ce processus. Dans ce cadre, les activités réalisées ont porté sur (I) la dynamisation des organes du dispositif institutionnel de mise en œuvre, (II) la constitution et l'installation de quinze (15) groupes thématiques, (III) le renforcement de capacités des groupes thématiques et des Comités régionaux, (IV) le diagnostic de la pauvreté, (V) l'élaboration d'un rapport de synthèse des contributions et (VI) l'organisation d'un atelier national de validation.

De manière spécifique, les actions ci-après ont été menées :

- La dynamisation des organes du dispositif institutionnel de mise en œuvre, notamment par l'organisation des réunions : (I) du Comité de concertation et de dialogue, sous l'égide du Ministre de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, afin de recueillir les avis des acteurs de la société civile, ceux des Organisations non gouvernementales et associations de développement (ONG/AD) quant au mode de leur participation; (ii) des Comités régionaux de pilotage dans les huit (8) chefs-lieux de région, en vue d'assurer une pleine participation des autorités décentralisées et cadres de terrain dans l'élaboration des rapports régionaux;
- La concertation avec les ministères techniques, les organisations de la société civile et les partenaires au développement pour la constitution et l'installation de quinze (15) groupes thématiques au niveau national ; les différents groupes thématiques se sont subdivisés en autant de sous-groupes que nécessaire afin de mieux prendre en charge les aspects n'ayant pas été suffisamment pris en compte dans le DSRP initial. Pour garantir une homogénéité des travaux thématiques et des contributions régionales, un guide méthodologique a été élaboré pour faciliter l'exploitation des rapports;
- L'organisation de plusieurs ateliers de renforcement de capacités des groupes thématiques et des Comités régionaux portant notamment sur : (i) la Gestion Axée sur les Résultats ; (ii) le genre et le genderbudgeting ; (iii) le chiffrage et la planification des besoins pour l'atteinte des OMD ; (iv) la prise en compte des droits humains ; (v) l'intégration des variables démographiques dans les politiques / programmes de développement ;
- L'organisation d'un atelier sur le diagnostic de la pauvreté, notamment pour examiner les résultats provisoires de l'enquête sur le Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base de Bien-être (QUIBB) devant permettre l'actualisation du profil de pauvreté, ainsi que les résultats du diagnostic participatif de la pauvreté (perception de la pauvreté par les populations) et de certaines études sectorielles (développement, eau et électricité) ;
- L'élaboration des rapports régionaux et des rapports thématiques avec l'appui du SP/SRP. Ces rapports ont fait l'objet d'une synthèse qui a servi de base à l'élaboration de la première version du document révisé.
- Celui-ci a été mis à la disposition des parties prenantes pour enrichissement (rencontres sectorielles, ateliers régionaux d'internalisation, concertation avec les Organisations de la Société civile et les partenaires techniques et financiers) ;

- L'organisation d'un atelier national de validation en avril 2007 qui a regroupé les représentants (I) des institutions de la République, (II) de l'administration, (III) de la société civile, (IV) du secteur privé, (v) des régions, ainsi que (VI) des partenaires techniques et financiers.

Le processus de révision de la SRP a offert une nouvelle occasion de renforcer le dialogue entre l'administration (centrale et déconcentrée), la société civile et les partenaires au développement sur les politiques sectorielles qui sont mises en œuvre.

Il a également été une occasion unique pour passer en revue la plupart des politiques sectorielles, étudier les causes et les conséquences de la pauvreté, ainsi que les obstacles à sa réduction. De même, le potentiel dont dispose le Niger pour assurer une croissance forte et durable, ainsi que les priorités des populations ont été identifiés.

L'élaboration de la nouvelle stratégie a bénéficié de la disponibilité des données quantitatives et qualitatives issues des enquêtes récentes sur les conditions de vie des ménages. L'exercice a ainsi permis au Niger de disposer aujourd'hui d'une plus grande connaissance de la pauvreté dans toutes ses dimensions ainsi que les leviers qu'il faut actionner pour accélérer le développement du pays et le bien-être de la population.

En définitive, cette nouvelle stratégie est le fruit d'un consensus entre les parties prenantes.

1.1.1.5 La Stratégie de Développement Rural (SDR) et son plan d'actions

Constatant l'insuffisance de la prise en compte des enjeux du développement rural dans le Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et face au défi du secteur rural qui est d'assurer la sécurité alimentaire et compte tenu du rôle de moteur de la croissance économique du pays qui lui est assigné dans la SRP, la nécessité d'élaborer une stratégie spécifique au secteur rural est apparue au grand jour. D'où l'élaboration de la Stratégie du Développement Rural (SDR). Cette stratégie vise à mettre à jour et à fédérer les stratégies déjà élaborées¹. Elle est de ce fait une déclinaison sectorielle de la Stratégie de réduction de la Pauvreté (SRP) et vise principalement à « réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66% à 52% à l'horizon 2015.

Le processus d'élaboration de la SDR repose sur une démarche participative, progressive et itérative impliquant des cadres de l'administration, des représentants du secteur privés, des ONGs, des organisations des producteurs et des représentants des partenaires au développement². Ce processus est marqué par la mise en place du dispositif institutionnel chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la SDR et de son plan d'actions.

Le dispositif institutionnel chargé de l'élaboration de la SDR est constitué d'un Comité de concertation Etat – Donateurs, d'un comité de pilotage, d'un groupe technique de travail et d'un comité de rédaction.

Quant au processus d'élaboration du plan d'action de la SDR, il a été confié à 3 groupes de travail.

La mise en œuvre de la SDR, a donné l'occasion de créer un dispositif chargé de piloter et de coordonner les activités dans le secteur rural. Ce dispositif est composé de :

- Un Comité interministériel de pilotage(CIP) composé des ministres du secteur rural (MAT/DC, MDA, MH/E/LCD, MRA, MC/I/PSP, ME/F). Il est présidé par le ministre chargé l'Hydraulique de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification (MH/E/LCD). C'est l'instance opérationnelle de coordination ; elle anime le processus de mise en œuvre de la SDR et rend compte au gouvernement.

¹ De la SDR/2003 à l'Initiative 3N/2012 : la participation des OP, Plateforme Paysanne, par Idrissa Mouni, Diapo 3

² Plan d'Investissement Agricole du PNIA/SDR Niger, SE/SDR, Juin 2010, p.4

- Un Comité technique du Développement Rural (CT-DR).
- Un Secrétariat exécutif de la SDR (SE/SDR).
- Un Comité de concertation Etat – Partenaires technique et financiers.

Quant à l'élaboration et la mise en œuvre de la SDR et son PA/SDR, on relève les phases suivantes :

- Rédaction du document préliminaire (Décembre 2001 – Mars 2002) synthétisant l'ensemble des stratégies sous sectorielles existantes.
- Finalisation du document de la SDR après une large consultation de l'ensemble des acteurs concernés entre Avril 2002 – Juin 2003.
- Novembre 2003, adoption de la SDR par décret N° 2003 – 310/PRN/MRA du 14 novembre 2003 portant Approbation du Document de la Stratégie du Développement Rural, en tant que déclinaison sectorielle de la SRP, à l'issue d'un long processus participatif qui a impliqué tous les acteurs du secteur.
- Octobre 2006, adoption du plan d'actions de la SDR. Dès lors la SDR et son plan d'actions constituent alors l'unique cadre de référence pour l'Etat nigérien et pour tous les acteurs de développement.
- Novembre 2008, Atelier National de validation des orientations pour la Régionalisation de la SDR définies à l'issue d'un processus participatif, incluant la réalisation d'une étude préalable dans chacune des 8 régions du Niger.
- L'année 2010 a vu l'élaboration des Plans d'Actions Régionaux de la SDR.

1.1.1.6 L'Initiative « 3 N »

L'initiative 3N (I3N), « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » est un crédo et un engagement du Président de la République du Niger. Il constitue un axe majeur du programme de la renaissance du Président de la République. Il est bâti sur les acquis de la SDR (il intègre la SDR et le PNIA) et, s'inscrit dans le processus de mise en œuvre du Plan de Développement Détaillé de l'Agriculture pour l'Afrique (PDDAA) et de la Politique Agricole Commune de la CEDEAO (ECOWAP) ainsi que la Politique Agricole de l'UEMOA (PAU)³. Sa vision à l'horizon 2035 est d'éliminer les causes structurelles de l'insécurité alimentaire, de minimiser l'impact des chocs extérieurs et des crises alimentaires pour un développement harmonieux.

Le processus d'élaboration de l'initiative 3 N est marqué par :

- La création du Haut-commissariat à l'Initiative 3 N dont le rôle est de coordonner, animer, mobiliser les financements et de suivre et d'évaluer les programmes qui y sont contenus.
- L'Elaboration du projet de cadre stratégique de l'initiative 3 N entre décembre 2011 et janvier 2013. Ce document a été restitué aux différents groupes d'acteurs des 8 régions.
- Une consultation des différents groupes d'acteurs sur les mécanismes de mise en œuvre de l'i3 N en Février 2012.
- La tenue de l'atelier national de validation du cadre stratégique de l'i3 N et de son plan d'actions le 22 mars 2012.

1.1.1.7 Le Plan de Développement Economique et Social (PDES)

L'élaboration du Plan de Développement Economique et Social 2012 – 2015 marque le retour du Niger à la « planification économique après plusieurs décennies d'affaiblissement de la fonction de planification »⁴. Mais Le PDES constitue l'instrument d'opérationnalisation

³ Initiative "3N" pour la sécurité agricole et de développement agricole durables, Avril 2012, P. i

⁴ Cf. avant-propos du Plan de Développement Economique et Social 2012 - 2015

du programme de la renaissance du Président de la République et prend en compte la Déclaration de Politique Générale (DPG) du gouvernement présenté par le Premier Ministre. Il se veut le cadre unique de référence des interventions au titre de l'agenda de développement du Gouvernement pour le moyen terme et est aligné sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). A cet effet, il capitalise les objectifs et progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP), des stratégies sectorielles et des plans d'action ministériels.

Le processus d'élaboration du document a été conduit suivant une démarche participative ayant impliqué l'ensemble des acteurs. A cet effet, il a été mis en place un dispositif institutionnel comportant la Commission Interministérielle de Planification Stratégique, le Comité Etat/Partenaires Techniques et Financiers (CAD/OCDE), le Comité Technique National, douze (12) groupes de travail sectoriels et thématiques, huit (8) comités régionaux et une cellule d'appui. Le Plan a été élaboré sur la base des travaux des groupes sectoriels/thématiques et des comités régionaux. Il a également pris en compte les résultats de l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) et d'autres études spécifiques.

Le processus a été régi par la recherche d'un consensus fort autour des grandes orientations, pour garantir l'appropriation qui associe les acteurs à l'élaboration et facilitera la mise en œuvre du PDES. Il a offert une nouvelle occasion de renforcer le dialogue entre l'Administration (centrale et déconcentrée), la société civile et les partenaires au développement sur les politiques sectorielles mises en œuvre.

Ces travaux ont également été une occasion unique pour passer en revue la plupart des politiques sectorielles, d'étudier les causes et les conséquences de la pauvreté, ainsi que les obstacles à sa réduction, d'identifier le potentiel actuel dont dispose le Niger et les priorités des populations pour assurer une croissance forte et durable. Ils ont été menés en quatre phases principales.

La première phase a porté sur l'élaboration d'un bilan-diagnostic, englobant les analyses sectorielles et régionales et la revue à mi-parcours de la mise en œuvre de la SDRP. Les travaux de cette première phase ont été validés par le Comité Technique National.

La deuxième phase a été consacrée à la formulation des orientations stratégiques du PDES. Ces orientations ont été définies sur la base du diagnostic et des huit (8) axes du programme de renaissance: (I) bâtir des institutions démocratiques fortes, crédibles et durables ; (II) assurer la sécurité des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national ; (III) relancer l'économie et promouvoir le développement social à travers des réformes, des mesures et une programmation des investissements publics; (IV) assurer la sécurité alimentaire à travers l'Initiative "3N": les Nigériens Nourrissent les Nigériens; v) assurer l'accès à l'eau potable pour tous à travers la réhabilitation et la construction d'ouvrages hydrauliques urbains, ruraux et pastoraux ; (VI) développer les infrastructures et l'énergie par de grands projets de routes, de pistes rurales, d'hydraulique, d'électricité et de chemins de fer; (VII) améliorer significativement les indicateurs sociaux (Education et Santé)et (VIII) créer des emplois au profit des jeunes.

La troisième phase a consisté en la formulation des stratégies et programmes sectoriels ainsi que l'estimation des coûts des actions. Ainsi, quatre-vingt-six (86) programmes ont été définis. La formulation des programmes est basée sur une priorisation rigoureuse des actions.

La quatrième phase a concerné l'établissement de la chaîne des résultats du PDES avec la définition de quarante-trois(43) effets sectoriels et environ soixante (60) indicateurs de résultats⁵.

⁵ Plan de Développement Economique et Social 2012 – 2015, P. 15-16

1.1.2 Processus d'élaboration des programmes et projets

A titre d'exemple, deux projets en cours d'exécution, le Projet d'Action Communautaire et de résilience climatique et le projet de gestion intégrée des écosystèmes transfrontaliers entre le Niger et le Nigeria sont exposés.

1.1.2.1 Projet d'Action Communautaire et de résilience climatique (PAC-RC)

Le Programme Pilote pour la Résilience climatique (PPRC) financé par le Fonds Stratégique du Climat (FSC), l'un des deux Fonds d'Investissement du Climat (FIC) vise à montrer de quelle manière les pays en voie de développement peuvent intégrer risque et résilience climatiques dans leur approche au développement. Il assiste les pays dans la formulation de leurs Programmes d'Action Nationaux d'Adaptation au Changement Climatique et aide le financement d'investissements publics et privés identifiés dans des plans de développement qui tiennent compte de la résilience climatique.

Aussi, pour des raisons multiples suivantes, le Niger est-il retenu comme huit autres pays par le PPRC des Banques multilatérales de Développement (BMD) : Banque mondiale (BM), la Banque africaine de Développement (BAD) et la Société Financière Internationale (SFI) :

- les risques et les vulnérabilités climatiques affectent sévèrement les modes et les moyens d'existence de millions de personnes et entravent le développement social et économique du pays ;
- le pays dispose déjà de tout un ensemble de programmes qui répondent aux priorités de la gestion de terres pauvres et de l'eau mis en œuvre dans le cadre d'une stratégie de développement bien articulée ;
- le Niger a déjà acquis une expérience considérable en termes d'analyses, politiques et institutions, comme aussi de compétences techniques adéquates, et a montré une grande sensibilité par rapport aux principales contraintes qui entravent la mise en œuvre de son Programme d'Action National d'Adaptation au Changement climatique (PANA), de sa stratégie de gestion durable des terres et d'autres stratégies de développement.

Fort de ce choix, le pays élabore son Programme Stratégique pour la Résilience Climatique (PSRC) dont l'objectif général est l'amélioration de la résilience des systèmes de production au changement climatique pour l'amélioration de la sécurité alimentaire au Niger. Il comprend quatre projets d'investissement complémentaires étroitement liés: (I) le Projet d'Actions Communautaires pour la Résilience climatique (PACRC), qui sera mis en exécution avec l'appui de la Banque mondiale; (II) le Projet de Développement de l'Information et de la Prospective Climatique (PDIPC), qui sera exécuté avec l'appui de la BAD; (III) le Projet de Mobilisation et Valorisation des Ressources en Eau (PROMOVARE), qui sera mis en œuvre avec l'appui de la BAD; et (IV) le projet qui sera mis en œuvre par la Société Financière Internationale pour améliorer la résilience du secteur privé au changement climatique.

Trois principales phases ont marqué l'élaboration du PAC-RC :

- **Un atelier national** d'échange avec toutes les parties prenantes sur les domaines prioritaires identifiés, l'architecture du programme et son cadre logique.
- **Des réunions** de concertation avec chaque partie prenante pour identifier les domaines de coopération avec le PPRC et les mécanismes de collaboration pour renforcer l'existant et inciter les synergies pour créer un environnement porteur permettant de remédier à la vulnérabilité, à la variabilité et aux changements climatiques.
- L'élaboration du **programme d'investissement Stratégique** pour la Résilience climatique au Niger, de ses piliers, de son budget, des modalités et des arrangements institutionnels pour sa mise en œuvre.

Il y a lieu de rappeler, qu'auparavant, les activités suivantes ont déjà été depuis septembre 2009 en collaboration très étroite avec les MDBs (BM et BAD) et le Gouvernement :

- **Un exercice d'inventaire sur les initiatives et programmes entrepris en matière de résilience climatique au Niger** dont les résultats ont servi de base pour un dialogue constructif avec le Gouvernement/Partenaires et ont permis de définir plus clairement les activités nécessaires entrant dans la mise en œuvre du PPCR. Ainsi, il a été possible d'entreprendre des analyses diagnostiques (i) du paysage institutionnel nigérien afin d'identifier les parties prenantes nationales, leurs rôles et responsabilités, identifier les carences et recommander les actions à entreprendre pour établir une coalition nationale face au risque climatique, (ii) les stratégies nationales de développement et la place du risque climatique, (iii) des risques climatiques auxquels fait face le pays, identifier leurs impacts par secteur de développement et faire des recommandations pertinentes pour inclure le risque climatique dans la planification des actions de développement.
- **Plusieurs audio et vidéo conférences avec le Gouvernement et les experts des MDBs ont permis de :** (i) clarifier avec le Gouvernement les questions préliminaires relatives au PPCR – incluant son rôle, étendue (investissement/assistance technique), durée, modalités financières, phases, et procédures ; (ii) identifier les manques et les activités de mise en œuvre permettant d'intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les stratégies nationales de développement ; (iii) préparer le plan d'action de la première Mission conjointe.

Sur la base de ces activités, et sous la responsabilité et la coordination du Gouvernement nigérien, les activités de la mission conjointe se focalisent sur les aspects suivants :

- Consultation et validation avec les acteurs nationaux des domaines prioritaires identifiés dans le cadre de l'exercice d'inventaire ;
- **Consultations élargies pour** (I) renforcer l'adhésion nationale au PPCR en privilégiant la participation des principaux intervenants au processus (II) prioriser les futurs domaines d'activités et investissements, et (III) clarifier comment ces activités identifiées peuvent créer un environnement porteur permettant de remédier à la vulnérabilité, à la variabilité et aux changements climatiques.
- Elaboration de la proposition de la Phase I **pour préparer le Programme Stratégique pour la Résilience climatique au Niger**, avec un programme de travail, un calendrier et des arrangements institutionnels de mise en œuvre et leur validation avec les acteurs nationaux sur la base des consultations sus mentionnées.

1.1.2.2 Projet de Gestion intégrée des écosystèmes (PGIE)

Le Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes des bassins versants des Régions Transfrontières entre le Niger et le Nigéria vise à améliorer les conditions d'une gestion intégrée et durable des écosystèmes naturels en vue d'améliorer les conditions de vie des populations qui partagent les quatre bassins transfrontaliers concernés par l'Accord de Maiduguri à savoir : la Komadougou Yobé, le Tagwai El Fadama, le Gada-Goulbi de Maradi et la Magia Lamido.

Le projet vise la recherche de synergie et de complémentarité entre les acteurs et la mise en place de stratégies participatives pour une optimisation de l'utilisation et la gestion communautaire des ressources.

Le processus décisionnel pris en compte dans la phase de préparation du projet transparaît clairement dans la mise en œuvre des actions ponctuée par les étapes suivantes :

- **Réalisation d'études de base** : étude sur l'identification, la caractérisation et la cartographie des sites pilotes, étude sur l'identification des acteurs, de leurs attentes et mise en place d'un espace de partenariat, étude sur la capitalisation des meilleures pratiques de gestion des RN et l'identification d'indicateurs appropriés. Les participants sont les populations, les services techniques, le projet et les ONG.
- Tenue du premier **Comité Technique national (CTN)**.
- Tenue du premier **Comité Régional d'Orientation (CRO) à Maradi**.
- **Elaboration de Plan de Développement Communautaire de Base pour la Gestion des Ressources Naturelles (PDCB/GRN)** en assemblées générales des communautés des sites, des services techniques, autorités et cadres du PGIE.
- Mise en Place des Comités de Gestion Villageois pour la gestion des ressources naturelles ;
- Formation techniques des populations et en vie associative.
- Plusieurs missions de suivi évaluations effectuées par les populations locales, les cadres du projet, les services techniques, les autorités administrative et coutumière.

1.1.1.3 Processus d'élaboration des plans de développements communaux

Le processus de décentralisation en cours au Niger avec une communalisation intégrale devenue effective depuis le 24 juillet 2004, a été inauguré au début des années 60 conformément à la loi N° 61-50 du 31 décembre 1961, portant organisation des collectivités territoriales, et la loi N° 64-023 du 17 juillet 1964 portant création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales. Mais, après une phase de fondation (1960-1974), la décentralisation a été évacuée par le régime militaire (1974-1989) avant d'être remise sur les rails dans la foulée du vent de libéralisation politique des années 90. Elle est entrée dans sa phase de réalisation sous la 4^{ème} République avec la mise en place du dispositif institutionnel et juridique qui devait déboucher avec la 5^{ème} République au découpage territorial actuel et aux élections locales. Le découpage des communes rurales s'est basé sur les cantons et certains groupements.

A ce titre, on peut faire référence aux dispositions ci-après :

- Loi n° 2002-014 du 11 JUIN 2002 portant création des communes et fixant le nom de leurs chefs-lieux. Elles au nombre de 213 au total ;
- Loi n° 2002 – 012 du 11 JUIN 2002 déterminant les principes fondamentaux de la libre administration des régions, des départements et des communes ainsi que leurs compétences et leurs ressources
- Loi n° 2002 – 013 du 11 JUIN 2002 portant transfert de compétences aux régions, départements et communes ;
- Loi n° 2002-017 du 11 JUIN 2002 déterminant le régime financier des Régions, des Départements et des Communes

De fait le processus consacre aux entités une décentralisation parfaite dans la mesure où elle se caractérise par :

- La suppression du contrôle à priori au profit du contrôle de légalité.
- La répartition claire des compétences entre l'Etat et les entités décentralisées.
- La liberté offerte aux populations de choisir librement leurs représentants conformément au Code électoral.
- La définition claire des charges et des moyens de chaque entité décentralisée.

Néanmoins certaines communes, avec l'appui des partenaires et en l'absence de guide national harmonisé ; se sont dotées de plans de développement suivant des approches, des méthodologies différentes⁶.

Dès lors il est apparu nécessaire de doter les entités décentralisées d'un « Guide National d'Elaboration d'un Plan de Développement Communal » seul cadre méthodologique de référence pour orienter les actions de développement en cohérence avec la SRP, les OMD, la SDR. Le guide est initié par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et Développement Communautaire à travers la Direction Générale du Développement Communautaire avec l'appui technique, matériel et financier de plusieurs programmes.

Le processus d'élaboration du Guide a suivi trois (3) mouvements :

- La mise en place du comité ad hoc par arrêté ministériel, chargé de l'élaboration du guide national d'élaboration d'un plan de développement communal ;
- Rencontres pour l'analyse des guides disponibles afin de ressortir les points communs et les éléments pertinents pour aboutir à un projet de guide harmonisé ;
- Atelier national de validation du guide harmonisé.

Le guide validé propose cinq phases déclinées en plusieurs étapes pour l'élaboration d'un plan de développement communal. Le tableau ci-dessus traduit les phase et étapes.

Tableau N° : Phase et étapes d'élaboration d'un PDC

Ce guide a été révisé et comporte désormais sept (7) phases eu lieu de cinq (5). Ces phases sont déclinées comme suit :

- phase préparation du processus ;
- phase analyse-diagnostic ;
- phase formulation PDC ;
- phase d'élaboration du document du PDC ;
- phase adoption du PDC ;
- phase de contrôle de conformité ;
- phase diffusion du PDC.

1.2 Etat des lieux du niveau d'intégration des considérations environnementales dans les politiques et stratégies de développement

1.2.1 Etat des lieux des dispositions juridiques, législatives et règlementaires relatives à la prise en compte de l'environnement

1.2.1.1 Les dispositions de la constitution

La constitution de la 7^é république du Niger, adoptée le 31 octobre 2010 par referendum et promulguée le 25 novembre 2010, dispose :

- Dans les droits et devoirs de la personne humaine que :

Toute personne a droit à un environnement sain. L'Etat a l'obligation de protéger l'environnement dans l'intérêt des générations présentes et futures. **(Article 35)**

Chacun est tenu de contribuer à la sauvegarde et à l'amélioration de l'environnement dans lequel il vit. **(Article 35)**

⁶ Le guide PDC du PAC (Programme d'Actions Communautaires) est différent de celui du LuCop / GTZ.

L'acquisition, le stockage, la manipulation et l'évacuation des déchets toxiques ou polluants provenant des usines et autres unités industrielles ou artisanales installées sur le territoire national sont réglementés par la loi. **(Article 35)**

Le transit, l'importation, le stockage, l'enfouissement, le déversement sur le territoire national de déchets toxiques ou polluants étrangers ainsi que tout accord y relatif constituent un crime contre la Nation puni par la loi. **(Article 35)**

L'Etat veille à l'évaluation et au contrôle des impacts de tout projet et programme de développement sur l'environnement. **(Article 35)**

L'Etat et les autres collectivités publiques veillent à la lutte contre la désertification. **(Article 36)**

Les entreprises nationales et internationales ont l'obligation de respecter la législation en vigueur en matière environnementale. Elles sont tenues de protéger la santé humaine et de contribuer à la sauvegarde ainsi qu'à l'amélioration de l'environnement. **(Article 37)**

1.2.2 Intégration des considérations environnementales dans les politiques/stratégies nationales, programmes et projet de développement

La gestion de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques a toujours été la préoccupation des autorités nigériennes. La prise en compte de cette préoccupation est traduite dans les différents documents de politiques, stratégies, plans, programmes et projets à travers les objectifs, les axes stratégiques ou composantes, les programmes environnementaux élaborés et mis en œuvre, les activités prévues ou réalisées et le budget affecté.

Le tableau ci-dessous traduit la matérialisation de l'intégration des questions environnementales dans les instruments cités haut.

Tableau N° 1 : Intégration des questions environnementales dans les politiques, stratégies et politiques et programmes

Type d'instrument	Nom de l'instrument	Intégration des questions environnementales dans la planification et la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes					
		Analyse - diagnostic	Objectifs	Axes d'intervention / composante	Programmes environnementaux élaborés et conduits	Activités prévues / réalisées	Montant et % du budget consacrés
Politique	Principes directeurs du développement rural	<p>La conjonction des situations climatiques défavorables et de la pression foncière facteurs a conduit à un doublement des surfaces cultivées en 25ans, à une remontée des cultures vers les terres «marginales» du Nord et à une diminution des espaces pastoraux disponibles en zone intermédiaire. D'où une situation quasi-généralisées</p> <p>d'appauvrissement du capital terre, de diminution ou de disparition des jachères, de surexploitation des ressources ligneuses et de surpâturage.</p>	<p>La politique nationale de gestion intégrée des ressources naturelles a pour objectif une transformation progressive des systèmes de production des éleveurs et des agriculteurs en vue de prendre en compte le respect sur le long terme des équilibres écologiques fondamentaux</p>	Gestion Intégrée des Ressources Naturelles	PGRN/CGRN	<ul style="list-style-type: none"> -La restauration prioritaire des zones les plus menacées - La mise en œuvre d'une politique foncière adéquate - La gestion rationnelle du capital forestier et des pâturages - La protection de la faune - La préservation des ressources halieutiques - La gestion optimale des ressources en eau - L'intégration multi-sectorielle des programmes et des actions 	

Type d'instrument	Nom de l'instrument	Intégration des questions environnementales dans la planification et la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes					
		Analyse - diagnostic	Objectifs	Axes d'intervention / composante	Programmes environnementaux élaborés et conduits	Activités prévues / réalisées	Montant et % du budget consacrés
Politique	Principes directeurs du développement rural	<p>La conjonction des situations climatiques défavorables et de la pression foncière facteurs a conduit à un doublement des surfaces cultivées en 25ans, à une remontée des cultures vers les terres «marginales» du Nord et à une diminution des espaces pastoraux disponibles en zone intermédiaire. D'où une situation quasi-généralisées</p> <p>d'appauvrissement du capital terre, de diminution ou de disparition des jachères, de surexploitation des ressources ligneuses et de surpâturage.</p>	<p>La politique nationale de gestion intégrée des ressources naturelles a pour objectif une transformation progressive des systèmes de production des éleveurs et des agriculteurs en vue de prendre en compte le respect sur le long terme des équilibres écologiques fondamentaux</p>	Gestion Intégrée des Ressources Naturelles	PGRN/CGRN	<ul style="list-style-type: none"> - La restauration prioritaire des zones les plus menacées - La mise en œuvre d'une politique foncière adéquate - La gestion rationnelle du capital forestier et des pâturages - La protection de la faune - La préservation des ressources halieutiques - La gestion optimale des ressources en eau - L'intégration multi-sectorielle des programmes et des actions 	

Type d'instrument	Nom de l'instrument	Intégration des questions environnementales dans la planification et la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes					
		Analyse - diagnostic	Objectifs	Axes d'intervention / composante	Programmes environnementaux élaborés et conduits	Activités prévues / réalisées	Montant et % du budget consacrés
Politique	Principes d'orientation du code rural		1.Sécurisation foncière des acteurs ruraux ; 2.Organisation du monde rural ; 3.Promotion de la gestion durable des Ressources Naturelles ; 4.Aménagement du territoire		Elaboration et adoption de texte juridiques relatifs au : -régime de l'eau ; -régime de la pêche ; -régime forestier ; -régime de la chasse et protection de la faune ; -aménagement du territoire ; -réglementation de la mise en valeur des ressources naturelles	-élaboration de de textes de loi ; -popularisation des textes à travers le « le recueil des textes » et des films ; -élaboration de schémas d'aménagement foncier ; -élaboration et tenue de « dossier rural » ; -établissement de titres de propriété ; -établissement d'actes de transactions foncières ; -gestion des ressources partagées et contrôle de mise en valeur ; Mise en place de CoFoDep, CoFoCom et de CoFoB	

Type d'instrument	Nom de l'instrument	Intégration des questions environnementales dans la planification et la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes					
		Analyse - diagnostic	Objectifs	Axes d'intervention / composante	Programmes environnementaux élaborés et conduits	Activités prévues / réalisées	Montant et % du budget consacrés
Politique	L'initiative 3 N		<p>L'objectif global de l'IGN est de : « contribuer à mettre durablement les populations nigérienne à l'abri de la faim et de la malnutrition et, leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration des revenus » ;</p> <p>L'objectif spécifique est de « Renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes.</p>	<p>Trois axes stratégiques sur cinq définis concernent les questions environnementales et d'adaptation au CC. Il s'agit de :</p> <p>-Axe 1 : Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutique ;</p> <p>-Axe 3 : Amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques, crises et catastrophes ;</p>	<p>-Programme accroissement des productions sous irrigation ;</p> <p>-Programme accroissement des productions des cultures pluviales ;</p> <p>-Programmes accroissement des productions animales ;</p> <p>-Programme accroissement des productions forestières ;</p> <p>-Programme amélioration des mécanismes d'anticipation et de coordination des urgences ;</p> <p>-Programme amélioration des réponses apportées dans les situations de crises alimentaires et de catastrophes naturelles</p>		<p>Budget consacré au deux axes est de 850 250 000 000 FCFA sur un total de 1000 815 000 000 FCFA soit 84,96%</p>



Type d'instrument	Nom de l'instrument	Intégration des questions environnementales dans la planification et la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes					
		Analyse - diagnostic	Objectifs	Axes d'intervention / composante	Programmes environnementaux élaborés et conduits	Activités prévues / réalisées	Montant et % du budget consacrés
Stratégie	SDRP	<p>En dépit des importantes réalisations, particulièrement dans le cadre du Programme Spécial du Président de la République et des progrès indéniables enregistrés, dans le cadre de la mise en œuvre de la SRP, il ressort du diagnostic de la pauvreté et de l'appréciation des politiques, que la situation des indicateurs sur les conditions de vie des populations et de l'économie reste faible. A l'évidence, avec la tendance actuelle, le Niger n'atteindra pas tous les objectifs retenus par les OMD à l'horizon 2015.</p> <p>En effet, la pauvreté est persistante, particulièrement en milieu rural (près de deux nigériens sur trois vivent en dessous des seuils de pauvreté). Le niveau d'instruction est faible, la malnutrition sévit dans une frange importante de la population, les taux de mortalités sont élevés, l'accès à l'eau potable est insuffisant, l'accès aux infrastructures d'énergie, de transport, de communication, aux marchés, est faible. Cette situation est aggravée par des disparités de genre dans l'accès aux services et aux opportunités et une grande vulnérabilité aux risques liés aux chocs naturels ou économiques.</p>	<p>l'objectif global assigné à la nouvelle SRPD consiste-t-il à améliorer le bien-être des nigériennes et des nigériens.</p> <p>De manière spécifique, le Niger a la ferme volonté de réduire la pauvreté dans toutes ses dimensions et de réaliser l'ensemble des OMD fixés pour l'horizon 2015. Ainsi, les revenus des nigériens seront accrus, leur état sanitaire et nutritionnel sera amélioré, leur niveau d'instruction sera relevé, les équilibres environnementaux seront préservés, l'accès aux services énergétiques modernes et à l'eau potable sera fortement renforcé, la participation aux prises de décision sera institutionnalisée, le désenclavement des villes et des campagnes par des infrastructures adéquates et l'accès universel aux NTIC seront une réalité</p>	<p>Axe 1 : La recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois,</p> <p>Axe 2 : L'accès équitable aux services sociaux de qualité,</p> <p>Axe 3 : La maîtrise de la croissance démographique,</p> <p>Axe 4 : La réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables,</p> <p>Axe 5 : Le développement des infrastructures,</p> <p>Axe 6 : La promotion d'une gouvernance de qualité,</p> <p>Axe 7 : La mise en œuvre efficace de la stratégie de réduction de la pauvreté</p>			

Type d'instrument	Nom de l'instrument	Intégration des questions environnementales dans la planification et la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes					
		Analyse - diagnostic	Objectifs	Axes d'intervention / composante	Programmes environnementaux élaborés et conduits	Activités prévues / réalisées	Montant et % du budget consacrés
Stratégie	SDR	<p>Deux enjeux :</p> <p>-Il est nécessaire de concilier préservation des ressources naturelles et intensification des productions agro-sylvo-pastorales</p> <p>- Le développement d'excédents commercialisables doit s'appuyer sur le maintien d'un bon niveau d'autosuffisance alimentaire</p>	<p>- Réduire l'instabilité qui pèse sur l'accès des ménages ruraux à l'alimentation</p> <p>- Améliorer la qualité nutritionnelle et sanitaire de l'alimentation des ménages ruraux</p> <p>- Créer les conditions d'une gestion durable des ressources naturelles</p>	<p>Axe stratégique n°2: «Prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gérer durablement les ressources naturelles pour sécuriser les conditions de vie des populations»</p>	<p>1.Programme «développement local et communautaire»</p> <p>2.Programme «gouvernance locale des ressources naturelles (foncier, eau, végétation, faune)»</p> <p>8.Programme «Eau potable et assainissement»</p> <p>9.Programme «Réduction de la vulnérabilité des ménages»</p> <p>10.Programme «Préservation de l'environnement»</p> <p>11.Programme «Développement de l'irrigation»</p> <p>12.Programme «Aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux»</p> <p>13.Programme «Restauration des terres et reboisement»</p> <p>14.Programme «Kandadji: régénération des écosystèmes et de mise en valeur de la vallée du fleuve Niger»</p>	<p>- Mobiliser les ressources en eau en vue de sécuriser les différentes productions</p> <p>- Poursuivre et approfondir les actions de prévention et de gestion des crises alimentaires et des catastrophes naturelles</p> <p>- Améliorer la qualité nutritionnelle et sanitaire de l'alimentation des ménages ruraux</p> <p>-Faciliter un accès aux ressources naturelles permettant une gestion durable</p> <p>- Sécuriser les systèmes d'exploitation du milieu et préserver l'environnement</p>	

Type d'instrument	Nom de l'instrument	Intégration des questions environnementales dans la planification et la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes					
		Analyse - diagnostic	Objectifs	Axes d'intervention / composante	Programmes environnementaux élaborés et conduits	Activités prévues / réalisées	Montant et % du budget consacrés
Plan	PDES		<p>1. Les ressources environnementales sont préservées et gérées de manière durable</p> <p>2. Les inégalités inter et intra régionales sont atténuées</p> <p>3. Les aspirations des citoyens à la sécurité sont satisfaites</p> <p>4. Les leviers de la croissance démographique sont maîtrisés</p> <p>5. Les Nigériens assurent de manière durable leur sécurité alimentaire et nutritionnelle</p>	<p>Cinq axes stratégiques (complémentaires et interdépendants) sont identifiés pour relever les défis et les enjeux de développement économique et social. Il s'agit de :</p> <p>i) la consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques ;ii) les conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif;</p> <p>iii) la sécurité alimentaire et le développement agricole durable;</p> <p>iv) la promotion d'une économie compétitive et diversifiée pour une croissance accélérée et inclusive ;</p> <p>v) la promotion du développement social.</p>	<p>1. Programme : Gestion durable des ressources naturelles ;</p> <p>2. Programme : Conservation de la biodiversité des milieux naturels</p> <p>3. Programme : Renforcement des capacités d'adaptation et de résilience ;</p> <p>4. Programme : Accroissement des productions sous irrigation ;</p> <p>5. Programme : Amélioration des niveaux de rendement des cultures pluviales ;</p> <p>6. Accroissement des productions animales ;</p> <p>7. Accroissement des productions forestières, halieutiques et apicoles</p>		<p>1738 621 000 000 FCFA sont consacrés aux deux axes, sur un total de 6318 474 000 000 FCFA, soit 27,52%</p>
Programme	PAC						
Programme	ProMaP						

Type d'instrument	Nom de l'instrument	Intégration des questions environnementales dans la planification et la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes					
		Analyse - diagnostic	Objectifs	Axes d'intervention / composante	Programmes environnementaux élaborés et conduits	Activités prévues / réalisées	Montant et % du budget consacrés
Projet	Projet Sécurité Alimentaire Arziki / ONG CLUSA	<p>Le projet ARZIKI a intégré dans sa phase d'extension le Volet ACC pour tenter de résoudre le problème de la dégradation des terres dans sa zone d'intervention face à :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Une pression démographique galopante ; -La rareté des ressources naturelles disponibles ; -Une dégradation continue des terres de cultures; -La violence et la répartition des précipitations ; -Elévation des températures; 		<ul style="list-style-type: none"> -Les transferts des technologies sur les ouvrages mécaniques et biologiques; -Sensibilisation des producteurs; -Les appuis en matériels de travail ; -Le suivi et le contrôle de qualité ; La mise en valeur des espaces récupérés -La conscientisation des communautés sur les bonnes pratiques ; -L'élaboration des règles de gestion des ressources naturelles ; -Introduction et ou la promotion des espèces d'adaptation au CC (Moringa, Dolique, Gao, etc.) ; 		<p>Les résultats suivants sont atteints :</p> <ul style="list-style-type: none"> -83 délégués formés sur la détermination des courbes de niveau et la réalisation des cordons pierreux, Tassa et bande enherbée avec andropogon ; -155 délégués formés sur la RNA, le DFA, la gestion du fumier, l'élagage et la jachère améliorée ; -83 délégués formés sur la technique de production et de récolte du Moringa ; -48 pépiniéristes formés en technique de production de plants forestiers ; -Plus de 2000 producteurs ont appliqué les actions biologiques et mécaniques dans les terres de cultures. <p>Au total 39,52 ha de terres incultes ont été récupérés et mise en valeur avec des variétés de Gombo, de Senna, d'oseille et de niébé au bénéfice de 1564 femmes. Toutes les 39,52 ont été sécurisés avec des actes fonciers</p>	

Type d'instrument	Nom de l'instrument	Intégration des questions environnementales dans la planification et la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes					
		Analyse - diagnostic	Objectifs	Axes d'intervention / composante	Programmes environnementaux élaborés et conduits	Activités prévues / réalisées	Montant et % du budget consacrés
Projet	PGIE/NN		<p>L'objectif global du projet est « asseoir les conditions de durabilité de la gestion intégrée des écosystèmes pour l'amélioration des conditions de vie des populations locales et la préservation des écosystèmes d'importance mondiale ». Pour ce faire trois objectifs spécifiques sont visés :</p> <p>-Promouvoir le développement de stratégies d'intégration, d'harmonisation et de coopération sous régionale de la gestion des ressources naturelles transfrontalières ;</p> <p>-assurer une bonne planification et mise en œuvre de stratégies et actions communes de gestion participative pour le partage des ressources naturelles, l'inversion des tendances à la dégradation, la conservation de la biodiversité et l'accroissement de la productivité des terres ;</p> <p>-Assurer une implication de toute les parties prenantes au développement des stratégies communes de gestion intégrée et participative des ressources naturelles partagées</p>			<p>-Réalisation d'études diagnostic sur des thèmes comme « Analyse diagnostique transfrontalière des écosystèmes des bassins versants partagés entre le Niger et le Nigéria » des différentes composantes du projet ;</p> <p>-Appui financier et technique des communes pour l'élaboration de 8 « Plans de Développement Communautaires de base pour la gestion la gestion des ressources naturelles</p>	

L'analyse du tableau montre que les considérations environnementales sont d'autant plus intégrées dans les différents instruments qu'elles font l'objet d'une attention toute particulière dès la phase « analyse - diagnostic ».

Ainsi, il ressort de phase, des contraintes telles que la dégradation espaces ruraux, la surexploitation des ressources naturelles et la vulnérabilité des populations face aux changements climatiques.

Pour renverser cette tendance, les différents instruments se sont fixés comme objectifs, entre autres, de transformer « progressive des systèmes de production des éleveurs et des agriculteurs en vue de prendre en compte le respect sur le long terme des équilibres écologiques fondamentaux » (Principes directeurs pour un développement rural), de sécuriser les ressources foncières et les acteurs ruraux, d'aménager le territoire et de promouvoir la gestion durable des ressources naturelles (Code rural) ; de « contribuer à mettre durablement les populations nigérienne à l'abri de la faim et de la malnutrition et, leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration des revenus » (l'I3N).

En ce qui concerne les axes stratégiques et composantes définies pour gérer et valoriser durablement les ressources naturelles, on note l'axe « Gestion Intégrée des Ressources Naturelles » contenue dans les principes directeurs, les axes de l'initiative 3N relatifs à l'accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutique, l'amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques, crises et catastrophes.

Quant aux activités, on note les actions de réhabilitation et de sécurisation des ressources naturelles, le renforcement de l'auto encadrement, les formations et sensibilisation en vue pour faciliter l'appropriation de l'approche "développement durable" dans les mœurs des populations.

Sur le plan financier, les budgets consacrés varient selon les instruments. Ainsi, l'I3N y consacre 84,96% à la gestion des ressources naturelles et aux actions de renforcement de la résilience des populations, tandis que le PDES y consacre 27,52%.

1.2.3 Intégration des considérations environnementales dans les plans de développements communaux

Les plans de développement communaux élaborés et mis en œuvre par les communes depuis l'avènement de décentralisation en 2004 comportent au gré des préoccupations des communes, des axes relatifs à la gestion durable de l'environnement.

Mais à l'occasion de l'édition du nouveau guide national d'élaboration des PDC, il a été recommandé la prise en compte de la dimension changements climatiques dans les plans de développement communaux en cours de révision ou en cours d'élaboration. Ceci, pour être conforme au décret N° 2011- 057/ PCSRD/PM du 27 Janvier 2011 modifiant et complétant le décret N° 2000-072/PRN/PM du 4 Août 2000 portant création, attributions et composition du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD). Le décret 2011 sus cité, stipule en son article 3, alinéas 1er que le SE/CNEDD doit veiller à : «l'intégration de la dimension changements climatiques et de l'adaptation dans les politiques, stratégies et programmes de développement» .

Aussi, les principes d'intégration de la dimension changements climatiques et adaptation s'intègrent dans les 7 phases du processus d'élaboration des PDC.

Tableau N° 2 : Intégration de la dimension changements climatiques et adaptation dans les phases d'élaboration des PDC

N°	Phases d'élaboration des PDC	Actions d'intégration de la dimension changements climatiques
1	Phase préparation du processus ;	<p>-Dans les Termes De Référence de l'équipe d'appui conseil chargée de revisiter ou d'élaborer le PDC, il convient d'intégrer la prise en compte de la dimension des changements climatiques à l'instar de toutes autres préoccupations ;</p> <p>-Dans son offre technique, le prestataire doit prendre en compte le changement climatique dans le plan de communication proposé ;</p> <p>-Il doit également prévoir dans la proposition technique, une formation de l'équipe chargée de l'élaboration du PDC, sur la nouvelle thématique de la prise en compte des changements climatiques.</p>
2	Phase analyse-diagnostic ;	<p>-La phase analyse-diagnostic permettra d'identifier les signes des changements climatiques réels ou potentiels et leurs impacts ainsi que les différents modes d'adaptation.</p> <p>Plus spécifiquement, il s'agit de décliner les caractéristiques climatiques de la zone d'étude. Pour ce faire, il y a lieu de disposer de séries météorologiques et climatologiques (la pluviométrie, la température, l'évapotranspiration, les vents, etc.) si possible de la zone couvrant la commune. Ainsi, il serait intéressant de raisonner sur la base des moyennes mobiles quinquennales pour les séries longues ou bien mensuelles qui pourront mieux faire ressortir la tendance des paramètres. C'est pourquoi, l'usage d'une série allant de l'indépendance à aujourd'hui est recommandé.</p> <p>-Ces informations climatiques une fois collectées méritent d'être exploitées par le spécialiste en changements climatiques de l'équipe d'appui conseil dont la principale mission est de veiller à la prise en compte de l'information climatique dans le document.</p>
3	Phase formulation PDC ;	<p>-Les résultats de la phase analyse-diagnostic seront restitués et les actions à conduire seront planifiées conformément aux étapes de la phase formulation.</p> <p>Il y a donc nécessité de corriger/formuler la vision, les orientations stratégiques en lien avec les futures conditions environnementales et socio-économiques dans l'optique des changements climatiques.</p> <p>- La hiérarchisation des options d'adaptation se fait pour chaque axe d'intervention selon une notation basée sur des critères avec un barème consensuel. Il s'agit entre acteurs d'élaboration du PDC de s'entendre sur l'importance de l'option en termes de durabilité, d'efficacité, d'efficience, de coût et de bénéfice.</p>
4	Phase d'élaboration du document du PDC ;	<p>C'est la phase de rédaction/révision du document par l'équipe restreinte issue du comité de pilotage du PDC.</p> <p>Il s'agit à cet effet de présenter le document comme indiqué par le guide national des PDC.</p>
5	Phase adoption du PDC ;	<p>Le document élaboré/révisé sera adopté conformément aux procédures prescrites par le guide d'élaboration du PDC, à travers un atelier de validation/adoption</p>
6	Phase de contrôle de conformité ;	<p>-Le document adopté par le conseil communal sera soumis au contrôle de conformité selon les procédures prescrites dans le guide d'élaboration du PDC.</p> <p>- transmission du PDC au représentant de l'Etat, il s'agit principalement du préfet du département comportant la commune. Cependant pour les villes à statuts particuliers (Niamey, Zinder, Tahoua et Maradi), pour leurs arrondissements, il s'agit du Gouverneur</p>
7	Phase diffusion du PDC	<p>Elle sera conforme aux procédures contenues dans le guide d'élaboration du PDC</p>

Tableau N° 3 : Quelques exemples de prise en compte des questions environnementales et d'intégration de la dimension changements climatiques

Type d'instrument	Nom de l'instrument	Intégration des questions environnementales dans la planification et la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes					
		Période de la planification	Analyse - diagnostic	Objectifs	Axes d'intervention / composante	Activités prévues / réalisées	Montant et % du budget consacrés
PDC (acclimaté)	PDC Gorouol IDCC Financement PAC/RC Appui technique : ONG ADIDB	2013 -	<p>-une analyse des risques climatique a été faite. Il ressort de l'analyse, une légère tendance linéaire à la baisse des pluies, une augmentation des événements pluvieux extrême (grosse pluie) causant des inondations, une hausse sans équivoque des températures.</p> <p>-Les contraintes liées aux RN : La coupe abusive pour les usages domestiques, La pression des éleveurs en période de soudure, La dominance du genre acacia, L'apparition des koris qui intensifie le ruissellement, Une insuffisance de recharge des cours d'eau et de la nappe phréatiques, Une grande évaporation des eaux de surface liée à la forte température, Un ensablement et un comblement sans précédent des mares, Une difficulté d'approvisionnement en eau des populations et du bétail, Un démarrage tardif et une fin précoce des saisons des pluies donc un raccourcissement de la longueur de la campagne agricole, une augmentation des séquences sèches de plus de 7 jours engendrant des resemis et des baisses de rendements donc une dégradation de la qualité de la saison des pluies</p>	<p>Vision de la commune : Pour les 15 à 20 ans à venir : « les autorités communales du Gorouol s'engagent à faire de la commune rurale du Gorouol, une commune émergente fondée sur une croissance économique durable et équitablement répartie où la gestion rationnelle des écosystèmes et les stratégies de résilience des populations face aux changements climatiques sont prises en compte ».</p> <p>Objectif 1 : Augmenter la production agricole de 30% et améliorer la résilience climatique du secteur ;</p> <p>Objectif 2 : Rehausser les productions animales et réduire les effets néfastes du changement climatique ;</p> <p>Objectif 3 : Restaurer et préserver les ressources naturelles et inverser leur tendance à la dégradation</p>	Axe 1 : Amélioration des productions agro-sylvo-pastorales et renforcement de la résilience climatique du secteur rural	<p>Plus de 80 activités sont inscrites pour l'Axe 1. Les principales activités sont relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la récupération mécanique et biologique des espaces dégradés ; -l'éducation environnementale ; -la sécurité alimentaire ; -l'amélioration de l'encadrement technique ; -la lutte contre l'ensablement des mares et l'augmentation de la production piscicole ; <p>Etc.</p>	1 173 710 000 FCFA sont consacrés à l'axe 1 sur un budget global de 4 181 940 000 FCFA, soit 28,07%

Type d'instrument	Nom de l'instrument	Intégration des questions environnementales dans la planification et la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes					
		Période de la planification	Analyse - diagnostic	Objectifs	Axes d'intervention / composante	Activités prévues / réalisées	Montant et % du budget consacrés
PDC	PDC Dargol IDCC Financement PAC/RC Appui technique : ONG ADIDB	2013 - 2017	<p>Il ressort de l'analyse diagnostic de la commune, les contraintes suivantes liées aux changements climatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Baisse de la fertilité des sols, manque d'intrants agricoles; -Pression des ennemis de culture; -Déforestation; -Insuffisance d'aires de pâturage; -Mauvaise répartition des pluies; -Insuffisance de couloirs de passage; -Maladies des animaux ; -Disparition des espèces végétales et fauniques; -Ensablement de la rivière (Dargol); -Coupe abusive des végétaux; -Erosion; -Baisse de rendement; -Dégâts des animaux; -Insuffisance d'encadrement des acteurs ruraux; -Insuffisance des moyens d'exhaure; -Insuffisance de sensibilisation de la populations urladésertification; -Présence de grands koris; -Ensablement des mares; -Insuffisance de sensibilisation de la population sur la désertification ; -Les conflits fonciers; -Insuffisance des brigadiers phytosanitaires; <p>Notons que pour chaque activité, les risques climatiques sont identifiés et leur impacts déterminés</p>	<p>La particularité de ce PDC est qu'il prend désormais en compte la dimension des changements climatiques qui affectent les activités, et offre à la commune une vision d'un développement durable (15 à 20 ans).</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> -accroître la capacité de prise en compte de la dimension changement climatique dans toutes options de développement rural -augmenter la production agricole -augmenter la production animale -améliorer et sauvegarder les ressources forestières et halieutiques 	Axe2: insécurité alimentaire et développement agricole durable	Plus de 40 actions prévues pour l'axe, relatives à la valorisation et restauration des ressources naturelles, à la formation et sensibilisation des acteurs, à la sécurité alimentaire des hommes et des animaux etc.	1.245.050.000 FCFA sur un budget global de 4.472.350.000 FCFA, soit 27,84%.

Type d'instrument	Nom de l'instrument	Intégration des questions environnementales dans la planification et la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes					
		Période de la planification	Analyse - diagnostic	Objectifs	Axes d'intervention / composante	Activités prévues / réalisées	Montant et % du budget consacrés
PDC	PDC Fabiji Financement PAMED II / CTB Appui technique : ONG ADD	2013 - 2017	<p>-Faible résilience face aux catastrophes et à la variabilité ;</p> <p>-la baisse des rendements des cultures liée à l'irrégularité des pluies, au caractère rudimentaire des outils agricoles, l'appauvrissement des terres, l'insuffisance d'intrants agricoles, la pression parasitaire;</p> <p>-le faible encadrement des producteurs ;</p> <p>-la dégradation des terres à cause de l'érosion hydrique et éolienne ;</p> <p>-le pillage et la recherche du bois de chauffe</p> <p>-Déficit fourrager chronique ;</p> <p>-Irrégularité des pluies ;</p> <p>-Amenuisement et parfois l'obstruction des couloirs de passage secondaires</p> <p>-Conflits entre éleveurs et agriculteurs</p> <p>Non sécurisation des couloirs de passage</p> <p>-Prolifération de certaines espèces envahissantes non appréciées par les animaux tels que le Sida cordifolia dans les aires de pâturage ;</p>	<p>1. Améliorer les productions agro-sylvo-pastorale et renforcer la sécurité alimentaire ainsi que la gestion durable de l'écosystème</p> <p>2. Renforcer la résilience de la population face aux changements climatiques, crises et catastrophes</p>	Axe 1 : Amélioration et la diversification des productions agro-sylvo-pastorale et le renforcement de la sécurité alimentaire et la gestion durable de l'écosystème	36 activités prévues pour l'axe, relatives à l'amélioration des productions agro-sylvo-pastorale, au renforcement de la sécurité alimentaire, à la gestion durable des RN et au renforcement de la résilience des populations face aux CC	193 250 000 FCFA prévus pour l'axe sur un budget global de 449 775 000 FCFA, soit 42,97%.

Type d'instrument	Nom de l'instrument	Intégration des questions environnementales dans la planification et la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes					
		Période de la planification	Analyse - diagnostic	Objectifs	Axes d'intervention / composante	Activités prévues / réalisées	Montant et % du budget consacrés
PDC	PDC Harikanassou	2013 - 2017	<p>On relève une dégradation continue de la ressource forestière à cause de la consommation de bois supérieure de 50% aux efforts de production. Le prélèvement important du bois d'œuvre, de service, du bois énergie, du pâturage aérien et la faiblesse des efforts de reboisement expliquent cet état de fait</p> <p>La forte dégradation de la végétation, gîte de la faune, et la chasse abusive ont engendré la disparition de plusieurs espèces importantes comme les hyènes, les gazelles, les singes, les canards sauvages, etc. Actuellement la faune est surtout prédominée par les girafes, les oiseaux aquatiques, les rongeurs et les perdrix.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Rehausser le taux de satisfaction des besoins alimentaires -Rehausser le rendement de 25% des terres cultivées -Réduire les méfaits du déficit fourrager en assurant la disponibilité des compléments aliments bétails -Créer de nouvelles banques BAB et BIZ -Rehausser le taux de vaccination du bétail -Réduire le déséquilibre entre la production et la consommation du bois - énergie -vulgariser le charbon minéral, le gaz domestique et de l'électricité -reboisement à grande échelle 	Améliorer la production agro sylvo pastorale et la sécurité alimentaire dans la commune	23 activités ont été prévues pour l'axe, relatives à l'approvisionnement en intrants et produits alimentaires, à l'irrigation, à la distribution d'outils et matières de substitution au bois et à l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques.	252 803 000 FCFA sont consacrés sur un budget global de 955 162 000 FCFA, soit 26,47%

Type d'instrument	Nom de l'instrument	Intégration des questions environnementales dans la planification et la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes					
		Période de la planification	Analyse - diagnostic	Objectifs	Axes d'intervention / composante	Activités prévues / réalisées	Montant et % du budget consacrés
PDC	PDC Kirtachi IDCC Financement : WAP / UICN / CNEDD Appui technique :	2013 - 2017	<p>-Les principales contraintes associées à ces agro-écosystèmes sont :</p> <p>-la baisse de la fertilité et des rendements des sols</p> <p>-l'insuffisance des matériels et équipements d'exploitation pour l'agriculture pluviale et irriguée.</p> <p>-Faible niveau d'utilisation d'intrants (fertilisants et semences améliorées) ;</p> <p>-Forte vulnérabilités aux aléas pluviométriques (sécheresses et inondations) ;</p> <p>-L'amenuisement du potentiel fourrager d'année en année ;</p> <p>-Le recul du couvert végétal avec perte du potentiel fourrager ;</p> <p>-L'envahissement des aires de pâturages par des espèces végétales non appréciées (Sida cordifolia) ;</p> <p>-La non maîtrise des pathologies aviaires et celles liées à la transhumance transfrontalière dans la zone d'influence du Parc régional du W. ;</p> <p>-la diminution des superficies des plans d'eau surtout les mares, due essentiellement à l'ensablement ;</p> <p>-la prolifération des espèces végétales envahissantes (jacinthe d'eau) ;</p> <p>-la disparition progressive de certaines espèces de poissons</p> <p>-la réduction des captures sur les plans quantitatif et qualitatif ;</p> <p>-Faible niveau de valorisation du potentiel touristique du parc, en vue de générer des emplois aux populations et des ressources financières pour la commune.</p>	<p>Résultat 1.1 : les productions rizicole et maraîchère sont accrues</p> <p>Résultat 1.2 : les rendements des cultures céréalières se sont accrues de 30% sur les terres agricoles dunaires ayant fait l'objet de traitement</p> <p>Résultat 1.3 : l'effectif du s'est accru de 5 %</p> <p>Résultat 1.4 : La quantité de poisson vendue dans la commune s'est accrue de 5 %</p> <p>Résultat 2.1 : Les exploitations agricoles sont sédentarisées par grâce à la reconstitution de la fertilité des sols.</p> <p>Résultat 2.2 : l'exploitation forestière est optimisée et maîtrisée sur une base durable</p> <p>Résultat 2.3 : La commune rurale de Kirtachi a une participation accrue à la gestion du parc transfrontalier du W et de sa zone tampon.</p> <p>Résultat 3.1 : Au moins 50% des villages de la commune ont mis en œuvre des microprojets en vue de réduire la vulnérabilité des ménages les plus pauvres</p> <p>Résultat 3.2 : Un mécanisme de réduction l'insécurité alimentaire des ménages les plus pauvres est testée</p>	<p>Axe 1 : L'accroissement de la production agro-pastorale et piscicole</p> <p>Axe 2 : La régénération et la valorisation durable des ressources naturelles de base</p> <p>Axe 3 : La réduction de la vulnérabilité des populations</p>	<p>42 activités prévues pour les 3 axes relatifs à l'adaptation au changement climatique et la gestion durables des ressources naturelles.</p>	<p>360 910 000 FCFA sont consacrés aux 3 axes relatifs à IDDC sur un budget global de</p> <p>541 990 000 FCA soit 66,59%</p>

Type d'instrument	Nom de l'instrument	Intégration des questions environnementales dans la planification et la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes					
		Période de la planification	Analyse - diagnostic	Objectifs	Axes d'intervention / composante	Activités prévues / réalisées	Montant et % du budget consacrés
PDC	PDC Koygolo IDCC Financement : PAMED II Appui technique : CETIC/consult	2013 - 2017	<p>Les risques climatiques de la commune sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Baisse de cumul pluviométrique -Augmentation des températures -Raccourcissement de la longueur de la saison des pluies -Longues séquences sèches -Vents de poussière <p>Tendances observées : -amenuisement des ressources naturelles (sols, couvert végétal et eau de surface et de pluie) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> -diminution des productions agricoles, pastorales et piscicoles avec comme conséquences une aggravation de la vulnérabilité et une détérioration des conditions socio économiques de la population de la population. 	<p>Objectif global : améliorer, de façon durable, les conditions socio économiques et environnementales de la commune</p> <p>Objectifs sectoriels :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Assurer la régénération et la valorisation durable des ressources naturelles de base et la résilience de la population au changement climatique ; -Accroître la production agro sylvo pastorale ; 	<p>Axe I : Gestion durable des terres ;</p> <p>Axe II : Relance des secteurs productifs</p>		<p>1 311 795 000 FCFA ont été consacrés aux deux axes relatifs à l'adaptation aux changements climatiques et la gestion rationnelle des ressources naturelles, sur un budget global de 2 311 645 000 FCFA, soit un taux de 56,75%</p>

Type d'instrument	Nom de l'instrument	Intégration des questions environnementales dans la planification et la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes					
		Période de la planification	Analyse - diagnostic	Objectifs	Axes d'intervention / composante	Activités prévues / réalisées	Montant et % du budget consacrés
	PDC Kokorou IDCC Financement : PACRC / CNEDD Appui technique :	2013 - 2018	<p>L'étude a permis d'identifier 11 risques climatiques majeurs pour le développement des activités agropastorales de la commune. Ces risques majeurs sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.L'alternance rapprochée entre années humides et années sèches à partir de la décennie 90 ; 2.La baisse de la quantité de pluie tombée ; 3.La réduction de la superficie de la commune recevant plus de 400mm ; 4.La forte variabilité inter décennale de la pluviométrie ; 5.La hausse sans équivoque des températures ; 6.La baisse du nombre de jour de pluie ; 7.Le démarrage tardif de la saison des pluies ; 8.La fin précoce des pluies ; 9.La réduction de la longueur de la saison humide ; 10.L'augmentation des séquences sèches de plus de 7 jours engendrant des resemis et des baisses de rendements ; 11.La dégradation de la qualité de la saison des pluies. <ul style="list-style-type: none"> -Diminution de pluviométrie ; -Inondation ; -Augmentation de température ambiante ; -Ensablement et assèchement précoce des points d'eaux; -Diminution des pâturages et des couloirs de passage ; -Disparition de certaines espèces fauniques -Emigration des populations et occupation anarchique de l'espace accentuant le déboisement (particulièrement sur le site de komabangou avec utilisation des produits toxiques) ; -Réduction de la productivité agricole ; -L'instabilité dans l'installation de la saison pluvieuse 	<p>Objectif 1 : Rehausser les productions et les rendements agricoles de %20 en améliorant la résilience des producteurs</p> <p>Objectif 2 : Assurer une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles à travers l'IDCC ;</p> <p>Objectif 3 : Améliorer les productions animales de %15</p>	1.L'amélioration de la sécurité alimentaire et renforcement de la résilience climatique du secteur rural ;	28 activités ont été prévues pour l'axe, relatives à l'augmentation des rendements des cultures, à la gestion rationnelle des ressources naturelles, à l'amélioration des productions animales,	1 088 050 000 FCA Sur un budget total de 2 531 950 000 FCA, soit 42,97 %

Au vue de ce tableau n°3, on peut aisément noter que les PDC étudiés ont été élaborés dans l'esprit et la lettre du guide national d'élaboration de PDC de février 2011, en se conformant aux droits humains, à l'exigence du genre, aux compétences transférées aux collectivités territoriales et aux questions de changements climatiques et de Gestion des Ressources Naturelles, s'inscrivent bien dans la logique des grandes options de développement décidées par l'Etat du Niger, notamment la SDCI, le PDES, l'i3N et toutes les autres politiques et stratégies sectorielles menées dans le cadre des ministères techniques. De même, ils s'inscrivent également dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

En termes d'adaptation au changement climatique, notons qu'il ressort de l'analyse des PDC, la prise en compte d'analyse des risques climatiques. C'est ainsi que le PDC du Goroual fait ressortir « une légère tendance linéaire à la baisse des pluies, une augmentation des événements pluvieux extrême (grosse pluie) causant des inondations, une hausse sans équivoque des températures, un démarrage tardif et une fin précoce des saisons des pluies donc un raccourcissement de la longueur de la campagne agricole, une augmentation des séquences sèches de plus de 7 jours engendrant des re-semis et des baisses de rendements donc une dégradation de la qualité de la saison des pluies.

Comme pour les politiques et stratégies, les plans de développement communaux intègrent également les préoccupations environnementales dans leurs objectifs, leurs axes stratégiques, leurs activités.

1.2.4 Etat des lieux des politiques et stratégies nationales en matière d'environnement

Le Niger, à l'instar de la communauté internationale en signant et ratifiant les conventions post RIO s'est doté de programmes d'action stratégique correspondants ayant subi pour leur élaboration et leur adoption un processus largement participatif.

1.2.4.1 La convention cadre des nations Unies sur la désertification (CCD)

Elle donna lieu à un Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles dont le contenu se décline ainsi qu'il suit :

- **Des enjeux, objectifs et stratégie du PAN-LCD/GRN** où les principes énoncés reposent principalement sur (I) une approche globale et intégrée, (II) une cohérence des interventions et une cohésion entre les acteurs, (III) une intervention suivant l' « approche Gestion de Terroirs », (IV) une implication et une participation active des populations, en particulier les femmes et les jeunes, à travers des structures décentralisées efficaces, (V) un partenariat renforcé entre acteurs, (VI) une prise en compte des acquis, (VII) une vision à long terme, et (VIII) une répartition harmonieuse des actions ;

- **Domaines prioritaires du PAN-LCD/GRN** comme la gestion des ressources naturelles où aux orientations stratégiques sectorielles correspondent des actions prioritaires ;
- **Les Sous-programmes prioritaires du PAN-LCD/GRN** comme :
 - La conservation et restauration des terres dégradées et la maîtrise des eaux ;
 - La lutte contre l'ensablement des terres;
 - La foresterie communautaire et la gestion des ressources naturelles qui comportera,

entre autres le reboisement à buts multiples, la valorisation des sous-produits forestiers , l'agroforesterie, la gestion des ressources naturelles (extension), l'aménagement et gestion des forêts naturelles, la lutte contre les feux de brousse, la lutte contre les plantes envahissantes ;

- La lutte contre les effets des aléas climatiques et contraintes environnementales ;
- Le renforcement des capacités des services d'observation et de suivi de la désertification et de la sécheresse axé principalement sur la sensibilisation, l'information et la formation en LCD/GRN ;

- Le suivi-évaluation de la LCD/GRN-AES

- **Des actions urgentes** concourant pour l'essentiel à la restauration du capital productif, la Réalisation d'infrastructures de desserte et de conservation des produits agro-sylvo-pastoraux, l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes en milieu rural.

Pour sa mise en œuvre, des programmes d'action régionaux devront être élaborés. Le cadre juridique et réglementaire, institutionnel et organisationnel devra être précisé.

A ce niveau, on retient que les collectivités territoriales et les communes rurales devront de se faire élaborer des schémas directeurs et d'action sous-régionaux et locaux de LCD/GRN, mobiliser les ressources financières à leur mise en œuvre et se doter d'un système de suivi et évaluation.

1.2.4.2 La convention cadre des Nations Unies sur la Diversité Biologique

La stratégie nationale et plan d'action en matière de diversité biologique dont s'est doté le Niger se fixe comme objectif de :

- élaborer un cadre spécifique de référence et d'harmonie pour tous les secteurs ayant en charge la gestion de la DB;
- promouvoir l'intégration multisectorielle des programmes et des actions en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la DB;
- améliorer les connaissances des éléments constitutifs de la DB et assurer un suivi régulier de leur évolution;
- concevoir des modèles et des techniques de gestion intégrée et durable des ressources de la DB;
- pour suivre les travaux de recherche sur la compréhension du climat et utiliser au mieux les résultats y afférents dans la gestion de la DB.

La stratégie devra alors pour se faire mettre l'accent sur l'information et la sensibilisation de population sur la valeur de la DB et de prendre des mesures visant la conservation et la gestion durable des ressources de cette diversité biologique.

Le plan d'action correspondant s'articule autour des objectifs suivants :

- la conservation in situ et ex situ ainsi que la restauration des écosystèmes dégradés ;
- une meilleure maîtrise du milieu physique et socio-économique ;
- la promotion d'un cadre institutionnel et juridique adéquat visant une l'intégration multi-sectorielle des programmes et des actions en faveur de la DB;

- la gestion effective de la DB à travers notamment le renforcement du dispositif des aires protégées pour inclure des biotopes très représentatifs des zones écologiques au Niger, la création de réserves et de sanctuaires pour la conservation de la DB et l'encouragement de la domestication des espèces animales et végétales la promotion d'organisation rurales plus démocratiques et participatives;

Les activités prioritaires identifiées à travers des projets et programmes portent sur :

- Renforcement de capacité et l'appui institutionnel ;
- Surveillance des éléments constitutifs de la DB ;
- Aménagement et utilisation durable des écosystèmes ;
- Information-Education-Communication (IEC) ;
- Développement, promotion des ressources alternatives d'énergie ;
- Conservation des ressources génétiques ;
- Biotechnologies et biosécurité

1.2.4.3 La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changement Climatiques

La stratégie nationale et plan d'action en matière de changement et de variabilité climatique du Niger se fixe comme objectif de :

- élaborer une politique nationale de protection du système climatique contre tout changement induit par l'homme et veiller à son application ;
- améliorer le système de collecte de données de gaz à effet de serre ;
- rationaliser les émissions de gaz à effet de serre par la mise en œuvre des mesures d'atténuation dans les grands secteurs d'émission ;
- protéger les secteurs socioéconomiques les plus vulnérables et envisager des mesures d'adaptation aux changements climatiques ;
- promouvoir la génération et le transfert des technologies alternatives fiables susceptibles d'atténuer les émissions de GES des secteurs les plus émetteurs ;
- élaborer et mettre en œuvre un programme de sensibilisation, d'information et de formation sur les changements climatiques ;
- promouvoir la coopération scientifique et technique régionale et internationale dans le domaine des changements climatiques.

Les orientations stratégiques identifiées en fonction des secteurs et domaines d'invention se présentent ainsi qu'il suit :

- Le secteur énergétique sur la limitation des émissions des Gaz à effet de Serre par le changement d'affectation des Terres et de la Foresterie,
- Le secteur Agriculture – Elevage par l'amélioration des systèmes de productions ;
- Le secteur de l'énergie par la promotion des énergies renouvelables, la mise en valeur des ressources hydrauliques, la promotion des technologies propres, la promotion de l'efficacité énergétique ;

- Le Secteur de l'Élevage par notamment le développement de l'élevage des espèces les mieux adaptées aux conditions climatiques, la promotion des méthodes de gestion rationnelle des ressources alimentaires, le développement d'un mécanisme de suivi continu de l'évolution des effets du climat sur les productions animales, la promotion de l'élevage intensif, l'amélioration de la connaissance des disponibilités fourragères, la promotion de l'élevage non conventionnel.
- Le secteur de la foresterie articule sa stratégie sur l'intensification des systèmes de production, la gestion durable des formations forestières, la promotion des énergies de substitution au bois à faible coût, la restauration des écosystèmes dégradés, la mise en œuvre de programmes de lutte contre la pauvreté, la promotion des espèces forestières génératrices de revenus. La sensibiliser, la formation et la mobilisation des populations à l'application des techniques d'agro-foresterie et de conservation des eaux du sol apparaît entre autres comme action prioritaire à la mise en œuvre des axes stratégiques.

En matière de pêche et de faune, la stratégie repose sur une véritable responsabilisation des populations pour une gestion participative.

Pour les zones humides, les orientations stratégiques d'adaptation de ces zones aux changements climatiques doivent être basées sur le principe de gestion participative durable et une démarche simple et programmable à l'échelle communautaire.

Relativement à la santé, notamment pour lutter contre les maladies climato-sensibles, l'amélioration de la couverture sanitaire et le développement d'un système performant de prévention des maladies seront de mise.

Le transfert de technologie notamment celles relatives aux mesures d'adaptation aux changements et variabilité climatiques, d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre met l'accent sur des secteurs aussi importants que le changement d'Affectation des Terres et Foresterie, l'Agriculture/Élevage/Ressources en Eau et les Énergie /Industries. Les principales mesures préconisées supposent entre autres :

- la promotion des actions d'atténuation de l'impact des facteurs climatiques sur les productions agricoles, animales et forestières, et les ressources hydriques ;
- la promotion des programmes et projets ayant une incidence sur la réduction de la production de CO₂, NO₂ et CH₄, ainsi que ceux favorisant la protection des écosystèmes et les puits de séquestration du CO₂
- la formation des spécialistes en matière de recherche et de vulgarisation des technologies de changements et variabilité climatiques ;

A propos de la sensibilisation du public, éducation, formation et renforcement des capacités, comme stipulé à l'article 6 de la convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, il est fait obligation aux parties de :

- élaborer et appliquer des programmes d'éducation et de sensibilisation du public sur ces phénomènes ;
- encourager la participation du public à l'examen des changements climatiques et de leurs effets et à la mise au point de mesures appropriées pour y faire face et ;
- mettre au point et échanger du matériel éducatif destiné à sensibiliser le public aux changements climatiques et à leurs effets.

Les orientations stratégiques envisagées s'articulent autour de :

- une amélioration des connaissances sur les inventaires des gaz à effet de serre ainsi que sur les secteurs les plus émetteurs ;
- une meilleure évaluation de la vulnérabilité et l'élaboration des mesures d'adaptation ainsi que des analyses d'atténuation des gaz à effet de serre.

Du Cadre institutionnel de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et du Plan d'Actions :

Dans le cadre du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD), un dispositif institutionnel a été mis en place depuis 1996. En effet, il a été créé un Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) par décret N°004 / PM du 9 janvier 1996 modifié par décret N° 2000 /272/PRN /PM du 4 août 2000. Ce Conseil est doté d'un Secrétariat Exécutif qui est assisté d'une Commission Technique sur les changements et variabilité climatiques créé par Arrêté N° 054 /PM /CNEDD du 21 juillet 97.

• Du mécanisme décisionnel concerté

Plusieurs organismes de concertation ont été mis en place afin d'apporter une réponse à la problématique de la gestion de l'environnement. On note, au niveau central, une multitude de Conseils, de Comités, de Commissions et de Cellules techniques qui viennent appuyer et compléter les missions de l'administration technique. Ces organismes, de par les décisions qu'ils initient, impliquent fortement les départements ministériels. En outre, ils font appel à d'autres acteurs (ONG, associations, secteur privé, autorités coutumières, syndicats, partenaires au développement) dans un cadre consultatif.

De ces organismes, on note le CNEDD placé sous tutelle du Cabinet du Premier Ministre avec d'intégration et de coordination des actions en matière d'environnement et de développement durable.

En outre on peut, citer d'autres mécanismes de concertation comme :

- la Commission Nationale de Reboisement créée en 1984 ;
- le Comité National du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (1984) ;
- le Comité National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (CNP-GCA) (2002) ;
- le Comité National pour le Code rural (1989) ;
- la Commission Développement Rural ;
- la Cellule de Gestion des Ressources Naturelles créée en 1995 ;
- la Commission d'Aménagement du Territoire créée en 1996 et les commissions décentralisées ;
- le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire créé également en 1996 par les mêmes dispositions que la Commission ;
- la Commission Technique sur la Biodiversité Biologique (1997) ;
- la Commission Technique sur le Financement du PNEDD (1997) ;
- la Commission Technique sur les Changements et Variabilités Climatiques (1997) ;
- la Commission Technique sur la Lutte contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles (1997) ;
- la Commission Nationale d'Urbanisme et d'Habitat (1997) ;

- le Comité Technique d'Urbanisme et d'Habitat (1997).

Cette liste, non exhaustive, démontre l'engagement du Niger à cerner la question de l'environnement dans toute sa dimension. Dans la recherche de l'efficience du fonctionnement de ces institutions les suggestions suivantes ont été formulées :

- un meilleur partage des responsabilités et des attributions entre les différents acteurs ;
- une meilleure représentativité de certaines structures surtout au niveau des collectivités territoriales ;
- le respect de la subsidiarité entre les structures à quelque niveau que ce soit.
- **Du nouvel environnement institutionnel**

Le processus de la décentralisation entamé par le Niger peut être aussi perçu comme un support institutionnel à la question de l'environnement. En effet, les nouvelles collectivités territoriales se substitueront désormais aux centres décisionnels d'antan dans la prise des décisions.

A ce titre, l'article 12 de la loi 2002-13 du 11 juin 2002 stipule que « les collectivités territoriales peuvent bénéficier du transfert de compétences dans les domaines suivants : le domaine foncier des collectivités, le domaine économique, la planification, l'aménagement du territoire et l'urbanisme, l'environnement et la gestion des ressources naturelles, l'élevage, l'agriculture, la pêche, etc

En effets, depuis 2011, le code général des collectivités consacre le transfert des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales en précisant les domaines concernés qui sont entre autres le foncier la planification et l'aménagement du territoire, l'agriculture, l'élevage, l'environnement et la gestion des ressources naturelles.

Ces compétences sont exercées en conformité avec les stratégies nationales et sectorielles, les réglementations et normes nationales en vigueur.

- **Du cadre normatif de gestion de l'environnement**

Au niveau international, plusieurs dispositions marquent un intérêt particulier à la question de l'environnement. On retiendra notamment l'Agenda 21 qui a fortement inspiré la rédaction de la loi-cadre sur la gestion de l'environnement et les Conventions des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification, la Diversité Biologique et les Changements Climatiques. De ces mécanismes internationaux, sont issues : le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD), le Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles (PAN/LCD-GRN), la Stratégie Nationale et le Plan d'Action en matière de Diversité Biologique, la Stratégie Nationale et le Plan d'Action en matière de Changements Climatiques.

En outre, depuis fort longtemps, le Niger a signé d'autres accords dans le cadre de l'OUA et d'autres organisations régionales. On peut citer entre autres :

- la Convention phytosanitaire pour l'Afrique à Kinshasa (ratifiée le 25-04-1968) ;
- la Convention africaine d'Alger pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (ratifiée le 15-01-1970) ;

- la Convention sur les zones humides d'importances internationales particulièrement pour les oiseaux d'eau dite convention de RAMSAR (ratifiée 18-05-1972) ;
- la Décision n°39 instituant une commission de coordination pour l'aménagement des parcs et réserves du Conseil de l'Entente ;
- les Instruments relatifs à l'Autorité du bassin du fleuve Niger ;
- les Instruments relatifs à la Commission du bassin du Lac Tchad.

Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement a recensé en 1998, 300 conventions, 900 traités et 35 accords internationaux, consacrés entièrement ou partiellement à la protection et à la gestion de l'environnement.

Au Niger, le droit à un environnement sain est un principe consacré par la Constitution. Pendant que certains textes de portée générale légifèrent et réglementent la gestion de l'environnement, d'autres plus spécifiques s'intéressent à des aspects tels que le développement rural, la croissance agricole durable, la relance économique. Ce sont, entre autres :

- l'ordonnance n°97-001 du 10 janvier 1997, portant institutionnalisation des études d'impact sur l'environnement ;
- la loi-cadre n°98-56 du 29 décembre 1998, relative à la gestion de l'environnement ;
- la loi 2002-12 du 11 juin 2002, déterminant les principes fondamentaux de la libre administration des régions, départements et des communes ainsi que leurs compétences et leurs ressources ;
- la loi 2002-13 du 11 juin 2002, portant transfert de compétences aux régions, départements et communes ;
- la loi n° 97-024 du 9 juillet 1997, portant approbation du programme de relance économique et de lutte contre la pauvreté ;
- l'ordonnance n° 92-030 du 8 juillet 1992, portant adoption des principes directeurs d'une politique de développement rural pour le Niger ;
- le décret n° 99-531/PRCR/MAG/EL du 21 décembre 1999, portant stratégie de croissance agricole durable ;

le décret n° 97-367 du 20 octobre 1997, déterminant les modalités d'inscriptions des droits fonciers au dossier rural.

Deux domaines d'intervention se partagent la totalité du dispositif normatif applicable au Niger : la Gestion des Ressources Naturelles et la Lutte Contre les Pollutions et les Nuisances. Concernant la Gestion des Ressources Naturelles, on distingue : l'ordonnance n°93-15 du 2 mars 1993, fixant les principes d'orientation du Code Rural et ses textes d'application et le décret n°97-06/PRN/MAG/EL du 10 janvier 1997, portant réglementation de la Mise en Valeur des Ressources Naturelles Rurales. Ensuite, il y a des textes spécifiques relatifs à la gestion d'une ressource naturelle particulière tels que : la pêche, la chasse, les forêts, les aires protégées, l'eau et les mines.

**Chapitre II - LES POINTS D'ANCRAGE
PERMETTANT D'INTÉGRER LA
GESTION DURABLE DES RESSOURCES
NATURELLES, ET NOTAMMENT
L'ADAPTATION AU CC DANS LES
STRATÉGIES NATIONALES**

2.1 Les outils

2.1.1 Cadres institutionnels et législatifs et réglementaires

2.1.1.1 Le BEEEI

Il est créé par DECRET N° 2000-369/PRN/ME/LCD du 12 octobre 2000 portant attributions, organisation et fonctionnement du Bureau d'Evaluation Environnementale et des Etudes d'Impact ;

Le BEEEI est un organe d'aide à la décision en matière d'Evaluation Environnementale et des Etudes d'Impact. Il a compétence, au plan national, sur toutes les activités, projets, programmes ou plans de développement pour lesquels une Etude d'Impact sur, l'Environnement (EIE) est obligatoire ou nécessaire conformément aux dispositions de la loi N° 98-56 du 29 décembre 1998.

- LOIN° 98-56 du 29 décembre 1998 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement

Après avoir défini, au Titre I Dispositions Générales, les composantes de l'environnement, la loi précise des principes fondamentaux dont entre autres de responsabilité et de participation selon lequel chaque citoyen a le devoir de veiller à la protection de l'environnement et de contribuer à son amélioration.

Au Titre II, relatif à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique environnementale, le gouvernement auquel incombe la responsabilité de l'élaboration de la politique, veille à son application à travers le Ministère en charge de l'environnement. Il institue également un fonds national de l'environnement.

La loi encourage la participation des populations et prévoit é cet effet des mesures incitatives

Au titre III se rapportant à la gestion de l'environnement on note comme instruments :

- Le plan national de l'environnement pour un développement durable constitue la cadre de mise en œuvre de la politique

Le ministère chargé de l'environnement veille, en rapport avec les ministères et institutions concernés, à la prise en compte de la dimension environnementale dans tous les plans, programmes et projets de développement.

Il s'assure en outre que les engagements internationaux souscrits par le Niger dans le domaine de l'environnement sont introduits progressivement dans la législation, la réglementation et la politique nationale en la matière. Il établit tous les deux ans un rapport sur l'état de l'environnement au Niger qui fait l'objet de publication et d'une large diffusion.

- Les études d'impact sur l'environnement

Les activités, projets et programmes de développement qui, par l'importance de leurs dimensions ou de leurs incidences sur les milieux naturel et humain, peuvent porter atteinte à ces derniers sont soumis à une autorisation préalable du ministre chargé de l'environnement

Il est institué, sous tutelle du ministère chargé de l'environnement, un bureau d'évaluation environnementale et des études d'impact réunissant les différents spécialistes nécessaires pour une appréciation correcte du rapport. (Article 35)

- Décret N° 2000-397/PRN/ME/LCD du 20 octobre 2000 portant sur la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement
- Décret N° 2000-397/PRN/ME/LCD du 20 octobre 2000 portant sur la procédure administrative d'évaluation et d'examen des Impacts sur l'environnement
- Décret N° 2000-398/PRN/ME/LCD du 20 octobre 2000 déterminant des activités, travaux et documents de planification assujettis aux Etudes d'Impact sur l'Environnement

Ce sont entre autres : Tout projet minier, toute centrale hydroélectrique, toute centrale thermique, toute ligne de transport d'énergie électrique, Toute route ou tronçon d'une longueur d'au moins 25 Km, Toute usine pétrochimique, cimenterie, raffinage de métaux, usines de ferro-alliages, une fonderie de première fusion de métaux non ferreux, Tout défrichement des bois et forêts à usage commercial ou industriel supérieur à 10 ha etc...

2.1.1.2 Le Secrétariat du Code Rural

L'Ordonnance N° 93-015 du 02 mars 1993 fixant les principes d'orientation du Code Rural.

Le Code Rural nigérien constitue un instrument juridique et institutionnel fort auquel le législateur assigne des missions à moyen et long termes qui s'organise autour des principaux thèmes suivants :

- la sécurisation des opérateurs ruraux ;
- la conservation et la gestion des ressources naturelles ;
- l'organisation du monde rural ;
- l'aménagement du territoire

Cadre institutionnel de mise en œuvre institué par l'ordonnance 93-015 du 02 Mars 1993 est le Comité National du Code Rural – CNCR - un comité interministériel chargé de définir les grandes orientations en matière d'élaboration, de vulgarisation et de suivi de l'application des principes d'orientation du code rural.

Les membres du Bureau qui le composent sont :

- le Ministre chargé de l'Agriculture, Président dudit Comité
- le Ministre chargé de l'Elevage, Vice-président
- le Ministre chargé des Ressources en Eau
- le Ministre chargé de l'Environnement
- le Ministre chargé de l'Aménagement du Territoire
- le Ministre chargé de la Défense Nationale
- le Ministre chargé de la Justice
- le Ministre chargé de l'Intérieur

Le Décret N° 97-008/PRN/MAG/EL du 10 janvier 1997 Portant organisation, attributions et fonctionnement des institutions chargées de l'application des principes d'orientation du Code Rural.

Le Comité National du Code Rural institué par l'article 122 de l'ordonnance N°93-015 du 2 mars 1993 comprend les organes suivants :

- un bureau exécutif du Comité ;
- un Secrétaire Permanent National ;
- un Comité consultatif

Le Secrétariat Permanent du Code Rural – SPCR - en est l'instance d'exécution ; il est donc chargé de la mise en œuvre de cette politique nationale en matière foncière

Mais, l'une des innovations majeures consacrées par le code rural nigérien est la création des Commissions foncières – Cofo- , un cadre de concertation, de réflexions et de prise de décisions en matière de gestion des ressources naturelles et de prévention des conflits constitué par cadres techniques, autorités administratives et coutumières, représentants des femmes, de jeunes et de la société civile.

Des commissions foncières de villages ou de tribus – Cofob-et douze et des commissions foncières communales – Cofocom sont mises en place progressivement.

2.1.1.3 Le Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable (CNEDD)

Le Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable (CNEDD) est créé par décret N°004 /PM du 9 janvier 1996 modifié par décret N° 2000 /272/PRN /PM du 4 août 2000 chargé de l'élaboration du PNEDD et nomination de son Secrétaire Exécutif en janvier 1996

Le Conseil est composé de deux 2/3 Société Civile et 1/3 État

- PRESIDENT DU CONSEIL : Directeur de Cabinet du Premier Ministre
- 1^{re} VICE PRESIDENCE : Secrétaire Général du Ministère chargé de l'environnement
- 2^e VICE PRESIDENCE : Secrétaire Général du Ministère chargé du plan
- 3^e VICE PRESIDENCE : Société civile (monde rural)

Des commissions techniques interministérielles :

- Commission Technique sur les Changements et Variabilité Climatiques (CTVC)
- Commission Technique sur la Diversité Biologique (CTDB)
- Commission Technique sur le Financement du PNEDD
- (CTFPNEDD)
- Commission Technique sur la Lutte Contre la Désertification et la Gestion des Ressources Naturelles (CTLCD/GRN)
- Commission Technique de l'Énergie Et Développement Durable (CTEnDD)
- Commission Technique Eau et Développement Durable (CTEDD)
- Commission Technique Environnement Urbain et Cadre De Vie (CTEUCV)

2.1.1.4 Le Cadre de Dépense à Moyen terme (CDMT)

En général, les CDMT sont des programmes pluriannuels de dépense "glissant" présentant les caractéristiques communes suivantes :

Les projections de dépense du CDMT sont établies pour une période de trois à quatre ans.

Le CDMT est préparé annuellement. Le CDMT ne se substitue pas au budget, mais il fournit un éclairage sur la direction des politiques budgétaires et l'impact budgétaire futur des politiques actuelles.

La première année du CDMT est conforme au budget. Les années suivantes sont indicatives et peuvent être révisées lors de la préparation du CDMT suivant.

Un CDMT regroupe toutes les dépenses de l'État, quelque soit leur nature économique, leur source de financement ou leur mode de réalisation. Le CDMT permet d'examiner ensemble les dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Le CDMT est un processus qui vise à faire évoluer un système budgétaire dans une triple direction :

- définir un cadre pluriannuel de ressources stable, cohérent et réaliste ;
- favoriser une approche par programmes avec des stratégies et des objectifs de performances clairement affichés ;
- améliorer l'information en suscitant une mesure des coûts et des résultats et éclairant ainsi le système de décision et de gestion

Le premier avantage d'un CDMT est de susciter la production d'informations qui facilitent le processus de décision, améliorent la qualité des choix, accroissent la transparence et renforcent le sens des responsabilités

Le budget du secteur rural est aujourd'hui présenté sous deux formes, la présentation classique, par ministère, et la présentation en programmes, pour l'ensemble du secteur rural, qui inclut les cinq ministères du secteur (Ministère du développement agricole, Ministère des ressources animales, Ministère de l'hydraulique, Ministère de l'environnement et de la lutte contre la désertification, Ministère de l'aménagement du territoire et du développement communautaire), auxquels viennent s'ajouter des actions d'autres institutions (Cabinet du Premier Ministre, Ministère de l'Économie et des Finances, Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Fleuve Niger...).

2.1.1.5 Les plans cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF)

- Le bilan commun du pays (CCA) en matière d'environnement (cf PNUD Niger 201)

L'établissement de ce bilan donna l'occasion de mettre en cohérence les stratégies du pays avec celles des partenaires techniques et financier, d'en dégager les priorités et d'élaborer des plans d'actions. Le diagnostic environnemental effectué à cet effet en 2002 permis de s'accorder sur les indicateurs les plus pertinents suivants :

Au niveau du climat : l'évolution de la pluviométrie dans le temps et l'espace

Au niveau énergétique :

- La consommation énergétique du pays permet de le positionner par rapport au reste du monde
- Le taux de consommation d'énergie de la population par rapport aux différentes sources énergétiques (bois, pétrole, électricité, énergies nouvelles et renouvelables, biomasse

végétales etc...) pour apprécier le niveau d'accès aux sources d'énergie nouvelles

- Le bilan de la productivité forestière et consommation bois-énergie indique le niveau de pression des populations sur les ressources existantes

Au niveau des ressources hydriques

- Le taux moyen de renouvellement de la ressource par unité de temps permet de suivre la capacité de renouvellement des stocks ;
- la capacité d'abreuvement des points d'eau permet de rechercher une adéquation rigoureuse avec le potentiel fourrager
- le taux de couverture en évacuation des excréta renseigne sur le niveau d'équipement des établissements humains en hygiène et assainissement

Au niveau des ressources forestières

- le bilan des ressources forestières par rapport aux usages indique le niveau de pression des populations sur les ressources et leur potentiel de production
- l'évolution de la superficie des formations forestières renseigne un indicateur du taux de régression des ressources forestières même s'il est difficile de lui opposer les vraies causes
- le bilan offre forestière/demande de bois renseigne sur le potentiel de production des ressources ligneuses autour des grands centres urbains
- le bilan prélèvements urbains et ruraux / possibilité de la ressource permet de faire des projections bien que biaisées sur des hypothèses sur l'évolution tendancielle du potentiel de production des ressources ligneuses

Au niveau des ressources piscicoles

- l'évolution des productions piscicoles du Niger permet d'apprécier la contribution du secteur à la formation du PIB
- L'effort de pêche, nombre moyen de pirogues actives par jour, donne une appréciation quantitative de l'importance de l'activité

Au niveau de la ressource terre

- la répartition des terres en fonction du type d'activités (ou par vocation) donne une importance relative de chaque activité par rapport à la ressource

Au niveau des ressources animales et pastorales

- une évolution de la part du secteur élevage dans le PIB et le PIBA permet d'apprécier la place du secteur dans l'économie nationale
- ratio cheptel/population à charge en zone pastorale et son évolution donne une idée sur le niveau de décapitalisation des sociétés d'éleveurs.
- la répartition du cheptel par zone agro-écologique permet d'effectuer un bilan sur les ressources pastorales et les besoins et d'apprécier la capacité d'accueil du milieu par rapport à l'activité
- l'évolution de la production en biomasse totale des arrondissements est une donnée fondamentale sur la capacité du milieu à supporter l'élevage

- les besoins des UBT des arrondissements et
- la production de fourrage disponible par arrondissements permettent d'établir
- le bilan fourrager qui permet ainsi, après chaque campagne agro-pastorale, d'identifier les zones déficitaires donc nécessitant une stratégie nouvelle

Au niveau des ressources minières

l'évolution de la production minérale permet d'apprécier le niveau de contribution du secteur à l'économie nationale

Au niveau de l'hygiène et assainissement

- la situation sanitaire des populations rurales dans les zones marécageuses et sous aménagement hydro-agricole renseigne sur l'effort d'assainissement et d'amélioration de la santé par les communes
- la situation des systèmes d'assainissement par chef lieu de département donne une idée sur le niveau des investissements en la matière
- le bilan de la collecte actuelle des déchets solides
- la quantité de déchets ménagers produits renseigne sur l'effort d'assainissement des communes

2.1.1.6 Le Parlement

Le Parlement vote les lois et les autorisations de crédits budgétaires relatives à l'aménagement du territoire et contrôle des actions du Gouvernement en la matière.

Des commissions générales permanentes, celle du Développement Rural et de l'Environnement est compétente dans les matières suivantes : agriculture ; - élevage ; pêche ; pisciculture ; apiculture ; chasse ; gestion de la faune et de la flore ; environnement ; changement climatique ; hydraulique; les organismes ruraux à caractère associatif et mutualiste ; - gestion des ressources naturelles ; gestion du foncier rural.

2.1.1.7 Le Gouvernement et ses structures administratives

• Le conseil des ministres

Il assure l'arbitrage et la coordination des dossiers sectoriels de développement (environnement, d'aménagement du territoire), tranche les litiges qui surviennent entre les administrations et entre les différents ministères et use de son autorité pour que les différents ministères et les autres acteurs appliquent la politique nationale d'environnement et de développement et de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles.

• Le ministère chargé de l'environnement et du développement durable

Le ministère chargé de l'aménagement du territoire, sous l'autorité du Premier ministre et à travers ses relais administratifs, conduit la conception, organise et suit la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'environnement, de la salubrité urbaine et du développement durable.

• Les autres départements ministériels

Les autres ministères concernés par l'environnement sont ceux dont les interventions ont un impact sur environnement et la gestion des ressources naturelles.

• Les relais administratifs du Gouvernement

Au niveau national

- La direction générale chargée de l'environnement, et la direction générale chargée des eaux et forêts chargées de la mise en œuvre de la politique en l'Etat en matière d'environnement, de salubrité urbaine et du développement durable.

Les relais locaux

Les relais locaux en matière d'environnement, de la salubrité urbaine et du développement durable les suivants :

- **Le Gouverneur de région.** Selon le Code général des collectivités territoriales, le Gouverneur assure l'administration territoriale de l'Etat à l'intérieur de la région, il coordonne les activités des services déconcentrés de l'Etat à l'échelle régionale. Il assure la mise en œuvre des politiques de l'Etat en matière d'environnement, de salubrité urbaine et du développement durable.
- **Le préfet de département.** Il coordonne la mise en œuvre des politiques nationales dont celle l'Etat en matière d'environnement, de salubrité urbaine et du développement durable.
- **Les services régionaux de la direction nationale chargée de l'environnement,** de salubrité urbaine et du développement durable.
- **Les autres services déconcentrés des ministères concernés par l'aménagement du territoire** (départementaux et communaux)

Les organes consultatifs

- **Le conseil économique, social et culturel** et,
- **La commission développement rural du parlement** donnent des avis et suggestions sur la politique nationale d'environnement et du développement durable.

La société civile et le privé

Ils prennent part à la mise en œuvre de la politique nationale d'environnement et de développement en tant qu'opérateurs dans la sensibilisation et l'animation des acteurs sur le terrain et dans la mise en œuvre d'aménagement et de gestion des ressources naturelles.

2.2 Les points d'ancrage

2.2.1 Les structures et instruments étatiques en charge de la planification et de l'adoption des politiques et plans d'action

- Le secrétariat de la SRP rattaché au cabinet du Premier Ministre
- Le secrétariat du CNEDD rattaché au cabinet du Premier Ministre
- Les Directions des Etudes et de la Programmation (DEP) instituées au sein de ministère
- Le Ministère en charge de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable
- La Direction Générale des programmes et du plan / Ministère en charge du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire
- Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire

2.2.2 Les conseils nationaux

Parmi les conseils, on peut citer le :

- Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC)
- Haut Conseil des Collectivités Territoriales
- Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable

2.2.3 Les collectivités territoriales

Le Niger compte désormais huit régions, à savoir, Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Niamey, Tahoua, Tillabéri et Zinder.

Chaque région est subdivisée en département. Au total, le Niger compte Départements. Ceux-ci sont à leur tour subdivisés en communes. Ainsi, le Niger compte actuellement 265 communes urbaines et rurales.

Chapitre III - LE DÉVELOPPEMENT ET LE MAINTIEN DE LA VIABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

3.1 Les systèmes existants de suivi, d'évaluation et de gestion des données environnementales et analyse de la fonctionnalité et de l'efficacité des dispositifs existants

En dehors des DEP des ministères et cellules de suivi et évaluation (S & E) des projets et programmes, il existe formellement des S & E propres à des stratégies nationales comme :

3.1.1 Le système de suivi et d'évaluation du PDES

L'objectif poursuivi par le système est d'améliorer le processus de suivi et d'évaluation du PDES par:

- (I) la production d'informations statistiques de qualité ;
- (II) le fonctionnement régulier du dispositif institutionnel ;
- (III) la production régulière des rapports annuels ;
- (IV) le meilleur ciblage des indicateurs de mesure ;
- (V) la production d'une évaluation à mi-parcours et finale.

Les principes de ce système de S&E sont :

- **Le respect des priorités du PDES**
- **Le partage de l'information**
- **Le suivi concerté et coordonné**
- Le système de S&E repose sur un cadre de mesure de la performance (cadre de suivi et évaluation), présenté dans le guide de suivi du PDES.
- Le cadre institutionnel comme les outils de S&E sont conçus en prenant en compte les synergies mais aussi les **différences entre la fonction de suivi et la fonction d'évaluation.**

Le cadre institutionnel de suivi évaluation

Le dispositif de suivi évaluation du PDES fait partie du dispositif institutionnel global d'orientation et de suivi évaluation du PDES. Il comprend les organes d'orientation politique et de pilotage et les organes techniques et opérationnels de suivi évaluation. Les attributions, la composition et les modalités de fonctionnement de ces organes sont précisés par un décret.

Les organes d'orientation politique et de pilotage

Les organes d'orientation politique et de pilotage sont constitués de :

- Un conseil d'orientation
- Une commission interministérielle de planification stratégique
- Un comité Etat/Partenaires Techniques et Financiers.

Les organes techniques et opérationnels de suivi évaluation du PDES

Les organes techniques de coordination du suivi-évaluation du PDES

La composition des organes techniques de coordination de suivi évaluation se présente comme suit :

- Un comité technique national
- Un secrétariat permanent
- Des comités sectoriels
- Des comités régionaux de suivi évaluation
- Des comités départementaux de suivi évaluation
- Des comités communaux de suivi évaluation.

Quatre (4) niveaux prévus par le dispositif institutionnel, à savoir le niveau national, le niveau régional, le niveau départemental et le niveau communal, pour répondre au besoin d'adéquation du PDES avec le processus de décentralisation.

Les organes techniques de récolte des données de suivi du PDES et des politiques sectorielles

- Les Directions des Etudes et de la Programmation des ministères
- Les Directions des Statistiques des ministères
- L'Institut National de la Statistique (INS)

3.1.2 Le système de suivi et d'évaluation de la SDRP

Rappelons que la SDRP avec une mission fondamentale de faire émerger le pays au plan de développement économique et social, s'aligne de fait sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et sur les stratégies d'intégration et de lutte contre la pauvreté élaborées au niveau continental, régional et sous régional de l'Afrique.

La mise en place d'un nouveau système performant de suivi évaluation de la SDRP constitue dès lors un enjeu majeur pour disposer d'informations fiables et régulières permettant de mesurer les progrès accomplis en matière de réduction de la pauvreté. En effet, la réussite de la mise en œuvre de la SDRP est en partie fonction d'une stratégie de suivi évaluation se fondant sur les principes directeurs suivants :

- Le respect des mandats des différentes structures et le partenariat entre tous les acteurs dans la conception et la gestion du système : au regard de la rareté des ressources et des risques de conflits de compétences, le système a privilégié la création des partenariats entre les différents acteurs (administration publique, société civile, partenaires au développement, secteur privé). Dans cette optique, le montage institutionnel pour le S&E de la SDRP est calé sur le montage institutionnel prévu pour la mise en œuvre de la stratégie ;
- L'appropriation des données : elle est liée à la demande qui permet d'entretenir un certain engouement à produire des informations utiles pour la prise de décision à tous les niveaux ;
- La crédibilité ou la production de données de qualité : les données produites par le système doivent être fiables, récentes, accessibles, régulières et pertinentes ;
- Le partage de l'information : l'information doit circuler horizontalement et verticalement pour assurer un véritable fonctionnement au système. L'information pour être utile à la prise de décision doit être mise à temps à la disposition de toutes les parties prenantes ;
- Les structures impliquées dans le système doivent renforcer la culture du partage de l'information en particulier au niveau de l'échange horizontal.

Le dispositif technique de suivi et évaluation est constitué d'un système d'information à trois volets fondé sur trois types de besoins en informations de natures différentes mais complémentaires. Les trois volets sont les suivants : (I) le sous-système 1 «suivi de la pauvreté et des conditions de vie des ménages », (II) le sous-système 2 «suivi de l'exécution des projets et programmes » et (III) le sous-système 3 «évaluation d'impacts ». Les trois volets peuvent être regroupés en deux blocs à savoir le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation d'impacts.

Le suivi de la SDRP s'intéresse non seulement à la mise en œuvre des PPP mais aussi à leurs résultats et impacts nécessaires au processus décisionnel. Il fournit entre autres des renseignements utiles permettant de comparer aux résultats escomptés les résultats d'un projet, d'un programme ou d'une politique.

Le système de suivi évaluation de la SDRP comporte plusieurs sous-système de suivi - évaluation, à savoir le sous-système **Suivi des conditions de vie des ménages**, le sous-système **Suivi de l'exécution des programmes et projets**, le sous-système **Suivi participatif** et le sous-système évaluation d'impacts.

- Le sous-système **Suivi des conditions de vie des ménages**

Il a pour objectif la production et la gestion des indicateurs sur les résultats relatifs aux différentes dimensions de la pauvreté et aux conditions de vie des ménages (accès et accessibilité aux services de base, revenu, emploi, infrastructures, équipement, environnement, gouvernance, communication, participation...). Il fournit également des indicateurs sur le cadre macro-économique.

Les données proviennent essentiellement de trois sources : (I) les comptes nationaux, (II) les relevés administratifs et (III) les recensements et enquêtes statistiques.

La production des données relève particulièrement de l'Institut National de la Statistique (INS) et des structures des départements ministériels notamment Education, Santé, Travail, Communication, Equipement, Transport, Urbanisme, Habitat, Agriculture, Elevage, Pêche, environnement de la justice.

La coordination de ce sous-système est assurée par l'INS. Ce dernier est également chargé de centraliser et de stocker les différentes informations dans la base de données NIGERINFO (C'est une base de données fédératrice pour les indicateurs socio-économiques permettant le suivi de la SRP et des OMD).

Il effectue à travers l'Observatoire de la pauvreté et du développement humain, des analyses spécifiques sur la pauvreté. Les informations produites sont régulièrement publiées à travers le site de l'INS et des brochures sur les indicateurs.

Les directions statistiques sectorielles sont chargées de développer des bases de données pour des indicateurs spécifiques qui alimentent les systèmes de suivi et évaluation de la SDRP. Elles peuvent également collecter et traiter des données sectorielles en collaboration avec les directions techniques et l'INS.

Ainsi, le Suivi des conditions de vie des ménages est basée sur la liste des indicateurs sociodémographiques et économiques liés aux objectifs. Les différents rapports des enquêtes statistiques auprès des ménages d'une part et les rapports des études sociodémographiques et/ou socioéconomiques rendent compte des interrelations entre les différentes manifestations du phénomène de la pauvreté et permettent un meilleur ciblage des pauvres.

- Le sous-système Suivi de l'exécution des programmes et projets

Il a pour objectif de fournir des informations permettant d'apprécier la performance des projets et programmes. Il tente entre autres de mesurer les réalisations physico-financières des programmes et projets et leurs contributions aux résultats de la SDRP.

Les produits de ce sous-système sont les suivants :

- Les rapports d'exécution des programmes et projets
- Le rapport sur la performance des programmes
- Le rapport du programme de réformes économiques
- Les rapports des revues sectorielles et celles des PTF
- Le rapport d'exécution budgétaire
- Le rapport de suivi des actions des ONG et associations de développement

Les informations proviennent des structures des ministères sectorielles, du ministère de l'économie et des finances, du ministère en charge du développement communautaire, des organisations de la société civile et des partenaires techniques et financiers. Au niveau sectoriel, la responsabilité revient aux directions des études et de la programmation. Il convient de noter le cas spécifique des actions dans le domaine du développement rural. En effet, le Secrétariat exécutif de la Stratégie de développement rural (SDR) joue le rôle de coordination du suivi des interventions dans ce domaine. Il s'appuie sur les différents organes du dispositif de la SDR.

Le suivi de l'exécution des programmes et projets est basé sur les cadres de mesure de rendement en liaison avec le système de suivi du Programme des Investissements de l'Etat (PIE). En principe, ce niveau de suivi émane des Projets et Programmes eux-mêmes ainsi que du système de suivi des décaissements et de suivi physique qui est assuré par la Direction du Financement des Investissements (DFI), la Direction Générale des programmes sectoriels et la Direction Générale de l'Evaluation des Programmes de Développement au Ministère de l'Economie et des Finances ainsi que les directions des études et de la programmation au niveau des ministères sectoriels.

La coordination de ce sous-système est assurée par la Direction Générale de l'Evaluation des Programmes de Développement (DGEPD) du ministère de l'économie et des finances. De même, la direction des ONG et associations de développement est chargée de centraliser les rapports d'activités des ONG/AD et de fournir un rapport de synthèse qui fait le bilan des actions des ONG/AD dans le cadre de la mise en œuvre de la SDRP.

Le système de suivi-évaluation mis en place au niveau de la Direction générale de l'Evaluation des programmes de développement (DGEPD) repose sur la nécessité d'apporter des outils adaptés et adéquat permettant à la fois de satisfaire aux besoins en informations pour les décideurs et surtout d'appuyer l'émergence d'une culture de résultats au niveau de la gouvernance des projets, programmes et politiques de développement au Niger.

L'approche conceptualisée permet d'évaluer les niveaux de résultats obtenus en terme d'effets produits par chacun des programmes/projets de développement.

Cela permettrait ainsi d'évaluer la performance des projets, programmes de développement et d'évaluer la contribution de ces projets et programmes dans l'atteinte des résultats visés par la SDRP et expliquer de cette manière, le niveau des indicateurs globaux qui en témoignent.

- Le sous-système Suivi participatif

Le système de suivi participatif de la pauvreté (SSPP) vise à promouvoir les capacités locales en matière de planification, de suivi et évaluation des projets de lutte contre la pauvreté. Il fournit des informations pour l'élaboration des plans communaux et permet à l'INS de développer ses capacités en ce qui concerne les enquêtes participatives. Le suivi participatif permet également de rendre compte de façon contradictoire de l'effectivité de la mise en œuvre des programmes et projets de développement ainsi que de leur effet et impact au niveau de la commune et/ou de la localité.

Ainsi les effets attendus du système dans sa globalité sont :

- le développement des capacités nationales de base en matière de système de suivi participatif de la pauvreté ;
- la mise sur pied d'une banque de données et d'un système de traitement statistique national des informations provenant de ce type d'enquêtes ;
- la conception d'un SSPP national intégrant les questions de genre et l'évaluation des besoins requis pour son implantation et son fonctionnement à l'échelle du Niger ;
- la mise en place d'outils de collecte et d'analyse sensibles au genre.

L'atout majeur de la méthode SSPP est de pallier les multiples contraintes assignées aux enquêtes classiques. Ainsi, des opérations de terrain sont menées par des enquêteurs originaires des zones pilotes. Ce qui permettra de disposer de données fiables et à temps.

- Le sous-système «évaluation d'impacts » :

L'évaluation permet de déterminer la pertinence, la cohérence, l'efficacité de la mise en œuvre des PPP, leur efficacité et leur impact ainsi que la pérennité des effets obtenus. Elle est réalisée en général après un certain délai et demande des investigations plus approfondies que le suivi. L'évaluation de l'impact permet de :

- Examiner les relations causales conduisant des activités aux résultats, expliquer pourquoi certains résultats attendus n'ont pas été atteints ;
- Examiner la mise en œuvre ;
- Fournir des enseignements permettant d'améliorer l'efficacité, les effets et l'impact de la programmation future.

Le sous-système vise à fournir des informations sur les changements intervenus dans le bien-être des populations suite à la mise en œuvre des programmes, projets et politiques. Les produits de ce sous système sont essentiellement les rapports des études portant sur l'impact des politiques, programmes et projets. Les sources de données sont entre autres les produits des sous-systèmes 1 et 2, les enquêtes spécifiques, les documents et rapports des projets, programmes et politiques.

La coordination est assurée par le SP/SDRP. Chaque département ministériel assure le suivi du processus d'évaluation des programmes dont il a la tutelle. Les rapports d'évaluation sont centralisés au SP/SDRP. La DGEPD apportera un appui technique aux directions des études et de la Programmation pour la conduite des évaluations des programmes et projets.

- **De la Coordination du dispositif technique de suivi et évaluation et mécanismes de circulation de l'information**

Le lien entre les trois sous-systèmes se retrouve dans la logique de la chaîne des résultats. Selon cette logique, on définit une situation de référence et des cibles à atteindre (sous système 1). Pour atteindre les cibles des stratégies sont mises en œuvre sous forme de politique, programme ou projet grâce à des moyens qui permettront de réaliser des activités dont les produits permettent d'atteindre des effets directs et indirects.

La coordination de l'ensemble des trois composantes est assurée par le SP/SDRP. La convergence des actions est à rechercher à travers le Comité technique national. Le SP/SDRP produit le rapport annuel de suivi de la SDRP sur la base des informations fournies par les systèmes d'information des trois composantes. De plus, il a pour mission de conduire le processus de révision et de mise à jour de la SDRP en collaboration avec toutes les parties prenantes.

3.1.3 Le CNEDD

Le CNEDD a mis en place un dispositif de suivi-évaluation assorti d'une définition précise des rôles et responsabilités des acteurs à trois niveaux. Ainsi le niveau local est responsable de la collecte de données primaires par le truchement des services techniques de base et de la transmission aux services régionaux du ressort. Le niveau régional procède à la collecte/centralisation, au traitement, au contrôle de fiabilité, au stockage et à la transmission au niveau national. Ce dernier niveau, quant à lui, se charge de la centralisation, de l'enregistrement/traitement, du contrôle de fiabilité, du stockage, de la diffusion, de la capitalisation et de la prise de décision. Les informations et données, sont collectées, traitées, analysées et présentées dans des rapports trimestriels et annuels. Le CNEDD publie également une revue trimestrielle sur le développement (INFO PNEDD).

Les forces du dispositif du suivi-évaluation du CNEDD sont entre autres i) existence d'une cellule de capitalisation dotée de moyens humains et matériels ; ii) représentation régionale ; iii) définition d'un kit des principaux indicateurs faisant objet de suivi iv) définition assez précise du rôle de chaque acteur impliqué et v) schéma institutionnel assez pratique. Quant aux faiblesses du dispositif, elles se résument : i) à un manque de situation de référence pour tous les indicateurs d'impact, ii) au caractère récent des représentations régionales, iii) au fait que certains indicateurs du kit sont plutôt des indicateurs de résultats que d'impact et iv) l'absence d'un cadre logique et de valeurs cibles permettant d'apprécier l'atteinte des objectifs.

3.1.4 SDR & i3N

- **De la SDR**

La démarche de suivi de la SDR se démarque du suivi classique des projets. En effet, la SDR se présente comme un outil de planification macro qui, de ce fait, est mis en œuvre à travers des programmes et sous-programmes dont la plupart ne sont pas encore élaborés. Le suivi d'une telle stratégie présente donc des spécificités qui imposent de suivre à la fois la conception et la mise en œuvre des programmes et sous-programmes qui la composent. (SDR & IRAM 2004).

La démarche de suivi de la SDR apparaît comme une stratégie à travers laquelle la puissance publique veille à ce que les programmes et sous-programmes contribuent à la réalisation des objectifs clairement définis. Aussi distingue-t-on deux niveaux de suivi pour la SDR :

- La suivi de la conception des programmes et sous-programmes permettant de :
 - Juger du niveau d'implication des acteurs dans le processus. La participation de tous les acteurs concernés à la définition des programmes et sous-programmes est, en effet, une des conditions clés de la pertinence et de l'efficacité de ceux-ci.
 - Répondre au souci d'harmonisation des dispositifs de suivi-évaluation existants et/ou à créer.
 - S'assurer que tous les programmes et sous-programmes de la SDR disposent d'un dispositif efficace de suivi-évaluation.
 - Vérifier la bonne conception des programmes en regardant la cohérence du cadre logique, de la pertinence des objectifs, du caractère « smart » des indicateurs et de la qualité du ciblage.
 - Proposer des indicateurs pour le suivi des effets et des impacts cohérents avec le dispositif global de suivi-évaluation de la SDR.
- Le suivi de la mise en œuvre des programmes et sous-programmes portant à la fois sur les intrants, les produits, les effets et les impacts pour rendre compte du niveau
 - d'exécution de chaque programme et sous-programme en regardant l'état d'avancement et de réalisation des différentes composantes ;
 - d'atteinte des objectifs spécifiques et global de chaque programme et sous-programme en regardant l'évolution des indicateurs d'effets et d'impacts de leurs cadres logiques ;
 - d'atteinte des objectifs spécifiques et global en suivant notamment les indicateurs d'effets et d'impacts du cadre logique de la SDR ;
- Des indicateurs

Sur la base de la typologie retenue pour le système de suivi-évaluation de la SRP, les indicateurs suivants sont distingués :

- Les indicateurs d'impact : ils sont utilisés pour apprécier les conséquences à long terme des actions menées à l'échelle des groupes cibles et de l'ensemble du pays ; ils permettent de mesurer le degré d'atteinte des objectifs globaux de développement et de réduction de la pauvreté (dimensions du bien-être). Exemple : PIB agricole ; taux de malnutrition des enfants de moins de 5 ans.
- Les indicateurs d'effet : ils permettent de mesurer les effets à court et moyen terme pour les bénéficiaires (accès, usage et satisfaction des bénéficiaires vis-à-vis des biens et services générés par l'action publique). Exemple : prix à la production des principales productions végétales ; volume et valeur des exportations par produit ; nombre d'unités de transformation des produits agro-pastoraux ; coût de revient de la transformation.
- Les indicateurs de produits : ils servent à appréhender les conséquences immédiates et concrètes des intrants mobilisés, en mesurant le volume (et parfois la qualité) des biens et services générés par l'action publique. Exemple : nombre de producteurs ayant bénéficié d'une formation économique ; nombre de cadre de concertation fonctionnels ; nombre d'entrepreneurs ayant bénéficié d'un appui au montage de dossiers et à la prospection de marchés.

- Les indicateurs d'intrants : ils permettent de mesurer les ressources financières, administratives et réglementaires fournies par le Gouvernement et les bailleurs de fonds dans un domaine particulier. Exemple : nombre de jours de formation organisées à destination des producteurs ; montant des appuis apportés pour la mise en place de cadres de concertation ; montant des appuis apportés aux entrepreneurs de l'agro-alimentaire

- De l'Initiative 3N :

L'i3N, faut-il le rappeler s'inscrit dans le cadre de la Stratégie pour un Développement Durable et une Croissance Inclusive (SDDCI)-Niger 2035 qui remplacera la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) à partir de 2012.

L'i3N constitue la composante de sécurité alimentaire et nutritionnelle du Plan de développement économique et social (PDES) 2012-2015. Elle s'intègre également dans la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle en cours d'élaboration.

En outre, les programmes indicatifs de l'i3N prennent en compte les programmes et sous programmes de la Stratégie de Développement Rural (SDR) dans ses aspects relatifs à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'i3N capitalise également les acquis de la mise en œuvre de la SDR, notamment en matière de dispositif institutionnel, de suivi-évaluation et de mécanisme de financement.

Objectifs du millénaire pour le Développement

- OMD1 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim
- OMD2 : Assurer une éducation primaire pour tous
- OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- OMD 4 : Réduire la mortalité infantile
- OMD 5 : Améliorer la santé maternelle
- OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies
- OMD7 : Assurer un environnement durable
- OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

L'i3N est un programme d'investissement qui permettra également au Niger d'accélérer l'atteinte des Objectifs du millénaire, notamment l'OMD1 et l'OMD7. Elle contribuera également à la réalisation des OMD3, OMD4 et OMD 5

- Partant de la chaîne des résultats attendus

L'impact recherché par l'initiative est : « **La sécurité alimentaire est durablement assurée à toutes les couches sociales de la population nigérienne** ».

Globalement l'i3N devrait atteindre les quatre (4) effets généraux escomptés suivants :

- Les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques sont accrues et diversifiées

- L'approvisionnement des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires est régulièrement assuré
- La résilience des populations face aux changements climatiques, crises et catastrophes est améliorée
- Un environnement favorable à l'amélioration durable de la sécurité alimentaire est créé.

Pour la mise en œuvre de l'I3N, ces effets généraux devraient être atteints à partir des onze (11) effets spécifiques suivants :

1. la capacité productive des terres agro-sylvo-pastorales et halieutiques sont accrues et gérées durablement ;
2. les systèmes d'exploitation et de productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques sont transformés et modernisés ;
3. la Production de denrées alimentaires issues de la transformation artisanale et agroindustrielle des produits locaux est accrue ;
4. les denrées alimentaires issues de la transformation artisanale et agroindustrielle sont disponibles sur les marchés ;
5. les mécanismes d'anticipation et de coordination des urgences sont efficaces ;
6. les réponses apportées dans les situations de crises et de catastrophes naturelles sont adaptées ;
7. les risques de crises alimentaires et nutritionnelles sont atténués ;
8. l'environnement juridique, réglementaire et fiscal est favorable au développement des filières alimentaires et agricoles ;
9. le Programme d'Investissements de l'I3N est financé ;
10. les capacités institutionnelles et organisationnelles des parties prenantes de l'I3N sont renforcées ;
11. la Gouvernance, l'animation et l'Exécution de l'I3N sont bien assurés

- Le cadre institutionnel de mise en œuvre

Pour assurer une mise en œuvre cohérente et permettre l'engagement de tous les acteurs, il est envisagé un dispositif institutionnel qui comprend :

- un comité interministériel de pilotage des programmes de l'initiative 3N ;
- un cadre de concertation Etat/PTF pour la mise en œuvre de l'initiative 3N ;
- des cadres de concertation régionaux et communaux ;
- une plateforme de dialogue avec la société civile ;
- un Haut-Commissariat à l'initiative 3N.

- Du dispositif de suivi & évaluation

Pour y parvenir, il faut assurer le suivi-évaluation régulier de la performance, des effets et impacts de l'I3N. Ce dispositif est en cours d'élaboration.

3.1.5 Les DEP

Suivant une étude basée sur l'analyse des DEP (cfSDR) d'un certain nombre de ministères techniques, on relève que leurs forces et faibles sont les suivantes :

Forces :

- Les plus anciennes des DEP datent de plus de vingt ans (ministère du Développement Agricole) ; les autres ont été créées à la fin des années 1980 et se sont généralisées depuis lors.
- Elles ont des attributions claires, déterminées par décrets présidentiels et arrêtés ministériels ; elles sont généralement chargées de la conception et du suivi évaluation des projets de développement placés sous la tutelle de leur Ministère. De ce fait, elles jouent le rôle d'interface avec les organismes de coopération.
- Les relations hiérarchiques sont du type vertical par rapport aux projets et programmes placés sous leur tutelle et du type horizontal avec les autres directions des ministères.
- Elles disposent d'outils informatisés de suivi des projets.

Faiblesses :

Pour la plupart, les DEP disposent de peu de moyens et d'un personnel restreint et rarement formé en matière de S&E.

La faiblesse des moyens dont disposent la plupart des DEP se traduit souvent par un manque de motivation de leurs agents, qui ne sont pas incités à effectuer les tâches dont ils ont la responsabilité, en particulier de S&E, de manière efficace. Ce contexte incite aussi les agents les plus compétents à rechercher de meilleurs postes à l'extérieur de la fonction publique.

Les DEP ne disposent pas toujours d'un cadre structuré pour organiser les informations nécessaires au S&E des projets et programmes dont elles ont la tutelle. De ce fait, il est parfois difficile de comparer les résultats d'un projet ou d'un programme avec des données antérieures. Cette valorisation insuffisante des données concernant les interventions antérieures est particulièrement manifeste lors de la formulation d'un nouveau projet.

La supervision des projets et programmes est faite de façon irrégulière dans le temps et de manière inégale selon les projets. Cela est notamment dû au manque de moyens financiers (véhicules, carburant, etc.) pour effectuer les missions de terrain nécessaires au S&E.

Les DEP rencontrent souvent des difficultés de collaboration avec les cellules en charge du S&E dans les projets. Celles-ci se traduisent par une remontée insuffisante et/ou tardive des données recueillies et traitées par les projets.

La coordination entre les différentes structures des ministères en matière de suivi des opérations s'avère insuffisante. Les DEP sont en effet souvent perçues comme des Directions concurrentes et ont des conflits de compétences avec certaines Directions Techniques (qui se traduisent notamment par le non respect des voies hiérarchiques normales par certains directeurs de projets).

Les DEP ne sont pas représentées au niveau des régions et plus en aval.

3.1.6 Dispositifs de suivi-évaluation des projets et programmes

Partant de l'analyse de quelques 13 projets portée sur les aspects :

- Caractéristiques générales.
- Moyens (budget et personnel) affectés au suivi-évaluation.
- Indicateurs d'effet et indicateurs d'impact.
- Démarche de collecte, de traitement et d'analyse pour les principaux indicateurs.
- Utilisation des produits du dispositif de S&E (quel usage en font la direction du projet, l'administration de tutelle, les organisations de la société civile, etc.).
- Analyse des forces et faiblesses du dispositif de S&E.

Les forces et faiblesses de ces projets et programmes, du point de vue de la mise en place d'un système de S&E sont synthétisées ci-dessous.

Forces :

- Pour plusieurs projets, existence d'une cellule de capitalisation dotée de moyens humains et matériels à chaque niveau. Certains programmes/projets ont développé une stratégie d'implication des communautés dans le suivi des réalisations et dans la collecte des informations .
- Existence d'un tableau des principaux indicateurs de performance avec une définition assez précise du rôle de chaque acteur impliqué dans la collecte, le traitement et l'analyse.
- Existence d'un cadre logique et d'un manuel de suivi-évaluation qui sont des outils indispensables à la conduite des activités de S&E.
- Informatisation de certains dispositifs de suivi-évaluation qui permet, malgré quelques difficultés, un traitement rapide des données .

Faiblesses :

- Le faible niveau de définition et de suivi des indicateurs d'effet et d'impact affaiblit souvent la consistance des évaluations à mi-parcours ou finales.
- Les évaluations ex-post (plusieurs années après la fin d'un projet) sont plutôt rares.
- Le manque de situation de référence crée de sérieuses difficultés pour cerner correctement les changements survenus au niveau des bénéficiaires des interventions.
- La diversité des dispositifs et des indicateurs de suivi, souvent liée aux exigences spécifiques de chaque bailleur de fonds, pose de réels problèmes de comparaison ou d'agrégation des données issues de projets différents, ce qui rend difficile l'appréciation objective des changements.
- Certains programmes/projets disposent de cellules de suivi-évaluation qui se résument souvent à un seul responsable ou expert, sans budget spécifique, ce qui limite le recueil et l'analyse des données indispensables à l'appréciation des résultats des actions entreprises.
- Dans certains cas, décalage entre le nombre élevé des indicateurs sélectionnés et la modestie des moyens alloués au volet S&E.

3.2 Perspectives de valorisation des données produites

Les programmes et projets doivent alimenter les bases de données communales susceptibles d'alimenter leur tour les bases de données régionales et nationales ; pour cela disposer d'un répertoire de données relatives aux indicateurs des politiques, stratégies et plans d'action nationaux ;

Systematiser les études de référence de tout projet et programme à mettre en œuvre afin de mieux évaluer les changements intervenus ;

Disposer d'un kit d'indicateurs commun aux programmes et projets pour faciliter l'agrégation des données aux divers niveaux (local, régional et national) ;

Mettre en place une plateforme d'échange et de diffusion des données produites sur la base d'une charte informationnelle (Géonetwork ou bibliothèque virtuelle).

3.3 Proposition de Plan d'action (définition des activités prioritaires de plaidoyer et de sensibilisation à mettre en œuvre au profit des décideurs)

- Renforcement des capacités institutionnelles, techniques et financières des DEP pour les rendre plus dynamiques, plus autonomes et plus outillées à accomplir efficacement leurs tâches ;
- Mettre en place un système de suivi évaluation orienté vers le renseignement des résultats sectoriels en cohérence avec ceux des politiques, stratégies et plans nationaux au niveau de chaque DEP ;
- Intégrer les services de statistiques des ministères sectoriels dans le système de suivi évaluation des DEP ;
- Elaborer un manuel harmonisé de suivi et évaluation au profit des DEP ;
- Créer et/ou Renforcer les capacités des institutions en charge l'observation et du suivi des ressources naturelles (hydrauliques, forestières, pastorales, halieutiques, foncières...);

**Chapitre IV - LES PROCÉDURES
D'IMPLICATION DES POPULATIONS
DANS LA PRISE DE DÉCISIONS POUR
L'AMÉLIORATION DE LA RÉSILIENCE
AUX MUTATIONS ENVIRONNEMENTALES**

4.1 Niveaux de participation (état des lieux)

Le niveau de participation des acteurs au processus décisionnel de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, stratégies, plans, programmes, projets et plans de développement communaux suppose les différentes étapes auxquelles la participation des acteurs est requise. Ainsi, on peut relever plusieurs niveaux dont la préparation du processus, l'analyse-diagnostic, la formulation, la vulgarisation/consultation, la validation. Mais le niveau de participation des acteurs varie selon les différents instruments.

Pour les politiques, stratégies et plans (SDRP, SDR, l'I3N et le PDES) le niveau de participation s'articule autour l'information et la consultation.

En effet, la plupart des politiques en vigueur sont élaborées sur la base de politiques et stratégies sectorielles existantes. Leur élaboration a été confiée à des comités interministériels et à des groupes de travail thématiques.

Aussi le niveau de participation des populations pour ce qui concerne les politiques, constitue la **phase d'information**. Celle-ci se traduit soit, par des campagnes de sensibilisation par médias interposés, ou par des missions de terrain ou encore par des ateliers de lancement des processus. Les populations sont sollicitées par les structures en charge de l'élaboration des politiques pour recueillir leurs opinions et leurs visions sur les politiques en élaboration. C'est la phase consultation.

Pour les programmes et projet, le niveau de participation des populations est observé à la phase d'instruction du projet. Phase pendant laquelle les besoins, les opinions et les approches adaptées sont définies par les populations.

Pour les PDC, les populations participent à toutes les phases et étapes d'élaboration soit à travers les élus locaux, soit à travers les autorités coutumières soit à travers les organisations de base.

4.2 L'implication des populations (société civile: public, ONG, association) , du privé et des collectivités locales

L'implication des populations dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des différents instruments de développement se traduit par la participation de divers acteurs.

4.2.1 Implication du secteur public

Dans les processus d'élaboration des différents politiques, stratégies, plans, programmes et projets de développement, le secteur public ou l'administration joue un rôle de 1er plan. Ainsi, dans l'élaboration du PDES, les cadres de l'administration constituent la cheville ouvrière. En effet, le cadre institutionnel composé de la commission interministérielle de la planification stratégique, le comité technique national et les 12 groupes de travail sectoriels et des 8 comités régionaux, est constitué en grande majorité des représentants de l'administration à diverses échelles. Il en est de même pour la SDR, la SDRP, etc. L'administration joue également un rôle central dans le processus d'élaboration des PDC, en ce sens qu'elle élabore les TDRs, cherche le financement et ses représentants participent à toutes les phases et étapes.

Pour l'I3N, les rôles assignés à l'administration sont la détermination des orientations nationales, l'impulsion politique, l'adoption des normes et réglementation, la planification des activités, la recherche de financement, la mise en œuvre des opérations, la supervision, le contrôle, la formation, la recherche et l'appui/ conseil. Les structures de l'administration qui jouent un rôle sont, la présidence de la république, l'Assemblée nationale, le haut-commissariat aux 3N, la primature et ses services rattachés les ministères sectoriels de soutien.

4.2.2 Implication de la société civile

La société civile a été impliquée dans le processus d'élaboration de la quasi-totalité des instruments de politiques. Ainsi, dans le cadre de l'élaboration du PDES, les représentants de la société civile ont participé aux activités des comités sectoriels, thématiques et régionaux. Dans le cadre d'un processus de participation réitératif, les versions préliminaires du PDES ont été présentées aux partenaires au développement et à la société civile pour obtenir leurs commentaires et contributions à diverses étapes du processus.

Dans le cadre de l'I3N, les organisations de la société civile avaient pour rôle de contribuer à la définition des politiques et programmes, à la mobilisation sociale, à la recherche du financement et à la mise en œuvre de la politique en tant qu'agences d'exécution et/ou prestataires de services.

4.2.3 Implication du secteur privé

Le secteur privé est largement impliqué dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre de politiques et programmes. Dans le processus d'élaboration, le secteur privé est représenté par des personnes ressources ou des structures privées spécialisées. Dans la mise en œuvre, on distingue les grands opérateurs privés disposant de leurs propres moyens de production des petits producteurs qui sont nombreux dans le milieu de la jeunesse et qui sont financés en fonction de la nature de leur projet. S'agissant des opérateurs privés intervenant par des financements propres au développement de projets dans le secteur agricole, ils bénéficient de l'appui/ accompagnement en matière de conseil technique et de facilités d'accès au financement bancaire. Il est à noter également que certains privés fournisseurs de produits (intrants, matériels, etc.) et services (financements, études, contrôles, appui-conseil, etc.) bénéficient des actions de renforcement des capacités.

Le secteur privé est porteur d'initiatives en matière d'investissements structurants. Il intervient dans la définition des orientations, l'élaboration des programmes, l'exécution en tant que prestataires ou bénéficiaires. Il contribue au financement des différentes politiques, notamment l'I3N selon un mécanisme flexible et favorable à son autopromotion dans l'esprit de la promotion d'un partenariat public privé.

4.2.4 Implication des collectivités locales

L'ORDONNANCE N° 2010-54 du 17 septembre 2010 portant Code Général des Collectivités Territoriales de la République du Niger détermine les principes fondamentaux de la libre administration des collectivités territoriales, leurs compétences et leurs ressources.

Les collectivités territoriales sont au cœur de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, stratégies, programmes et projet comme le stipule l'Article 105. En effet le Conseil Régional est l'Organe Délibérant en matière de Politique de développement dans les régions, comme :

- Plan et programme de développement régional.
- Initiative, soutien et suivi de la mise en œuvre des actions de développement entreprises au sein de la région: notamment transports, santé animale, tourisme, actions culturelles et sportives.
- Préservation et protection de l'environnement: mobilisation et de préservation des ressources en eau, protection des forêts et de la faune, conservation, défense et restauration des sols.

Le niveau communal est identifié comme porte d'entrée pour la mise en œuvre des activités des différents instruments de développement. c'est à ce niveau que sont identifiés et formalisés les besoins en investissements d'intérêt collectif. Le Conseil Communal est l'instance qui reçoit, centralise, effectue l'analyse préliminaires des requêtes des acteurs en vue de leur transmission pour approbation par le niveau supérieur. Pour des investissements impliquant plusieurs collectivités dans une région, le Conseil régional est l'instance compétente en matière de planification et programmation. Les Conseils communaux et régionaux assurent la maîtrise d'ouvrage des investissements prévus dans les plans locaux de développement. Les Collectivités territoriales contribuent à la mobilisation sociale et au financement des différentes politiques du Niger.

4.2.5 Implication des populations

Les populations sont impliquées dans le processus et la mise en œuvre des différents instruments de développement à travers leurs organisations généralement appelées « Organisations des Producteurs » (OP). Elles sont des acteurs majeurs des processus d'élaboration et de mise en œuvre des différents instruments. En effet, les OP participent au dialogue sur les politiques et les programmes. Elles sont porteuses d'initiatives en matière d'investissement et de projets économiques en faveur de leurs membres notamment, les ouvrages et infrastructures, les dispositifs d'appui à la production.

Les producteurs et leurs organisations sont à la fois bénéficiaires, porteurs de projets, contributeurs financiers et/ou prestataires de services. A ce titre, à l'instar des PDC, les plans d'actions des OP sont instruments d'identification et de planification des interventions de politiques et projets de développement.

4.3 Proposition et/ou renforcement des mécanismes d'implication des populations dans la prise de décision (définir un ensemble d'actions)

L'analyse des processus participatifs concernant l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, des stratégies nationales et sectorielles ainsi de leur plan d'action fait état indéniablement de l'implication des acteurs à tous niveaux.

Cependant la relative diversité des niveaux de participation des acteurs en l'occurrence des communautés locales dans la mise en œuvre des actions interpelle à une amélioration des processus d'implication des populations de la part des différents intervenants.

Aussi, suggère t on :

- La représentation des structures de paysannes (OP) à toutes les instance de concertation et de décision des projets et programmes (comité de pilotage en l'occurrence)
- Forte implications des acteurs locaux dans les systèmes de suivi évaluation des programmes et projets surtout les concernant
- Renforcement des capacités techniques des structures faitières des organisations paysannes pour une meilleure gestion de l'information environnementales ;
- Renforcement des capacités des élus locaux pour favoriser leur contribution à l'élaboration des plans locaux et régionaux de développement ;
- Mise en place de concertations régionales impliquant les organisations paysannes, les élus locaux, la société civile, les associations socio-professionnelles et le genre ;

4.4 Le rôle de veille et d'action de l'institution nationale coordinatrice de REPSAHEL dans l'élaboration des politiques

L'institution nationale de coordination du REPSAHEL pour le Niger est le Centre National de Surveillance écologique et Environnementale (CNSEE).

Le Centre National de Surveillance Ecologique et Environnementale créé décret N°2010-716 du 21 octobre 2010 est organisé comme suit :

- le Secrétariat du Directeur (SD) ;
- le Département des Observations Biophysiques et de la Cartographie (DOB/C);
- Le Département des Observations Socioéconomiques et de la Comptabilité Environnementale (DOS/CE) ;
- le Département de la Communication et de la Gestion de l'Information Environnementale (DC/GIE) ;
- Des antennes régionales

Les attributions se déclinent ainsi qu'il suit :

- coordonner les activités des départements et services du Centre ;
- développer un partenariat entre les différents acteurs œuvrant dans le domaine du suivi écologique et environnemental d'une part, et la promotion de la synergie au sein du dispositif national de surveillance écologique et environnementale d'autre part ;
- créer et gérer des observatoires de surveillance écologique et environnementale du Centre ;
- générer et publier les informations relatives aux effets à moyen et long termes, des actions de gestion des ressources naturelles sur les milieux physiques et humains ainsi que sur l'économie;
- collecter et traiter des données biophysiques ou socioéconomiques pertinentes relatives aux conventions internationales sur la désertification, la biodiversité et les changements et variabilités climatiques;
- générer et publier les informations relatives aux urgences environnementales en matière de biosécurité et de catastrophes naturelles
- créer la base de données du Centre ;
- développer un Système d'Information sur l'Environnement (SIE) reposant sur une base de données accessible aux différents acteurs intéressés ;
- diffuser des informations aux différents acteurs intéressés à travers les rapports périodiques, documents et revues spécialisées ;
- produire et diffuser des outils d'aide à la décision en matière de politique environnementale et de développement durable ;
- générer et publier à travers son réseau d'observatoires et en partenariat avec les institutions nationales et internationales concernées, des informations pertinentes relatives aux :

- effets des phénomènes naturels ou anthropiques sur les milieux et les ressources naturelles tels que la désertification, le recul de la diversité biologique, les changements et variabilité climatiques ;
- pollutions et nuisances en milieu rural et urbain, terrestre et aquatique ;
- indicateurs environnementaux de qualité du cadre de vie des populations ;
- urgences environnementales en matière de biosécurité et de catastrophes ;
- effets à moyen et long terme des actions de gestion des ressources naturelles sur les milieux physiques et humains ainsi que sur l'économie.
- participer à l'élaboration et au contrôle technique du budget d'investissement en matière de surveillance écologique et environnementale ;
- assurer les relations, pour toutes les questions relatives à la surveillance écologique et environnementale, entre le Ministère et les autres départements ministériels, les Organisations et Institutions nationales, bilatérales et multilatérales intervenant dans le secteur de la surveillance écologique et environnementale ;
- assurer pour le Niger les fonctions d'Agence Nationale d'Exécution du Fonds d'Adaptation aux Changements Climatiques et du Fonds pour l'Environnement Mondial
- assurer la gestion des ressources financières et matérielles mises à la disposition du CNSE/E, en rapport avec la Direction des Ressources Financières et du Matériel ;
- assurer la gestion des ressources humaines mises à la disposition du Centre, en rapport avec la Direction des Ressources Humaines ;
- participer à l'élaboration des projets de budget, des plans de formation et formuler les besoins en personnel du Centre ;
- élaborer les rapports trimestriel, semestriel et annuel d'activités du Centre.

Fort de ces attributions, le CNSEE assure sur la base d'un Dispositif National de Surveillance Environnemental (CNSEE) régulièrement la collecte et l'analyse des données biophysiques et socioéconomiques afin de préciser les indicateurs de prise de décision.

Ses partenaires essentiels sont les programmes et projets de développement (PAC-RC, PLECO, Gestion du Bassin versant de Badaguichiri...) l'OSS, les institutions de recherche et de formation universitaire..., les institutions régionales (ACMAD, CRA, IRD) etc...

Les indicateurs pris en charge sont ceux relatifs aux Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME).

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Plus exposé que les autres pays du sahel aux phénomènes de dégradation de l'environnement et de changements climatiques, le Niger a très tôt placé la question de l'environnement au cœur de ses préoccupations. Aussi, des indépendances à nos jours, le Niger a testé plusieurs approches de lutte contre la désertification et de prévention de la sécheresse. Il a signé, ratifié et traduit en actions tous les traités, accords et conventions régionaux et internationaux pré-Rio, de Rio et post-Rio. L'emprise de cette préoccupation des questions environnementales sur les autorités nigérienne est telle, qu'elles sont intégrées dans tous les instruments de développement que sont les politiques, les stratégies, les plans, les programmes et les projets de développement. Dans tous les documents, l'intégration des questions environnementales est traduite d'abord, dans l'analyse-diagnostic des différents secteurs activités des populations, ensuite, dans les objectifs de développement définis, puis dans les axes stratégiques d'intervention, enfin dans les actions/activités priorisées pour inverser les tendances négatives. Il en est de même pour les plans de développement communaux dont le guide national d'élaboration a été même révisé pour " l'acclimater" en l'adaptant aux changements climatiques et à la prise en compte des risques climatiques. Aussi, les nouvelles générations de PDC sont des « PDC acclimatés »

L'élaboration des divers instruments de développement intégrant les préoccupations environnementales a suivi de longs processus allant de la définition de cadre juridique et institutionnel aux travaux de réflexion thématique avant leur adoption par les instances supérieures de l'Etat (Assemblée Nationale et Gouvernement). Pour garantir la prise en compte de tous les aspects de développement et des préoccupations de toutes les catégories socioprofessionnelles et des engagements internationaux auxquels le Niger a souscrit, plusieurs catégories d'acteurs y ont impliqués. Ainsi, le processus d'élaboration a vu la participation des acteurs de l'administration publique qui ont joué un rôle centrale de conduite du processus à travers la définition des orientations nationales, la définition des thèmes de réflexion, de la formulation des instruments développement. Les élus nationaux et locaux y ont participé pour amender et adopter les instruments. De même, la société civile et les populations à travers les représentants des organisations de base ont participé au processus, avec pour rôle de veiller à la pertinence et à la cohérence des orientations nationales avec les préoccupations des populations. Le secteur privé est également impliqué dans le processus pour apporter son expertise dans l'élaboration des instruments de développement.

Mais les processus d'élaboration des instruments de développement sont perfectibles. C'est pourquoi nous recommandons :

- Plus de synergie d'action entre les structures concernées par la gestion de l'environnement et du développement durable ;
- Une mise en commun des systèmes de suivi et évaluation pour l'alimentation des indicateurs harmonisés ;
- Un renforcement des capacités techniques des institutions en charge de la production et de gestion données environnementales ;
- Mise en place d'une plateforme d'échange et de diffusion de l'information environnementale ;
- Mise en place de base de données et de métadonnées à tous les niveaux (du local au national) ;
- La nécessaire prise en compte des questions environnementales par les autres institutions ;
- Renforcer les actions IEC en matière d'environnement tant dans les centres urbains que ruraux.

BIBLIOGRAPHIE

LUCOP, Guide de mise en œuvre et de suivi et évaluation de la mise en œuvre des Plans de Développement communaux (PDC), 2007.

Mahaman Aba, Processus de planification communale au Niger, démarche, acteurs impliqués et difficultés,

CNEDD, Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable, juillet 1998.

CTCVC, Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Changements et Variabilité Climatique, Avril 2003.

PNUD/FAO, Stratégie Nationale et Plan d'Action sur les Energies Renouvelables, Mars 2003.

CNEDD, Programme d'Actions Nationale de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles (PAN/CLD/GRN), Novembre 2000.

SP/CR, La question foncière et la sécurité alimentaire au Niger, Novembre 2006.

SP/CR, Le code rural au Niger,

Jérôme Pennec et Abdoukarim Mammalo, Le code rural du Niger : une gestion décentralisée et concertée du foncier,

CIRAD, Le code rural du Niger : une réforme foncière basées sur un processus participatif continu, Mars 2006 ;

SE/SDR, Stratégie Du Développement Rural, Mai 2004.

SE/SDR, Plan d'Action de la SDR, Novembre 2006.

SP/SRP, Plan d'Actions de la SDRP, Septembre 2007.

SP/SRP, Stratégie de Développement accéléré et de réduction de la Pauvreté, Octobre 2007.

SP/SRP, Guide de suivi évaluation de la SDRP, Aout 2007.

Commune rurale de Dargol, Plan de Développement Communal, Mai 2013.

Commune rurale de Gorouol, Plan de Développement Communal, Mai 2013.

Commune rurale de Harikanassou, Plan de Développement Communal, Juillet 2013.

Commune rurale de Fabidji, Plan de Développement Communal, 2012.

Commune rurale de Kokorou, Plan de Développement Communal, 2013.

Commune rurale de Kirtachi, Plan de Développement Communal, Décembre 2012.

Commune rurale de Koygolo, Plan de Développement Communal, Juin 2013.

MP/AT/DC, Plan de Développement Economique et Social, 2012

SP/PDES, Guide de suivi évaluation du PDES, Octobre 2013.

HC/I3N, Initiative « 3N » pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et le développement durable agricole, Avril 2012.

Idrissa Moumouni, Plate Forme Paysanne du Niger: De la SDR / 2003 à l'initiative 3 N / 2012 : la participation des OP, Avril 2012

ANNEXES

ANNEXES 1 : les outils du code rural

Liste d'outils de sécurisation de droits fonciers individuels

Documents joints

- Attestation de détention coutumière : procédure de délivrance(PDF – 170.2 ko)
- Attestation de détention coutumière : publicité foncière(PDF – 125.4 ko)
- Attestation de détention coutumière(PDF – 131 ko)
- Attestation de détention coutumière : registre(PDF – 111.4 ko)
- Attestation de vente : procédure de délivrance(PDF – 169.4 ko)
- Attestation de vente(PDF – 137.4 ko)
- Attestation de vente : publicité foncière(PDF – 127.5 ko)
- Attestation de vente : registre(PDF – 114.7 ko)
- Attestation de donation : procédure de délivrance(PDF – 169.6 ko)
- Attestation de donation : publicité foncière(PDF – 126.9 ko)
- Attestation de donation(PDF – 136.4 ko)
- Attestation de donation : registre(PDF – 113.3 ko)
- Contrat de location : procédure de délivrance(PDF – 182.8 ko)
- Contrat de location : publicité foncière(PDF – 127 ko)
- Contrat de location(PDF – 133.6 ko)
- Contrat de location : registre(PDF – 66.1 ko)
- Contrat de prêt : procédure de délivrance(PDF – 182.6 ko)
- Contrat de prêt : publicité foncière(PDF – 126.9 ko)
- Contrat de prêt(PDF – 133.9 ko)
- Contrat de prêt : registre(PDF – 107.9 ko)
- Contrat de gage coutumier : procédure de délivrance(PDF – 182.6 ko)
- Contrat de gage coutumier : publicité foncière(PDF – 127.5 ko)
- Contrat de gage coutumier(PDF – 134.8 ko)
- Contrat de gage coutumier : registre(PDF – 111.6 ko)
- Arrêté portant reconnaissance d'un droit d'usage prioritaire : procédure de délivrance(PDF – 176.6 ko)
- Arrêté portant reconnaissance d'un droit d'usage prioritaire : procès-verbal de mission d'investigation(PDF – 151.8 ko)
- Arrêté portant reconnaissance d'un droit d'usage prioritaire : procès-verbal de mission d'information(PDF – 120.6 ko)
- Arrêté portant reconnaissance d'un droit d'usage prioritaire : publicité foncière(PDF – 124.3 ko)
- Arrêté portant reconnaissance d'un droit d'usage prioritaire délivré par la Cofocom(PDF – 175.5 ko)

- Arrêté portant reconnaissance d'un droit d'usage prioritaire délivré par la Cofodép(PDF – 176.9 ko)
- Titre de droit de propriété : procédure de délivrance(PDF – 189.4 ko)
- Titre de droit de propriété délivré par la Cofocom(PDF – 234.8 ko)
- Titre de droit de propriété délivré par la Cofodép(PDF – 234.8 ko)
- Titre de droit de propriété : registre(PDF – 111.5 ko)
- Concession rurale : procédure de délivrance(PDF – 172.6 ko)
- Concession rurale : procès-verbal de mission d'investigation(PDF – 150.1 ko)
- Concession rurale : procès-verbal de mission d'information(PDF – 121.6 ko)
- Concession rurale : publicité foncière(PDF – 197.4 ko)
- Concession rurale(PDF – 106.5 ko)

Listes des outils de sécurisation des ressources partagées

Documents joints

- Procédure de sécurisation d'une ressource partagée(PDF – 170.9 ko)
- Procès-verbal d'identification d'une ressource partagée(PDF – 134.1 ko)
- Procès-verbal de mission d'information dans le cadre de la sécurisation d'une ressource partagée(PDF – 120.9 ko)
- Publicité foncière dans le cadre de la sécurisation d'une ressource partagée(PDF – 137.9 ko)
- Procès-verbal de délimitation d'une ressource partagée(PDF – 115.4 ko)
- Arrêté de la Cofocom sécurisant une ressource partagée(PDF – 133.4 ko)
- Arrêté de la Cofodép sécurisant une ressource partagée(PDF – 132.4 ko)
- Procès-verbal de matérialisation d'une ressource partagée(PDF – 114.2 ko)
- Registre des actes établis sur une ressource partagée(PDF – 106.2 ko)
- Fiche de suivi d'une ressource partagée(PDF – 135 ko)

Liste des outils de gestion des ressources naturelles

Documents joints

- Procédure de libération des champs(PDF – 185.3 ko)
- Arrêté fixant la date de libération des champs(PDF – 112.1 ko)
- Procès-verbal de contrôle de mse en valeur des terres(PDF – 56.6 ko)
- Aménagements fonciers : procédure de mise en oeuvre(PDF – 194.2 ko)
- Aménagements fonciers : procès-verbal de mission de clarification du site(PDF – 140.3 ko)
- Aménagements fonciers : canevas d'accord social(PDF – 103.7 ko)
- Aménagements fonciers : arrêté de la Cofocom portant clarification du statut foncier du site (PDF – 137.5 ko)
- Aménagements fonciers : arrêté de la Cofodép portant clarification du statut foncier du site (PDF – 133.5 ko)
- Implantation d'un point d'eau : procédure d'autorisation(PDF – 187.2 ko)

- Arrêté autorisant l'implantation d'un point d'eau(PDF – 110.4 ko)
- Procès-verbal d'implantation d'un point d'eau(PDF – 123.2 ko)

Listes de quelques expériences autour de l'élaboration d'un schémas d'aménagement foncier

Documents joints

- Enquête public dans la perspective du SAF, commune de Diagourou, tome 1 : consolidation des données(PDF – 1.2 Mo)
- Secrétariat permanent du Code Rural, secrétariat permanent régional de Tillabéri, Cofodép de Téra, Cofocom de Diagourou, réalisé avec l'appui technique et financier du GIZ-Lucop, 2009
- Enquête public dans la perspective du SAF, commune de Diagourou, tome 2 : recueil cartographique (PDF – 2.4 Mo)
- Secrétariat permanent du Code Rural, secrétariat permanent régional de Tillabéri, Cofodép de Téra, Cofocom de Diagourou, réalisé avec l'appui technique et financier du GIZ-Lucop, 2009
- Enquête public dans la perspective du SAF, commune de Diagourou, tome 3 : éléments de vision et axes d'intervention (PDF – 348.1 ko)
- Secrétariat permanent du Code Rural, secrétariat permanent régional de Tillabéri, Cofodép de Téra, Cofocom de Diagourou, réalisé avec l'appui technique et financier du GIZ-Lucop, 2009
- Enquête public dans la perspective du SAF, commune de Diagourou, tome 4 : annexes (PDF – 866.1 ko)
- Secrétariat permanent du Code Rural, secrétariat permanent régional de Tillabéri, Cofodép de Téra, Cofocom de Diagourou, réalisé avec l'appui technique et financier du GIZ-Lucop, 2009
- Enquête public dans la perspective du SAF, commune de Téra, tome 1 : consolidation des données(PDF – 977.7 ko)
- Secrétariat permanent du Code Rural, secrétariat permanent régional de Tillabéri, Cofodép de Téra, Cofocom de Téra, réalisé avec l'appui technique et financier du GIZ-Lucop, 2009
- Enquête public dans la perspective du SAF, commune de Téra, tome 2 : recueil cartographique (PDF – 2.1 Mo)
- Secrétariat permanent du Code Rural, secrétariat permanent régional de Tillabéri, Cofodép de Téra, Cofocom de Téra, réalisé avec l'appui technique et financier du GIZ-Lucop, 2009
- Enquête public dans la perspective du SAF, commune de Téra, tome 3 : éléments de vision et axes d'intervention (PDF – 291.5 ko)
- Secrétariat permanent du Code Rural, secrétariat permanent régional de Tillabéri, Cofodép de Téra, Cofocom de Téra, réalisé avec l'appui technique et financier du GIZ-Lucop, 2009
- Enquête public dans la perspective du SAF, commune de Téra, tome 4 : annexes (PDF – 707.9 ko)
- Secrétariat permanent du Code Rural, secrétariat permanent régional de Tillabéri, Cofodép de Téra, Cofocom de Téra, réalisé avec l'appui technique et financier du GIZ-Lucop, 2009

- Diagnostic institutionnel du dispositif de la mise en oeuvre du Code Rural et schémas d'aménagement foncier(PDF – 394.7 ko)
- Réalisé par Jacques Chabbert, EH DED et AlhassaneYounfa, consultant avec l'appui du service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France et du DED, 2004
- Le processus d'élaboration du SAF au Niger, capitalisation des expériences du (PDF – 1.1 Mo)
- Par AlhassaneYounfa et les équipes des programmes ZDF et Lucop, 2010
- Le processus d'élaboration du SAF au Niger, capitalisation des expériences du DED Niger, document de synthèse(PDF – 1.3 Mo)
- Par AlhassaneYounfa et les équipes des programmes ZDF et Lucop, 2010

ANNEXE N°2

Les risques climatiques et leurs impacts sur les activités de la commune, perçus par les populations des communes

Risques climatiques identifiés	Caractérisation des impacts
Agriculture	
Démarrage tardif de la saison des pluies	La saison des pluies est très courte
Arrêt précoce de la saison des pluies	Les cultures ne parviennent jamais au stade de maturité
Séquence sèche	Faiblesse des rendements
Traces de pluie	Faibles quantités de pluies
Haute températures	Brulures des semis et des jeunes pousses
Inondation	Dégradation des champs de culture
Vents de poussière	Ensevelissement des semis d'où il faut faire plusieurs résemis
Elevage	
Démarrage tardif de la saison des pluies	Longue période de disette pour les animaux
Arrêt précoce de la saison des pluies	Mauvais développement du pâturage
Séquence sèche	Disparition de certaines espèces végétales
Traces de pluie	Difficulté de la régénération naturelle des plantes
Haute températures	Avortement des animaux
Inondation	Maladies animales, disparition du cheptel
Vents de poussière	Ensablement des mares et points d'eau
Culture de contresaison	
Démarrage tardif de la saison des pluies	Etiage, assèchement des mares
Arrêt précoce de la saison des pluies	Les mares ne sont pas bien remplies
Séquence sèche	Tarissement précoce des cours d'eau
Traces de pluie	La nappe d'eau n'est pas bien rechargée
Haute températures	Les cultures ne se développent pas
Inondation	Les terres de cultures sont perdues
Vent de poussière	Ensablement des mares et cours d'eau
Pêche	
Démarrage tardif de la saison des pluies	Etiage, assèchement des mares
Arrêt précoce de la saison des pluies	Les mares ne sont pas bien remplies
Séquence sèche	Tarissement précoce des cours d'eau
Haute températures	Les poissons se développent difficilement
Vent de poussière	Ensablement des mares et cours d'eau
Orpillage	
Traces de pluie	Réduction du temps de travail par jour

Haut et températures	Températures insupportables dans les puits en profondeur
Inondation	Risque d'effondrement des puits
Vent de poussière	Ralentissement de l'activité
Autres activité	
Démarrage tardif de la saison des pluies	Inquiétude des populations, déplacement
Inondation	Difficulté pour les populations de se déplacer d'un marché à un autre
Vent de poussière	Réduction de l'activité

- La Hiérarchisation faite par les populations locales des impacts des risques/variabilité/changements climatiques par ordre d'intensité et par activité socioprofessionnelle est:

Rang	Risques climatiques identifiés	Intensité d'impacts
Agriculture		
1 ^{er}	Démarrage tardif de la saison des pluies	Inquiétude, déplacement des populations
2 ^{ème}	Séquence Sèche	Faiblesse des rendements
3 ^{ème}	Arrêt précoce de la saison des pluies	Déficit agricole important
4 ^{ème}	Trace de pluie	Crise alimentaire
Elevage		
1 ^{er}	Démarrage tardif de la saison des pluies	Forte pression des animaux sur les zones agricoles
2 ^{ème}	Arrêt précoce de la saison des pluies	Déficitfourrager pour la prochaine année
3 ^{ème}	Séquence sèche	Disparition de certaines espèces végétales
4 ^{ème}	Fines pluies	Dégradation des pâturages
Culture de contresaison		
1 ^{er}	Démarrage tardif de la saison des pluies	Démarrage tardif de la saison des cultures de contresaison
2 ^{ème}	Arrêt précoce de la saison des pluies	Manque d'eau d'irrigation dans les puisards
3 ^{ème}	Inondation	Pertes des sites maraichers
Orpillage		
1 ^{er}	Inondation	Arrêt total de l'activité pendant plusieurs mois
2 ^{ème}	Hausse des températures	Ralentissement de l'activité
3 ^{ème}	Fines pluies	Risques d'accidents
Autres activité		
1 ^{er}	Inondation	Faible fréquentation des marchés

2 ^{ème}	Vents depoussière	Difficulté d'approvisionnement en produits alimentaires
3 ^{ème}	Démarrage tardif de la saison des pluies	Période de soudure très difficile pour les hommes (prix élevés)

ANNEXE N° : Risques climatiques / Mesures préventives/Mesures correctives

Risques identifiés	Mesures préventives	Mesures correctives
Agriculture		
Démarrage tardif de la saison des pluies	Se mences adaptées, prières collectives	Résemis;
Arrêt précoce de la saison des pluies	Se mences adaptées	AGR; cultures de contre saison
Séquence sèche	Régénération naturelle	
Fines pluies		
Hausse des températures		
Inondation		
Vents depoussière	Mulching, paillage des champs	
Elevage		
Démarrage tardif de la saison des pluies	Complément alimentaire pour le bétail	Déstockage des animaux, transhumance
Arrêt précoce de la saison des pluies	Constitution de stock fourrager	
Séquence sèche		
Fines pluies		
Hausse des températures		
Inondation		
Vents de poussière	Confection d'enclos pour les animaux	
Culture de contre saison		
Démarrage tardif de la saison des pluies		
Arrêt précocedelasaisondes pluies	Dotation en moyens d'exhaure	
Séquence sèche		

Fines pluies		
Hausse des températures		
Inondation	Protection des sites	
Vents depoussière		
Orpillage		
Démarrage tardif de la saison des pluies		
Arrêt précoce de la saison des pluies		

Tableau : outils élaborés par le Secrétariat permanent du code rural

N°	Domaine	Thèmes	Outils élaborés	Contenus des outils
	Gestion et sécurisation des ressources naturelles	La sécurisation des droits individuels	Il s'agit de 3 outils de reconnaissance des droits fonciers individuels dont : -les attestations de reconnaissances ; -les titres de droit de propriété ; -les concessions rurales ¹	Les modèles d'actes, ainsi que les procédures à suivre pour les obtenir sont à télécharger sur la liste de l'annexe 1

¹ <http://coderural-niger.net/spip.php?article73>

N°	Domaine	Thèmes	Outils élaborés	Contenus des outils
		Sécurisation des ressources partagées	<p>La sécurisation d'une ressource partagée consiste à identifier, délimiter et inscrire au Dossier Rural cette ressource afin de préserver sa vocation et son intégrité. La sécurisation peut également comprendre la matérialisation de la ressource sur le terrain, sous la forme d'un balisage.</p> <p>La matérialisation permet de visualiser les ressources partagées sur le terrain et d'éviter qu'elles ne changent de vocation. La sécurisation d'une ressource partagée est menée par la Cofocom si la ressource est à limitée à la commune, par la Cofodép si la ressource est intercommunale.</p> <p>Néanmoins, dans tous les cas, la Cofocom et la Cofodép doivent collaborer pour sécuriser une ressource partagée.</p> <p>En effet, la Cofocom a besoin de l'appui méthodologique de la Cofodép et la Cofodép de la connaissance du terrain de la Cofocom. Les Cofob concernées doivent également être associées aux différentes étapes de la sécurisation².</p>	

² <http://coderural-niger.net/spip.php?article161>

N°	Domaine	Thèmes	Outils élaborés	Contenus des outils
		Gestion des ressources naturelles	<p>La Commission foncière est chargée d'assurer la gestion des ressources naturelles de sa circonscription.</p> <p>La gestion des ressources naturelles vise une utilisation effective, rationnelle et durable de ces ressources.</p> <p>Il existe plusieurs outils pour assurer la gestion des ressources naturelles :</p> <p>En zone agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le dispositif de fermeture et de libération des champs, <p>En zone agricole et en zone pastorale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le contrôle de mise en valeur des ressources individuelles ou des ressources partagées, • L'aménagement des terres (travaux de restauration des sols, aménagements hydro-agricoles, fonçage de puits, etc.), • L'élaboration d'une convention locale sur une ressource partagée, • Le contrôle de mise en valeur des ressources naturelles.³ 	

³ <http://coderural-niger.net/spip.php?article24>

N°	Domaine	Thèmes	Outils élaborés	Contenus des outils
		Dossier Rural	<p>Le Dossier Rural est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'un registre des actes fonciers listant chaque transaction par type d'actes établis et par année, • D'un dossier pour les ressources individuelles rassemblant tous les actes établis classés par ordre alphabétique de nom de propriétaire. <p>A chaque acte sont joints tous les documents ayant permis sa délivrance et notamment les procès-verbaux de publicité foncière.</p> <p>Pour les titres de propriété, les concessions rurales, les attestations de droit d'usage prioritaire ou les ressources partagées est jointe également la carte de la ressource situant le site dans son environnement physique et le limitant par une matérialisation des points d'angles et particuliers.</p> <p>Au niveau de la Cofocom et de la Cofob, l'acte peut être accompagné d'un croquis à main levé selon les compétences en cartographie disponibles au niveau de la Commission foncière. <ul style="list-style-type: none"> • D'un registre des actes établis sur les ressources partagées et d'un dossier pour les ressources partagées comportant une fiche par ressource partagée à laquelle est jointe : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les procès-verbaux de sécurisation de la ressource, ○ Les procès-verbaux de publicité foncière, ○ Les procès-verbaux de contrôle de mise en valeur, ○ Les arrêtés de sécurisation des ressources partagées, ○ Les contrats de concessions rurales, ○ Les attestations de droit d'usage prioritaire, ○ Les autorisations de fonçage de puits, ○ Les conventions locales⁴, ○ Etc. </p>	

⁴ <http://coderural-niger.net/spip.php?article25>

N°	Domaine	Thèmes	Outils élaborés	Contenus des outils
		Le Schéma d'Aménagement Foncier	<p>Le Schéma d'Aménagement Foncier (SAF) tel que stipulé par l'article 127 de l'ordonnance n° 93-015 de 2 mars 1993 fixant les principes d'orientation du Code Rural a pour objet de « préciser les espaces affectés aux différentes activités rurales ainsi que les droits qui s'y exercent ».</p> <p>En tant que document consensuel, le SAF est un instrument porteur de la volonté des populations dans la gestion à long terme de leurs espaces ruraux respectifs.</p> <p>En effet, il est le produit d'une démarche participative, itérative et consensuelle visant la gestion durable et équitable des ressources naturelles de l'espace territorial. Les niveaux territoriaux de référence sont les collectivités, autrement dit, les régions et les communes dans la hiérarchie actuelle du découpage territorial.</p> <p>Les résultats attendus du SAF seront multiples, il permettra entre autres de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visualiser les dynamiques de mise en valeur ; • Faciliter les prises de décisions sur des bases légales aux différents niveaux (national, régional, départemental, communal et local) ; • Créer un espace/temps de débats sur la gestion des ressources naturelles rurales ; • Responsabiliser les acteurs dans les prises de décisions et l'application des décisions prises ; • Traduire localement les modalités de mise en œuvre des orientations nationales. <p>Le SAF est adopté par décret pris en conseil des ministres après avis des collectivités territoriales concernées et du Conseil Économique Social et Culturel.</p> <p>Ces chemas ne sont pas encore mis en place au Niger, cependant, plusieurs expériences ont été menées avec l'appui de la GTZ. Ce qui a permis de faire avancer la réflexion sur la méthodologie d'élaboration d'un schéma d'aménagement foncier⁵.</p>	

⁵ Schémas d'Aménagement Foncier, <http://coderural-niger.net/spip.php?article26>

N°	Domaine	Thèmes	Outils élaborés	Contenus des outils
		<p>Procédures de résolution des conflits</p>	<p>La procédure de règlement des conflits fonciers privilégie le règlement à l'amiable et la conciliation devant les autorités traditionnelles et permet un recours en justice en cas d'échec de la conciliation.</p> <p>La Commission foncière joue différents rôles dans le cadre de la résolution des conflits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elle peut détenir des actes attestant des droits existant sur une ressource. En cas de conflit sur les droits existant sur une ressource, il est donc nécessaire de la consulter pour s'en assurer. • Elle assiste le chef de village dans le remplissage du procès-verbal de conciliation ou de non-conciliation. • Elle assure un rôle d'expertise dans la gestion des conflits fonciers, en éclairant les parties en conflit sur la législation foncière ou l'évaluation des indemnisations, notamment en cas de dégâts champêtres. 	<p>Les outils comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Procédure de conciliation des conflits fonciers (PDF – 173.7 ko) • Procédure de conciliation des conflits agriculteurs-éleveurs (PDF – 197.2 ko) • Procès-verbal de conciliation (PDF – 106.6 ko) • Procès-verbal de non-conciliation (PDF – 99.8 ko)

N°	Domaine	Thèmes	Outils élaborés	Contenus des outils
		<p>Procédures de résolution des conflits</p>	<p>La procédure de règlement des conflits fonciers privilégie le règlement à l'amiable et la conciliation devant les autorités traditionnelles et permet un recours en justice en cas d'échec de la conciliation.</p> <p>La Commission foncière joue différents rôles dans le cadre de la résolution des conflits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elle peut détenir des actes attestant des droits existant sur une ressource. En cas de conflit sur les droits existant sur une ressource, il est donc nécessaire de la consulter pour s'en assurer. • Elle assiste le chef de village dans le remplissage du procès-verbal de conciliation ou de non-conciliation. • Elle assure un rôle d'expertise dans la gestion des conflits fonciers, en éclairant les parties en conflit sur la législation foncière ou l'évaluation des indemnisations, notamment en cas de dégâts champêtres. 	<p>Les outils comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Procédure de conciliation des conflits fonciers(PDF – 173.7 ko) • Procédure de conciliation des conflits agriculteurs-éleveurs(PDF – 197.2 ko) • Procès-verbal de conciliation(PDF – 106.6 ko) • Procès-verbal de non-conciliation(PDF – 99.8 ko)

N°	Domaine	Thèmes	Outils élaborés	Contenus des outils
2	Communication et formation	Les outils de communication	<p>Des films :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le code rural du Niger - Sketch sur le conflit foncier - A chaque paysan sa terre <p>Des émissions de Radio en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fulfulde - Haoussa - Tamashek - Zarma 	<p>http://www.dailymotion.com/video/xrxcod_code-rural-du-niger_news</p> <p>http://www.dailymotion.com/video/xs4bdw_sketch-conflit-foncier_news</p> <p>http://www.dailymotion.com/video/xs3rcu_a-chaque-paysan-sa-terre_news</p> <ul style="list-style-type: none"> • A quoi sert une Commission foncière ? • La reconnaissance des droits fonciers sur les terres agricoles • La sécurisation et la gestion des ressources pastorales • L'accès à l'eau • Les terres aménagées • Le ramassage de la paille • La libération des champs • Les fourrières • La procédure de gestion des conflits fonciers ruraux • L'indemnisation des dégâts champêtres et des sévices sur les animaux

N°	Domaine	Thèmes	Outils élaborés	Contenus des outils
2	Communication et formation	Les outils de communication	<p>Des films :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le code rural du Niger - Sketch sur le conflit foncier - A chaque paysan sa terre <p>Des émissions de Radio en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fulfulde - Haoussa - Tamashek - Zarma 	<p>http://www.dailymotion.com/video/xrxcod_code-rural-du-niger_news</p> <p>http://www.dailymotion.com/video/xs4bdw_sketch-conflit-foncier_news</p> <p>http://www.dailymotion.com/video/xs3rcu_a-chaque-paysan-sa-terre_news</p> <ul style="list-style-type: none"> • A quoi sert une Commission foncière ? • La reconnaissance des droits fonciers sur les terres agricoles • La sécurisation et la gestion des ressources pastorales • L'accès à l'eau • Les terres aménagées • Le ramassage de la paille • La libération des champs • Les fourrières • La procédure de gestion des conflits fonciers ruraux • L'indemnisation des dégâts champêtres et des sévices sur les animaux

N°	Domaine	Thèmes	Outils élaborés	Contenus des outils
		<p>Les outils de formation</p>	<p>Le SPCR a développé différents modules de formation à l'attention des structures du Code Rural : SPR, Cofodép, Cofocom et Cofob et des structures concernées par la gestion du foncier.</p> <p>Certains ont trait à la mise en place des institutions du Code Rural, d'autres approfondissent des thématiques particulières.</p>	<p>Les outils de formation comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction générale sur le Code Rural à l'attention des membres des Cofob ou des Cofocom(PDF – 345.6 ko) • Commissions foncières de base : composition, missions et fonctionnement(PDF – 206.3 ko) • Sécurisation foncière des ressources individuelles à l'attention des Cofob en zone agricole(PDF – 481.8 ko) • Gestion et sécurisation des ressources partagées au niveau du village ou de la tribu(PDF – 198.5 ko) • Commissions foncières communales : composition, missions et fonctionnement(PDF – 294.3 ko) • Sécurisation foncière des ressources individuelles à l'attention des Cofocom en zone agricole (PDF – 646.6 ko) • Gestion et sécurisation des ressources partagées au niveau de la commune(PDF – 504.3 ko) • Introduction générale sur le Code Rural à l'attention des membres des Cofodép et des SPR/CR(PDF – 458.8 ko) • Dispositif institutionnel de • Remise en oeuvre du Code Rural pour les membres des Cofodép et des SPR/CR(PDF – 374.8 ko) • La tenue du Dossier rural pour les membres des Cofodép et des SPR/CR(PDF – 1.1 Mo) • Elaboration d'un plan d'action et d'un règlement intérieur pour la Cofocom ou la Cofodép(PDF – 335.3 ko) • Document(PDF – 832.9 ko)

N°	Domaine	Thèmes	Outils élaborés	Contenus des outils
		<p>Les outils méthodologiques</p>	<p>Le SPCR a élaboré différents outils méthodologiques pour les structures du Code Rural.</p> <p>Les outils méthodologiques sont des supports mis à disposition des structures du Code Rural pour faciliter leur tâche et harmoniser leurs pratiques.</p> <p>Le SPCR a élaboré différents outils méthodologiques pour les structures du Code Rural.</p> <p>Les outils méthodologiques sont des supports mis à disposition des structures du Code Rural pour faciliter leur tâche et harmoniser leurs pratiques.</p>	<p>Documents joints</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manuel de procédures des Commissions foncières de la zone agricole(PDF – 2.7 Mo) • Manuel de procédures des Commissions foncières de la zone pastorale(PDF – 2 Mo) • Guide méthodologique de mise en place des Cofocom(PDF – 229.7 ko) • Guide méthodologique de mise en place des Cofob(PDF – 233 ko) • Guide méthodologique de mise en place des Cofodép(PDF – 234.2 ko) • Arrêté fixant la composition de la Commission foncière communale(PDF – 80.6 ko) • Arrêté fixant la composition de la Commission foncière départementale(PDF – 79 ko) • Modèle de règlement intérieur de la Cofocom(PDF – 214.1 ko) • Modèle de règlement intérieur de la Cofodép(PDF – 212.3 ko) • Canevas de rapport d'activités des Cofob en zone agricole ou entre zone agricole et zone pastorale(PDF – 174.7 ko) • Canevas de rapport d'activités des Cofob en zone pastorale(PDF – 173.6 ko) • Canevas de synthèse des rapports d'activités des Cofob en zone agricole ou entre zone agricole et zone pastorale(PDF – 177.6 ko) • Canevas de synthèse des rapports d'activités des Cofob en zone pastorale(PDF – 174.3 ko) • Canevas de rapport d'activités des Cofocom en zone agricole ou entre zone agricole et zone pastorale(PDF – 333.5 ko) • Canevas de rapport d'activités des Cofocom en zone pastorale(PDF – 325.3 ko) • Canevas de rapport d'activités des Cofodép en zone agricole ou entre zone agricole et zone pastorale(PDF – 343.8 ko) • Canevas de rapport d'activités des Cofodép en zone pastorale(PDF – 335.4 ko)



Observation du Sahara et du Sahel © 2015
Boulevard du leader Yasser Arafat - BP 31, 1080 Tunis, Tunisie
Tél. : +216 71 206 633 . Fax : +216 71 206 636
www.oss-online.org
Email : boc@oss.org.tn